# La place de la Sénégambie et de Gorée dans la traite atlantique française du XVIII<sup>e</sup> siècle

# **Charles BECKER**

Laboratoire de Démographie Historique de Dakar

Devant les recherches — souvent méticuleuses mais aussi marquées par des idéologies plus ou moins clairement exprimées — qui ont été entreprises depuis un quart de siècle, nous affirmons d'abord qu'il y a quelque chose de dérisoire à vouloir démontrer de manière définitive la véracité de chiffres relatifs à la traite atlantique — anglaise, française, portugaise — des esclaves, tant la tragédie qu'on veut quantifier est indicible. Quels chiffres diront tous les drames personnels, familiaux, sociaux vécus lors des épisodes de cette "migration forcée", depuis la capture jusqu'à l'esclavage au delà de l'Océan ? La recherche des chiffres définitifs de la traite atlantique est donc un objectif presque dérisoire face à cette tragédie vécue par les victimes de ce commerce des hommes. Comme le dit P. Manning, et avant tout:

« slavery was a sacrifice of Africans for the transformation of a wider world, and slavery was a tragedy for the people of Africa ».

Une fréquentation des sources relatives à une partie de cette traite — la traite française du XVIIIème siècle que je vais évoquer ici - rend le chercheur très modeste : les sources n'ont pas été également explorées et les données collectées restent insatisfaisantes. Elles ne laissent pas la possibilité de conclure de manière définitive sur de nombreux problèmes. Dans une étude publiée en 1985 sur l'ensemble de la traite française du XVIIIe siècle, nous avons proposé des arguments sérieux et massifs pour suggérer une révision à la hausse des chiffres français, mais qui n'ont pas été relevés.

L'étude de la traite doit être envisagée d'une manière globale. Sans doute les études sont spécifiques selon qu'on s'intéresse surtout aux aspects économiques, démographiques, sociaux, selon qu'on considère une des étapes du trafic négrier ou selon qu'on centre l'attention sur un des espaces concernés par la traite (les pays européens et leurs villes portuaires; les comptoirs, les pays de la côte ou de l'intérieur de l'Afrique; les navires lors de la traversée; les lieux de destination). Cependant, les études récentes les plus suggestives sur la traite — on pense à celles de Paul Lovejoy, de Joseph Inikori et de Patrick Manning, et surtout à celle de Joseph Miller, Way of Death — ont montré qu'une perspective globale est la plus riche, et qu'un intérêt pour la totalité du processus permet une appréciation plus exacte sur le drame de la traite atlantique.

La réouverture du dossier de la traite atlantique s'est opérée presque simultanément dans les pays africains, anglophones et en France, après les indépendances. On connaît le rôle précurseur de la synthèse de Philip Curtin, The Atlantic Slave Trade. A Census, parue en 1969, qui s'appuye sur les documents statistiques connus et publiés — en particulier ceux de Gaston-Martin et de Rinchon pour la traite française. Ce travail a suscité des critiques justifiées, mais aussi de nombreuses recherches complémentaires, multiformes, avec la reprise du dossier des chiffres de la traite, grâce à des recherches dans les archives dont les principales sont celles de Mettas et de Daget pour la traite française et de Miller, Stein, Inikori, Eltis, Geggus et Richardson pour l'anglaise. Les études en langue anglaise sont nombreuses et sont récapitulées par Lovejoy et Manning. Mais la plupart des travaux publiés proposent désormais une vision plus complète du phénomène de la traite atlantique, en envisageant la question de la traite atlantique comme celle de la ponction démographique mais aussi des transformations socio-économiques profondes en Afrique et aux Amériques. L'ensemble de l'œuvre de Gaston-Martin a eu une influence réelle sur ces travaux dans la mesure où il avait souligné la nécessité d'une approche globale de la traite atlantique, de son organisation et de ses conséquences dans les trois principaux continents concernés.

Pour les historiens français, la considération pour ce précurseur a été réelle, mais les orientations prises par les recherches ont privilégié surtout le commerce même. Des travaux extrêmement minutieux ont été réalisés pour rassembler toute la documentation archivistique disponible en France, dans les villes portuaires mais aussi à Paris, et l'on connaît beaucoup mieux, grâce aux *Répertoires* de Jean Mettas et de Serge Daget, les rythmes de la traite et les caractéristiques du commerce négrier français. De même les études de François Renault ont

repris la question de la traite trans-saharienne et orientale, ainsi que celle de la libération des captifs au XIXème siècle.

Au Colloque International sur la Traite des Noirs, tenu à Nantes en 1985, beaucoup de ces travaux anglophones et français sur la traite atlantique et la traite française en particulier ont été présentés. On constate dans le grand recueil, puis dans l'ouvrage synthétique publiés par Serge Daget en 1988 et 1990, la diversité des thématiques nouvelles qui ont été ouvertes au cours des deux dernières décennies et ont permis de faire progresser la connaissance du trafic négrier. Cependant, chez les historiens français, la question de l'impact de la traite sur l'évolution des sociétés africaines reste encore assez secondaire. Le travail de collecte des sources sur ces questions demeure encore très en retrait par rapport à celui qui a été effectué pour clarifier la question des chiffres de cette traite et pour apprécier le rôle de ce commerce dans les économies européennes et américaines. On peut sentir là un héritage de Gaston-Martin qui n'a pas trouvé dans la documentation nantaise les éléments nécessaires pour évoquer de manière approfondie les modalités et les conséquences de la traite en Afrique, et qui ne traite donc que très rapidement de ces sujets. Et il reste de ce fait à espérer qu'un historien de langue française palliera cette lacune, et entrependra un travail aussi complet que celui de Joseph Miller (1988) sur le capitalisme marchand et la traite angolaise de 1730 à 1830. En effet, il convient de citer et de renvoyer à ce livre majeur qui explore les relations complexes entre les économies séparées des trois continents. Joseph Miller y souligne en conclusion, de manière très vigoureuse, que l'histoire de la traite retrace un "chemin de la mort" à travers ses aspects économiques et politiques, et renvoie d'abord à l'expérience de souffrance et de mort vécue par les esclaves eux-mêmes.

Il est donc nécessaire d'envisager la traite atlantique comme un fait social et économique beaucoup plus large que des "migrations forcées" ou un "commerce triangulaire", voire de simples échanges économiques. Sans doute les auteurs des travaux récents ont suggéré des voies nouvelles, apporté des éclairages originaux sur un trafic qui gardera toujours de larges pans d'ombres, mais ils ont imposé surtout la nécessité de recherches inédites dans les sociétés touchées par la traite, qui contribueront à sortir de l'oubli et de l'ombre un passé qui a signifié la souffrance et la mort pour tant d'hommes, de femmes et d'enfants de l'Afrique.

À partir de ces considérations générales, nous abordons le thème de cet exposé : la place de la Sénégambie, de Saint-Louis, de Gorée et des comptoirs de la Gambie dans la traite du XVIIIe siècle.

# **Bibliographie**

### **BECKER Charles**

- 1985 « Notes sur les conditions écologiques en Sénégambie aux 17e et 18e siècles ». African Economic History, 14: 167-216.
- 4 « Conditions écologiques, crises de subsistance et histoire de la population à l'époque de la traite des esclaves en Sénégambie (17e et 18 siècles) ». Revue canadienne des Études Africaines, XX, 3:357-376.
- 1986 « Note sur les chiffres de la traite atlantique française au XVIIIe siècle ». Cahiers d'Études Africaines, 104, 26, 4:
- « Les effets démographiques de la traite des esclaves en Sénégambie. Esquisse d'une histoire des peuplements du XVII e à la fin du XIX e siècle ». Dans Serge Daget (éd.), De la traite à l'esclavage, Actes du Colloque International sur la Traite des Noirs, Nantes, 1985, t. II: 70-110

# BECKER Charles & Victor MARTIN

1975 « Kayor et Baol : Royaumes sénégalais et traite des esclaves au 18° siècle ». Revue française d'Histoire d'Outre-Mer 62 : 270-300. Paru en anglais in J.E. INIKORI (ed.), Forced Migration : The Impact of the Export Slave Trade on African Societies : 100-125. London, Hutchinson University Library, 1982.

### CURTIN Philip D.

- 1969 The Atlantic Slave Trade: A Census. Madison, University of Wisconsin Press: XIX-338 p.
- 1975 Economic Change in Precolonial Africa: Senegambia in the Era of the Slave Trade. Madison, University of Wisconsin Press, vol. 1: XXIX-363 p, vol. 2, Supplementary Evidence: XI-150 p.

## DAGET Serge (éd.)

1988 De la traite à l'esclavage. Actes du Colloque International sur la traite des Noirs. Nantes 1985. t. I, Du Veau XVIIIe siècle; t. II, Du XVIIIe au XIXe siècle. Nantes-Paris, CRHMA-SFHOM: XXX-551 p. et 733 p.

DAGET Serge

1990 La traite des Noirs. Bastilles négrières et velléités abolitionnistes. Rennes, Ouest-France Universités + 300 p.

ELTIS David

4 The Volume and African Origins of the British Slave Trade before 1714 ». Cahiers d'Études Africaines, 138-139, 35, 2-3; 617-627.

EMMER Pieter, METTAS Jean & Jean-Claude NARDIN (éds).

1975 La traite des Noirs par l'Atlantique: nouvelles approches. Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer: 390 p. (n° spécial de la Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer, 62, 226-227).

**GEGGUS** David

4 « Sex Ratio, Age and Ethnicity in the Atltantic Slave Trade: Data from French Shipping and Plantation Records ». Journal of African History, 30, 1: 23-44.

INIKORI Joseph E.

1976a « Measuring the Atlantic Slave Trade: an Assessment of Curtin and Anstey». Journal of African History, 17: 197-223.

1976b « Measuring the Atlantic Slave Trade ». Journal of African History, 17: 607-627

1992 « The Volume of the British Slave Trade, 1655-1807 ». Cahiers d'Études Africaines, 128, 32-4 : 643-688.

INIKORI Joseph E. (ed)

1982 Forced Migration. The Impact of the Export Slave Trade on African Societies. London, Hutchinson University Library: 349 p.

LOVEJOY Paul E

1982 « The Volume of Atlantic Slave Trade : a Synthesis ». Journal of African History, 23: 473-503.

1983 Transformations in Slavery: A History of Slavery in Africa. Cambridge, Cambridge University Press: XVI-349 p.

w The Impact of the Atlantic Slave Trade on Africa: a Review of the Literature ». Journal of African History, 30, 3 : 365-394.

LOVEJOY Paul E. (ed.)

1981 The Ideology of Slavery in Africa. Beverly Hills, Sage:.

MANNING Patrick

1981 « The Enslavement of Africans: A Demographic Model ». Canadian Journal of African Studies, 15: 499-526.

1983 « Countours of Slavery and Social Change in Africa ». The American Historical Review, 88: 835-857.

4 w The Impact of Slave Trade Exports on the Population of the Western Coast of Africa, 1700-1850 ». Dans Serge DAGET (6d.), De la traite à l'esclavage, t.II: 111-134

1990 Slavery and African Life. Occidental, Oriental, and African Slave Trades. Cambridge, Cambridge University Press : XI-236 p.

METTAS Jean

1975 « Pour une histoire de la traite des Noirs française : sources et problèmes ». Revue française d'Histoire d'Outre-Mer, 62 : 19-46.

1978,1984 Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIIIe siècle. Paris, Société française d'Histoire d'Outre-Mer. I. Nantes: XXI-795 p.; II. Ports autres que Nantes: IX-972 p.

MILLER Joseph C.

4 with Signifiance of Drought, Disease and Famine in the Agriculturally Marginal Zones of West-Central Africa with Journal of African History, 23: 17-61.

1985 Slavery. A Worldwide Bibliography, 1900-1982. New York, Kraus International Publications: XXVII-451 p.

1988 Way of Death. Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade 1730-1830. Madison, University of Wisconsin Press: XXX-770 p.

RENAULT François & Serge DAGET

1985 Les traites négrières en Afrique. Paris, Karthala: 237 p.

RICHARDSON David

1989 « Slave Exports from West and West-Central Africa, 1700-1810: new Estimates of Volume and Distribution ». Journal of African History, 30, 1: 1-22.

RICHARDSON David & Stephen D. BEHRENDT

« Inikori's Odyssey: measuring the British Slave Trade, 1655-1807 ». Cahiers d'Études Africaines, 138-139, 35, 2-3: 599-615.

La question du volume de la traite atlantique n'a intéressé les historiens que d'une manière épisodique, et les résultats proposés sont restés fort contradictoires jusqu'à une époque récente <sup>1</sup>. En 1969, la publication de la synthèse de Philip D. Curtin — *The Atlantic Slave Trade. A Census* <sup>2</sup> — a marqué un tournant et a provoqué de nombreuses études particulières ou générales qui en ont discuté ou affiné les conclusions. Dans ces travaux, on a souligné des lacunes, des problèmes méthodologiques, des erreurs, mais surtout la partialité d'une approche purement statistique de la tragédie que fut la traite atlantique. Si l'évaluation numérique reste à l'ordre du jour et mérite attention, elle est insuffisante et les chiffres avancés à l'aide des seuls documents qui subsistent ne représentent au mieux que des estimations minimales. Cependant le débat suscité par le livre de Curtin a surtout manifesté que l'étude de la ponction démographique opérée par la traite n'est qu'une partie de l'histoire démographique africaine. Ainsi l'histoire de la traite, dont on mesure mieux aujourd'hui les possibilités et les limites <sup>3</sup>, est-elle considérée désormais comme un chapitre de l'histoire des populations de l'Afrique.

La place réservée à l'Afrique sub-saharienne dans l'histoire mondiale a été très limitée, en raison d'apriori que les historiens devraient justifier autrement que par l'absence ou la relative pauvreté des sources écrites. L'étude des populations africaines noires est restée encore plus timide sans que de justifications convaincantes soient avancées pour expliquer ce manque d'intérêt. Or les discussions sur la traite des esclaves ont en grande partie obligé à poser la question de la population africaine, de ses caractéristiques et de son évolution historique. Plusieurs travaux récents ont ainsi été consacrés à la population africaine — tels ceux d'Inikori, Diop-Maes, Coquery-Vdirovitch, Henige —. On y voit affirmée, malgré des erreurs ou des maladresses méthodologiques, malgré un parti-pris "synthétique", l'exigence d'une histoire démographique africaine originale ainsi que la nécessité d'une recherche patiente de toutes les sources encore disponibles <sup>4</sup>. Nous affirmons donc, en préalable à cette étude sur les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans son article synthétique sur le volume de la traite atlantique, P.E. Lovejoy ("The Volume of the Atlantic Slave Trade: A Synthesis", Journal of African History, 23, 1982: 473-501), rappelle un bon nombre des estimations anciennes et récentes, qui varient entre 9 566 100 (Curtin) et Owen (15 520 000). La démographie historique française ne s'est guère intéressée à la question, et les données, très partielles, de l'Histoire générale de la population mondiale, de M. Reinhard, A. Armengaud et J. Dupâquier (Paris, Montchrestein, 1968: 144, 280, 447) restent insuffisantes et manifestent la pauvreté des études françaises anciennes.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Madison, University of Wisconsin Press, 1969: xix-388 p.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> On peut apprécier le nombre des études récentes grâce à l'importante bibliographie de J.C. Miller, Slavery, A Worldwide Bibliography. 1900-1982 (White Plains, Kraus International Publications, 1985: xxvii-451 p.) dont la mise à jour se poursuit dans la revue Slavery and Abolition (London, Frank Cass). On constatera également les centres d'intérêt, souvent démographique, des travaux sur l'esclavage et la traite en Afrique. Les discussions les plus importantes sur l'histoire de la traite atlantique, après la parution de la synthèse de Curtin, sont celles de J. Mettas, "Pour une histoire de la traite des Noirs française : sources et problèmes", Revue française d'Histoire d'Outre-Mer, 1975, LXII, 226-227: 19-46 (numéro spécial intitulé La traite des Noirs par l'Atlantique: Nouvelles approches), les contributions de J.E. Inikori sur le volume de la traite et sur son impact démographique ("Measuring the Atlantic Slave Trade : An Assessment of Curtin and Anstey". Journal of African History, 17, 1976, 2: 197-223; "Measuring the Atlantic Slave Trade: A Rejoinder by J.E. Inikori", Journal of African History, 17, 1976, 4: 607-627; "Introduction", dans J.E. Inikori (éd.), Forced Migration. The Impact of the Export Slave Trade on African Societies, London, Hutchinson University Library, 1982: 13-60; "Under-Population in nineteenth-century West Africa: The Role of the Export Slave Trade", dans C. Fyfe et D. McMaster (eds), African Historical Demography, Centre of African Studies University of Edinburgh, 1981: 283-313), de C. Coquery-Vidrovitch, Afrique Noire. Permanences et ruptures, Paris, Payot, 1985 : 32,45 (chapitre "Traite négrière et démographie : les effets de la traite atlantique"), de P.E. Lovejoy (art. cit.), et de D. Henige, "Measuring the Immeasurable: The Atlantic Slave Trade, West African Population and the Pyrrhonian Critic", Journal of African History, 27, 1986: 295-313, où l'auteur souligne à juste titre le glissement de la discussion sur les chiffres de la traite atlantique vers un débat sur la population africaine, mais adopte une attitude hyper-critique insatisfaisante.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Outre les études citées dans la note précédente, on doit mentionner les contributions importantes de P. Manning et de J. Thornton qui sont évoquées dans les documents de ces auteurs à l'occasion du présent colloque.

chiffres de la traite sénégambienne, cette exigence et cette nécessité, en proposant d'accorder une priorité à des études régionales et à une collecte méthodique de tous les documents susceptibles d'éclairer les dynamiques du peuplement africain au cours des périodes historiques.

En préalable à la mise au point suivante qui signale plusieurs études récentes, on peut citer J. Mettas, l'auteur du travail le plus méticuleux sur la traite française du 18e siècle :

"La question du nombre des esclaves fascine depuis longtemps les historiens, mais nous paraît en elle-même de piètre intérêt. A l'extrême limite, qu'importe au chercheur qu'il y a ait eu 5, 10 ou 15 millions d'êtres transportés, s'il ne connaît aucun des termes de référence : la population de l'Afrique, le rythme annuel de la traite, les ethnies touchées, la démographie de ces ethnies... Beau titre pour quotidien à sensation, la question du nombre n'a même pas le mérite d'être soluble à court terme" 1.

Toutefois, il importe de faire tous les efforts possibles pour clarifier cette question et rassembler la documentation éparse sur les chiffres et les caractéristiques de la traite, en référant ces données à celles qui sont obtenues à propos des populations africaines mêmes.

Rappelons d'abord que les études publiées par Curtin <sup>2</sup> ou à sa suite ont permis de distinguer des périodes et des zones qui sont plus ou moins bien couvertes par les sources. Elles ont révélé la pauvreté relative des documents antérieurs au 18e siècle, et donc la fragilité des conclusions et des hypothèses qu'on peut en tirer <sup>3</sup>. Cependant, les travaux récents sur le 18e et le 19e siècle ont apporté des données nouvelles et des certitudes partielles, mais ont aussi souligné des zones d'ombre et les limites de l'approche statistique. Nous proposons donc ici un examen de divers tableaux qui présentent des chiffres de la traite française du 18e siècle pour noter les acquis et tous les problèmes qui demeurent au sujet de cette partie de la traite atlantique.

Les estimations avancées par Curtin sont établies à partir de données anciennes, en particulier celles de Gaston-Martin et Rinchon, comme l'a observé justement J. Mettas <sup>4</sup>. Les tableaux suivants manifestent assez les hésitations de Curtin et comportent des contradictions qui ne sont pas négligeables et exigent que soient posés les problèmes de méthode. Les tableaux 1 et 2 sont consacrés à la traite française au 18e (tableau 1 : répartitions et pourcentages par régions et décennies, tableau 2 : répartitions et pourcentages par décennies et régions dans

Ajoutons les travaux de L.M. Diop ("Le sous-peuplement de l'Afrique noire", Bulletin IFAN, B, 40, 4: 718-862; "Méthodes et calculs approximatifs pour la construction d'une courbe représentative de l'évolution de la population de l'Afrique Noire, du milieu du XVIe siècle au milieu du XXe", dans C. Fyfe & D. McMaster (eds), African Historical Demography, ouvr. cit.: 139-152; "Essai d'évaluation de la population de l'Afrique Noire aux XVIe siècles", Population, 40, 1985, 6: 855-884, suivi d'un "Commentaire" très critique de J. N. Biraben: 884-888).

- <sup>1</sup> J. Mettas, "Pour une histoire...", art. cit.: 31.
- <sup>2</sup> Citons, outre le Census déjà mentionné, l'étude régionale de cet auteur sur la Sénégambie Economic Change in Precolonial Africa: Senegambia in the Era of the Slave Trade, Madison, Wisconsin University Press, 1975, avec le chapitre "The Trade in Slaves": tome 1, 153-196. On renvoie aussi aux nombreux autres articles, en particulier ceux qui reviennent sur la question du volume de la traite, ou qui évoquent le problème de l'épidémiologie de cette traite.
- <sup>3</sup> La comparaison de la synthèse la plus récente, de P.E. Lovejoy, et de celle de Curtin montre que les progrès pour les débuts de la traite atlantique (mi-15<sup>e</sup> à fin 16<sup>e</sup>, et même 17<sup>e</sup>) restent limités et que la synthèse de Curtin n'a pas été discutée à l'aide d'arguments nouveaux. Or on sait que celle-ci repose sur des extrapolations qui nous paraissent pour le moins discutables, et à propos desquelles l'attitude hyper-critique de D. Henige quant à la mesure de la traite atlantique peut paraître assez justifiée.
- <sup>4</sup> J. Mettas, 1975: 31-32, qui souligne les errements de Curtin à propos des répartitions régionales de la traite française au 18<sup>e</sup> siècle. Notons cependant que les totaux obtenus par Mettas pour la traite sénégambienne des Française sont proches de ceux de Curtin: les travaux anciens sont donc plus fiables pour cette région.

la seconde moitié du 18e siècle). Ils sont présentés comme des estimations décennales fondées sur des "shipping data" (tableau 1) ou sur des "shipping data combined with population samples from Saint Domingue" (tableau 2). Or les contradictions sont énormes à propos des origines régionales des esclaves, alors que les totaux sont tout-à-fait identiques pour la seconde moitié du siècle, soit 617 800 esclaves exportés d'Afrique par les Français. La part de la Sénégambie reste la même (33 400 personnes, soit 5,4%) alors que la part des autres zones d'exportation varie énormement d'un tableau à l'autre. Le commentaire ne fournit pas d'argument valable pour justifier l'un ou l'autre. On ne saurait donc, après une critique du mode de confection de tels tableaux, retenir de ce tableau que le miracle de la concordance absolue des chiffres globaux et de ceux de la Sénégambie. Pour le reste, on comprend difficilement la signification de tels tableaux qui avancent des données aussi contradictoires sans choisir et justifier une des options, à moins qu'on ne veuille démontrer que toutes les manipulations de chiffres sont possibles. Comme le suggérait J. Mettas, il se pourrait bien que le nombre de 955 000 esclaves pour la traite française du 18e soit proche de la réalité, mais ce serait tout à fait par hasard, et les données sur les répartitions régionales ne semblent pas acceptables, sauf peut-être dans le cas de la Sénégambie.

Le tableau 3 récapitule les chiffres de la traite anglaise et de la traite française en utilisant pour celle-ci les données des tableaux 1 et 2. Le tableau 4 confirme que pour la traite sénégambienne on utilise toujours les mêmes chiffres du tableau 1; mais pour la traite anglaise quelques modifications mineures apparaissent en 1975, sans toutefois remettre en cause les chiffres globaux de la Sénégambie entre 1710 et 1810. On remarque donc les hésitations de Curtin à propos de la traite française, et on peut considérer que ses projections restent sujettes à caution.

Le tableau 5 est le résultat d'une recherche détaillée sur le commerce négrier français au 18e siècle. Ainsi, R. Stein a retrouvé 3 285 expédition négrières françaises entre 1713 et 1793, avec une répartition inégale suivant les périodes retenues <sup>1</sup>.. Le tableau suivant propose une estimation des esclaves transportés en utilisant les données sur le tonnage des navires et en multipliant le nombre des bateaux de ces périodes par un chiffre moyen (moyenne tonnage des bateaux X nombre moyen d'esclaves par tonneau, donnant un nombre moyen d'esclaves par bateau pour la période (322 entre 1713 et 1744; 322 entre 1748 et 1755; 363 entre 1763 et 1777; 363 entre 1783 et 1793). Ainsi Stein suggère une augmentation sensible du chiffre avancé par Curtin et estime le total de la traite française du 18e à 1 140 257 personnes, soit une augmentation de 19,4%.<sup>2</sup>.

Dans son article synthétique sur le volume de la traite atlantique, P.E. Lovejoy retient, après un examen des travaux et discussions autour du Census de Curtin, un total de 6 132 900 esclaves exportés d'Afrique pendant le 18e siècle. Pour les exportations française, il accepte les chiffres de Stein, qu'il augmente légèrement pour tenir compte des années antérieures à 1713 : ainsi il retient 1 180 300 au lieu de 1 140 257, ce qui représente une augmentation sensible des chiffres d'exportation de Curtin. Il suggère aussi une augmentation du nombre des Noirs exportés par les Anglais : 2 532 300, au lieu de 2 214 000 qui figurent dans le tableau récapitulatif de Curtin <sup>3</sup>. Cependant, Lovejoy parvient à son total d'exportation d'Afrique — 6 132 900 — en réduisant considérablement les estimations de Curtin pour les traites des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> R. Stein "Measuring the French Slave Trade, 1713-1792/3", Journal of African History, 17, 19, 1978, 4: 515-521, résumant l'ouvrage The French Slave Trade in the Eighteenth Century: An Old Regime Business, Madison, University of Wisconsin Press, 1979. Dans ce livre, Stein cite 3 321 expéditions, environ 1 150 000 exportés et 1 015 000 vendus aux Amériques. Il fournit des répartitions plus détaillées par ports et petites périodes.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> R. Stein, "Measuring...", art. cit.: 519. Notons que R. Stein fournit également des données sur la mortalité dans la traite française du 18<sup>e</sup> siècle, dans l'ouvrage précité et dans un article "Mortality in the eighteenth-century French Slave Trade", *Journal of African History*, 17, 21, 1980, 1: 35-41.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Curtin, *The Atlantic...*, tableau 43, p.150, où il faut soustraire du total de 2 579 400 les chiffres des années 1690-1700 (=99 400) et 1801-1807 (=266 000) pour obtenir le chiffre du 18e siècle (=2 214 000).

autres pays sans qu'on puisse toutefois comparer les chiffres des deux auteurs : 1 796 300 pour la traite portugaise, 350 900 pour la hollandaise, 194 200 pour la nord-américaine, 73 900 pour la danoise, 5 000 pour les autres (suédoise, brandebourgeoise). Le total des esclaves exportés est, selon Lovejoy, très proche de celui des Noirs importés en Amérique pendant la période 1700/1810 que Curtin estime à 6 051 700 \(^1\). Pour aboutir à ce résultat, Lovejoy opère donc sans la justifier suffisamment une réduction sensible des traites autres que française et anglaise, et se livre à des manipulations statistiques qu'il est nécessaire de critiquer, car elles ne semblent pas satisfaisantes \(^2\).

Le tableau 7 ne porte que sur un total de 5 513 300 esclaves exportés d'Afrique, dont les origines sont connues; 619 600 sont écartés, une petite partie provenant du Sud-Est Africain, mais la plupart ne pouvant être affectés à l'une des six portions de la Côte Occidentale d'Afrique. Pour ce tableau Lovejoy utilise les données de Curtin pour la Sénégambie, mais opère des regroupements personnels pour les autres régions. Il propose des chiffres pour l'ensemble du siècle et pour chaque décennie. La part de la Sénégambie est à peine de 3,65%, la Sierra Leone fournissant 8,78%, Gold Coast 12,29%, Baie du Bénin 23,19%, Baie du Biafra 14,77%, West-central Africa 37,32%. Les proportions obtenues par Curtin (tableau 3 ci-dessus) sont difficilement comparable à celles de Lovejoy, car Curtin ne prend en compte que les traites françaises et anglaise. Cependant, on note que pour les deux auteurs la part de la Sénégambie ne change pas, et que la traite française n'aurait représenté ici que des proportions faibles. Ainsi Lovejoy semble accepter sans discussion les pourcentages de Curtin pour évaluer la part de la Sénégambie dans la traite française du 18e siècle, soit environ 8%.

Nous pensons que les chiffres de Lovejoy demandent à être révisés et précisés. L'utilisation de travaux divers, où la part de projections et la part d'utilisation de sources statistiques de l'époque sont variables, n'est pas vraiment source d'une évidence indiscutable. Au contraire, il semble qu'elle pose des problèmes de méthode sérieux et que les résultats obtenus ne puissent pas être considérés comme définitifs. En fait, un affinement des données régionales reste nécessaire pour proposer de nouveaux chiffress hypothétiques qui devront être présentés et cités comme tels.

Plusieurs études postérieures <sup>4</sup>, ont fourni des données nouvelles sur l'ensemble de la traite atlantique et sur la traite française du 18<sup>e</sup> siècle, en particulier à partir d'une exploitation des Répertoires de J. Mettas <sup>5</sup> et de travaux personnels. On peut retenir plusieurs tableaux qui sont

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Curtin, *ibid.*, tableau 77, p.268, où les esclaves sont répartis selon le lieu de vente aux Amériques. Il n'est pas possible d'évaluer ici le chiffre de la première décennie du 19e siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bien qu'il accepte de reconnaître une sous-estimation des traites française et anglaise du 18e siècle, Lovejoy ne révise pas en hausse les chiffres globaux de la traite de ce siècle. Pour l'ensemble de la traite atlantique, il ne propose qu'une très légère révision du total de Curtin qu'il porte de 9 566 000 à 9 778 500 esclaves importés aux Amériques (art. cit., tableau 9 : p.497). En fait, Lovejoy ne tient pas compte des arguments sérieux fournis par certains auteurs, dont Inikori, et ne corrige que très peu Curtin. Son estimation finale est donc sujette à discussion : elle retient une différence de 1 836 500 esclaves entre les chiffres d'exportation (11 642 000) et d'importation (9 778 500), soit une perte de 16 % environ.

<sup>3</sup> Les limites des zones retenues par Curtin et par Lovejoy ne sont pas définies avec une précision suffisante; elle ne correspondent pas toujours et les comparaisons ne sont donc pas assurées.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> David Richardson (1989) « Slave exports from West and West-central Africa, 1700-1810: new estimates of volume and distribution », Journal of African History, 30, 1: 1-22; Joseph Inikori (1992) « The volume of the british slave trade, 1655-1807 », Cahiers d'Études Africaines, 128, 32-4: 643-688; David Richardson & Stephen D. Behrendt (1995) « Inikori's Odyssey: measuring the british slave trade, 1655-1807 », Cahiers d'Études Africaines, 138-139, 35, 2-3: 599-61; Paul E. Lovejoy (1989) « The impact of the atlantic slave trade on Africa: a review of the literature », Journal of African History, 30, 3: 365-394; Charles Becker (1988), « Les effets démographiques de la traite des esclaves en Sénégambie: Esquisse d'une histoire des peuplements du 17e à la fin du 19e siècle », dans Dans Serge Daget (éd.), De la traite à l'esclavage, Actes du Colloque International sur la Traite des Noirs, Nantes, 1985, t. II: 70-110; Charles Becker (1986) « Note sur les chiffres de la traite atlantique française au 18e siècle », Cahiers d'Études Africaines, 104, 26, 4: 633-679.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les deux volumes du Répertoire de J. Mettas ont été publiés après sa mort : J. Mettas, Répertoire des

### commentés brièvement.

Les tableaux 8, 9, 10 et 11, dûs à David Richardson, proposent les estimations par décennie de la traite des diverses nations européennes durant le 18e siècle et du nombre des esclaves traités dans les six portions de la côte africaine retenus par Lovejoy : ils suggèrent des chiffres globalement supérieurs à ceux proposés par Lovejoy dans le tableau précédent : 6 686 000 contre 5 513 300. Ce qui provient du fait que des chiffres sont ajoutés pour la première décennie du 19e siècle, mais correspond aussi à des variations parfois notables par décennies qui ne sont par totalement comparables (le premier auteur évoquant par exemple la décennie 1701-1710, alors que le second traite de la décennie 1700 à 1709). On remarque que la part de la Sénégambie, qui atteignait 12 % durant la première décennie du siècle, aurait culminé pendant les trois suivantes à 14,5 %, pour descendre en dessous de 10 % au cours de la seconde partie du siècle qui est celle du maximum de la traite atlantique.

Les tableaux 9 et 10 détaillent les chiffres de la traite anglaise et française pendant cette période, pour les diverses parties de la côte : de légères variations sont suggérées par rapport aux pourcentages de l'ensemble de la traite, qui est récapitulé dans le tableau 11. Ainsi la part de la Sénégambie aurait diminué un peu moins dans la traite française au cours de la deuxième partie du siècle, par rapport àè la traite anglaise. Mais de manière générale, il apparaît nettement que la part de la Sénégambie a été limitée, atteignant à peine 5 % du total entre 1700 et 1809, et n'avoisinant le dixième du total que pendant les trois décennies 1710/1739.

Le tableau 12 est une estimation de la traite française du 18e siècle, à partir des données de Mettas, en utilisant les chiffres de Noirs embarqués en Afrique, ou, à défaut, les chiffres d'importation aux Amériques. À l'aide du Répertoire de Mettas, on connaît 3 342 expéditions négrières françaises au 18e, mais seulement 3 212 ont été prises en compte dans notre récapitulation (soit un peu moins que pour Stein qui cite 3 285 navires). Pour ces 3 342 navires, on dispose de chiffres d'exportation d'Afrique ou d'importation aux Amériques dans 2 601 cas (823 787 esclaves, soit une moyenne de 317 personnes par bateau); pour les 611 autres, on a calculé la moyenne de la cargaison pour tous les navires à cargaison connue par décennie: on a multiplié ensuite ces moyennes par le nombre des navires pour les décennies. On a obtenu ainsi une estimation de 193 223 esclaves pour 611 bateaux, la moyenne de cette estimation étant presque identique à celle des navires à cargaison connue (316 esclaves/navire, au lieu de 317). L'addition des chiffres pour les 2 601 navires à cargaison connue et des 611 à cargaison estimée est donnée dans le tableau 12 qui retient ainsi pour la période 1707 à 1793 un total de 1 017 010 esclaves embarqués ou débarqués par les 3 212 navires pris en considération. Ce total est un minimum indiscutable pour les Noirs exportés par la traite française du 18e siècle, mais il est certainement très inférieur à la réalité. L'estimation de Stein est supérieure à ce minimum de 12% environ. Toutefois, il faut prendre en compte un ensemble d'arguments solides et accepter comme très hautement probable une augmentation d'un tiers du chiffre minimum : il est même possible que le volume de la traite française ait approché au cours du siècle le chiffre de 1 500 000 Noirs embarqués sur la Côte d'Afrique. Les arguments développés dans le commentaire de ce tableau ne peuvent pas être repris ici : les chiffres utilisés sont souvent ceux d'importation aux Amériques, parfois du seul dernier point de vente ; les contradictions sont fréquentes entre le tonnage des navires et le nombre des esclaves indiqué; la sous-déclaration et l'imprécision des déclarations ; l'existence d'expéditions supplémentaires dont il est possible de trouver les traces ; l'omission très fréquente des enfants et des nourrissons à la mamelle, qui ne comptent que pour partie de "pièce d'Inde", et de manière générale les déclarations qui sont parfois faites en pièce d'Inde ; les contradictions entre chiffres ici retenus et ceux d'estimations pour certaines périodes (50% de sous-estimation pour la traite nantaise de 1728 à 1740, soit 203 523 Noirs amenés par 723 navires au lieu de 132 851 trouvés ici pour 418 expéditions; d'autres documents fournissent des estimations supérieures

expéditions négrières françaises au XVIIIe siècle. I. Nantes, éd. par S. Daget, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer/Geuthner, 1978, XXI-795 p.; J. Mettas, Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIIIe siècle. II. Ports autres que Nantes, éd. par S. & M. Daget, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 1984, IX-972 p.

de 20 à 30%); l'importance de la traite illicite des interlopes dont on ne tient jamais compte parce qu'elle est difficile à évaluer. L'ensemble de ces arguments manifeste que le chiffre de 1 017 010 esclaves est un minimum assuré, mais tout à fait insuffisant. Toutefois, la nature des données disponibles est telle qu'on ne parviendra sans doute jamais à fixer un total réel et indiscutable : on doit prendre acte de ce fait, poursuivre les recherches de documents nouveaux qui pourraient augmenter la probabilité des chiffres, et accepter dès à présent comme raisonnable un total situé entre 1 350 000 et 1 500 000 Noirs exportés des Côtes africaines par les navires français du 18e siècle.

Les tableaux 13 et 14 sont consacrés à la traite en Sénégambie et ont été également établis en grande partie à l'aide du Répertoire de J. Mettas. Ainsi que pour l'ensemble de la traite française du 18e siècle, la documentation disponible est insatisfaisante. Une recherche plus poussée des sources a manifesté les lacunes énormes qui restreignent nos certitudes : grand nombre d'années creuses sans nombre de navires ni chiffres d'esclaves traités en Sénégambie, alors qu'il y a eu des activités négrières françaises; imprécision des chiffres pour les esclaves transportés, voire contradictions notables entre des chiffres de départ et d'arrivée, différences importantes entre des estimations de traite et les chiffres connus pour certaines expéditions enregistrées. On connaît en fait 284 navires négriers dont la cargaison est connue (au départ ou à l'arrivée). Pour ces navires, dont on donne la répartition par décennie, le total des Noirs embarqués est de 61 792 au minimum, soit une moyenne de 218 par bateau : cette moyenne est nettement inférieure à celle obtenue pour l'ensemble de la traite française du 18e siècle (tableau 13, 1ère partie). Si l'on adopte cette moyenne pour les 56 autres expéditions sans chiffre connu, il y a eu 12 208 Noirs supplémentaires embarqués, et donc un total proche de 74 000 qui constitue ici encore un minimum indiscutable. Mais ce chiffre, comme celui de l'ensemble de la traite française du 18e siècle, est nettement inférieur à la réalité. En effet, des chiffres complémentaires pour la traite réelle sont largement supérieurs et d'autres plaident en faveur d'une augmentation sensible (importance des marchandises envoyées pour la traite, taille des navires, contradiction entre les chiffres, trafic interlope mentionné mais difficile à évaluer). Il est donc très probable que la traite française en Sénégambie a atteint et même dépassé un total de 100 000 esclaves embarqués, mais les arguments en faveur d'une augmentation de 50% (environ 110 000 au total) fourniront sans doute toujours des certitudes statistiques approximatives et non pas des chiffres définitifs.

Pour la traite connue à l'aide du Répertoire de J. Mettas, et donc pour une partie de la traite française seulement, on peut établir des statistiques qui décrivent certaines caractéristiques de cette traite, en particulier des traits démographiques comme la répartition des esclaves par sexe et par âge, et la mortalité à la côte ou lors de la traversée.

Citons par exemple le "récapitulatif par ports et décennies" des esclaves et des navires négriers, qui manifeste l'importance des divers ports dans la traite sénégambienne pendant les décennies du 18e siècle : il permet de constater des modifications notables qui se traduisent par les variations de la moyenne des cargaisons. Par rapport à l'ensemble de la traite française du 18e, la moyenne en Sénégambie n'est que de 228 esclaves par bateau, contre 317), mais pour la période 1730-1758, la moyenne a été largement supérieure à cause des grands négriers de Lorient et de Nantes (352, 413, 405 esclaves par bateau en moyenne pour les trois décennies). Le "récapitulatif de la traite française par ports, selon Mettas "montre également ces faits, et note surtout la part des divers ports pour le nombre des esclaves et de navires : Lorient, avec 25% des expéditions et 44% des Noirs exportés, est le port principal de la traite sénégambienne, dont les activités se limitent aux années 1720 à 1750, et dont la moyenne d'esclaves par bateau (348) est très forte (tableau 13,2 et 3).

Le tableau 14 porte sur les répartitions par âge et sexe des esclaves embarqués en Sénégambie. On remarque que les renseignements sont partiels, ne concernant que 15 000 personnes environ (près d'un quart des 61 792 cités pour les 284 navires à cargaison connue); pour cet échantillon même, les répartitions sont parfois imprécises. Cependant, on doit noter que les adultes représentent 84% et les enfants-nourrissons 16% ici : cette dernière catégorie est sans doute un peu plus forte, car les nourrissons sont souvent omis dans les décomptes des

cargaisons. Quant à la répartition par sexe, les hommes atteignent 68% du total et les femmes moins du tiers. Les tableaux 14 a et b permettent de constater que la politique des ports négriers et des armateurs a peut-être varié, accentuant ici ou à tel moment la préférence pour des cargaisons surtout masculines et adultes.

Le tableau 15 concerne la mortalité lors de la traversée. L'échantillon sénégambien pour lequel on dispose de chiffres de départ et d'arrivée est assez important et les chiffres avancés peuvent être contradictoires (par exemple chiffres d'arrivée ne correspondant pas aux chiffres de départ moins le nombre de morts pendant la traversée). Malgré les problèmes, on peut conclure que la mortalité a atteint près de 12% dans la traite française en Sénégambie. Toutefois des variations par ports et par décennies sont observées : ainsi des taux supérieurs durant le dernier quart du siècle, mais aussi des taux inférieurs pour les ports de Nantes et Lorient, qui proviendraient de la spécialisation de ces villes dans la traite et de choix des armateurs (aménagement des bateaux, traitement et alimentation des captifs). Les renseignements sur la mortalité par sexe et âge sont plus rares : pour un très petit échantillon de 605 morts, on note la forte mortalité des adultes hommes (420; 69,4%) et des nourrissons-enfants (106; 17,5%), et une moindre mortalité des femmes (79; 13,1%); ces proportions sont à comparer à celles des hommes (60%), des femmes (27,2%), des enfants et nourrissons (12,8%). \(^1\).

On peut tenter de préciser la place de la Sénégambie dans la traite française du 18e siècle, à l'aide du tableau 16 qui compare les chiffres de la Sénégambie à ceux de l'ensemble de la traite française du 18e siècle, pour chacune des décennies. On a retenu les chiffres du tableau 13.1, auxquels on a ajouté un chiffre estimé (nombre de navires sans chiffres X movenne par navire pour la décennie) pour toutes les décennies. On obtient ainsi une estimation relativement satisfaisante, pour les proportions plus que pour les chiffres, qui indique la part de la Sénégambie et les variations périodiques de cette traite régionale. Les proportions observées montrent que la Sénégambie n'aurait livré que 7% environ des esclaves africains exportés au 18e siècle par les Français. Cependant, les proportions sont bien plus fortes jusque 1760 et décroissent en suite en raison des occupations anglaises de Gorée (1758-1763) et de Saint-Louis (1758-1778). Si l'on compare ces pourcentages à ceux que retient Curtin (voir tableau 1), on constate les mêmes tendances bien que les chiffres soient plus élevés : 8,1% pour le siècle, avec des pourcentages supérieurs jusque 1760, une décroissance jusque 1750, une petite augmentation de 1751 à 1760, puis une chute et une faible remontée de 1760 à 1789, avec légère rechute due à l'arrêt de la traite en 1793/94. Il n'est pas possible de considérer comme assurés les pourcentages suggérés par Curtin ou les nôtres, bien que ces derniers soient sans doute plus proches de la réalité et tiennent compte de la nécessaire réévaluation de la traite française au 18e siècle. Mais on doit enregistrer que la Sénégambie a fourni une part non négligeable de la traite française jusqu'en 1758; à partir de cette date, le développement important de cette traite eut lieu surtout dans les régions côtières plus méridionales, sans que la Sénégambie soit abandonnée.

<sup>10,4%</sup> de pertes pour des navires nantais, de 1748 à 1792. Ce chiffre est nettement supérieur au nôtre pour Nantes à la même période. On verra aussi, à propos de la mortalité dans la traite française les discussions et les chiffres de H.S. Klein (The Middle Passage. Comparative Studies in the Atlantic Slave Trade, Princeton, Princeton University Press, 1978, chapitre 8 "The French Slave Trade in the 18th Century", tableau 8, 12 où l'auteur estime la mortalité de la traite nantaise pour une grande partie de la côte et du 18e siècle à 13,1%, sans donner de chiffres pour la Sénégambie). De même R. Stein ("Mortality in the Eighteenth-Century French Slave Trade", Journal of African History, 17, 21, 1980,1: 35-41, ainsi que The French Slave Trade..., ouvr. cit., p.209-211, où l'auteur propose des données générales par périodes plutôt que par régions) calcule pour toute la traite française du 18e une mortalité de 1150000-1015000 - 135000, soit 11,7%, avec des variations par périodes: 15% de 1700 à 1745, 15,4% de 1746 à 1760, 9,7% de 1761 à 1779 et 9,8% de 1780 à 1792 (tableau A 10, p.211). R. Stein compare aussi les pourcentages de mortalité pour des périodes plus courtes en tenant compte du type de navires — privés ou possédés par des Compagnies — (tableau A 2, p. 209). L'exploitation complète du Répertoire de J. Mettas permettra sans doute de préciser davantage les données sur la mortalité et les répartitions par sexe et par âge des esclaves déportés.

Les tableaux 17 et 18 donnent des indications sur la traite de la Sénégambie durant le 18 siècle. Ils ont été abondamment commentés et présentés dans deux études antérieures auxquelles nous renvoyons et dont les extraits relatifs à ces tableaux figurent en annexe.

Pour évaluer l'impact démographique de la traite en Sénégambie, il convient de rappeler que la majorité des esclaves exportés de cette région provenaient de l'intérieur de l'Afrique et non des États sénégambiens, qui n'ont fourni qu'un tiers des captifs au maximum. Il faut également souligner que la traite anglaise a été plus forte que la française <sup>1</sup> et a touché, au minimum, entre 100 000 et 130 000 déportés. Ainsi la traite sénégambienne a touché au moins 200 000 personnes qui ont été embarquées sur cette petite portion de la côte de l'Afrique : le chiffre de 300 000 est toutefois plus proche de la réalité et tient compte de la sous estimation des documents disponibles. Ces chiffres ne tiennent pas compte de toutes les pertes humaines liées à la traite des esclaves et de toute l'évolution économique, sociale, politique de la région à cette époque.

La question des chiffres de la traite atlantique, que l'on a évoquée en partie en citant des travaux récents, est sans doute importante, et les résultats obtenus ne sont pas négligeables même si les certitudes définitives semblent exclues. Cependant elle n'est pas essentielle et l'impact démographique de cette traite sur les sociétés sénégambiennes et celles de l'intérieur ne pourra pas être mesuré en termes statistiques indiscutables. Mais nous affirmons que cet impact a été décisif et que les évolutions démographiques et sociales ont été ici comme ailleurs, modifiées profondément par la traite négrière européenne. Il est donc indispensable d'orienter davantage les recherches sur les sociétés et les populations africaines, en utilisant toutes les ressources de la tradition multiforme ainsi que des sources européennes là ou quand elles existent, pour décrire les faits démographiques, pour situer ceux-ci à l'intérieur d'une histoire globale des formations sociales, et pour utiliser — après une critique rigoureuse — tous les témoignages sur le passé des hommes et des sociétés de l'Afrique.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Notons que les estimations de Curtin pour la traite anglaise en Sénégambie sont très diverses, comme on peut le constater dans les tableaux reproduits ci-dessus. Dans le tableau 3, on obtient un total approximatif (après déduction des chiffres français) de 115 000 pour cette traite. Dans le tableau 4, le total de 1711 à 1800 serait de 102 700, auquel il faut ajouter environ 17500 pour la première décennie du siècle : le chiffre serait donc de 120 000 environ. Dans le *Census*, Curtin suggérait au tableau 43 (p.150) un total de 131 300 esclaves exportés de la côte sénégambienne par les Anglais. Il reste donc à avancer des arguments pour retenir de préférence l'un de ces chiffres. Si Curtin semble s'arrêter dans sa publication la plus récente (tableau 4) à 120 000 environ, il ne précise que sommairement ses raisons : des études complémentaires restent nécessaires pour cette traite comme pour la traite française, afin de mieux distinguer les certitudes, les estimations et les hypothèses.

Tableau 1: French slave exports from Africa, 1711-1800: decennial estimates by coastal origin in Africa, based on shipping data Extrait de Curtin, *The atlantic slave trade*, table 49, p.170

	(1)	(2) 1721-	(3) 1731-	(4) 1741-	(5) 1751-	(6) 1761-	(7) 1771-	(8) 1781-	(9) 1791-	(10)
Coastal region	1711- 20	30	40	50	60	70	80	90	1800	Total
Senegambia	10,300	13,400	12,300	7,700	6,300	2,300	4,000	17,400	3,400	77,100
$\tilde{\gamma}_{\!$	22,4	15,5	10,8	8,4	8,7	2,0	4,0	6,4	5,7	8,1
Sierra Leone		_	_	2,900	2,100	3,800	_	_	_	8,800
%	_	_	_	3,2	2,9	3,3	_	_	_	0,9
Windward Coast	15,900	40,100	36,800	39,800	28,200	_	_	_	_	160,800
%	34,5	46,5	32,2	43,6	38,9			_	_	16,8
Gold Coast	_	_	9,100	7,600	5,400	30,200	19,300	66,200	8,900	146,700
$\eta_{\!\scriptscriptstyle c}$	_		8,0	8,3	7,4	26,2	19,5	24,4	15,0	15,4
Bight of Benin	16,700	18,200	32,100	4,100	2,900	31,500	36,000	30,100	4,100	175,700
<b>ິ</b> ‰	36,2	21,1	28,1	4,5	4,0	27,3	36,4	11,1	6,8	18,4
Bight of Biafra		_	-	·_	_	<u>-</u>	_	14,900	2,000	16,900
<del></del>	_	_	_	_	_		_	5,5	3,4	1,8
Angola	3,200	10,900	23,000	25,800	25,300	47,500	38,800	129,000	38,800	342,300
- <u>-</u> 2324	6,9	12,7	20,1	28,3	34,9	41,2	39,3	47,5	65,1	35,8
Mozambique	_	,-	900		_	_	_	8,700	1,100	10,700
<del>%</del>	_		0,8	_	_	_	_	3,2	1,8	1,1
Unknown & other	_	3,600	_	3,300	2,300	_	800	5,200	1,300	16,500
%	_	4,2	_	3,6	3,2	_	0,8	1,9	2,2	1,7
Total	46,100	86,200	114,200	91,200	72,500	115,400	98,800	271,500	59,600	955,500
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources: Tables 47 and 48; Gaston Martin, L'ère des négriers, p.117, and graph; Weber, La Compagnie des Indes, p. 483; Dardel, Rouen et Havre, p.403; Delcourt, La France et les établissements français au Sénégal..., p.398; Malvezin, 3:208-9; Rinchon, Le trafic négrier, pp.25-27.

Tableau 2: French slave exports from Africa, 1751-1800: decennial estimates based on sphipping data combined with population samples from Saint Domingue Extrait de Curtin, *The atlantic slave trade*, table 60, p.200

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Coastal region	1751-60	1761-70	1771-80	1781-90	1791-1800	Total
Senegambia	6,300*	2,300	4,000	17,400	3,400	33,400
%	8,7	2,0	4,0	6,4	5,7	5,4
Sierra Leone	900	1,200	800	2,400	500	5,800
%	1,3	1,0	0,8	0,9	0,9	0,9
Windward Coast	1,200	2,500	2,900	6,800	1,000	14,400
%	1,6	2,2	2,9	2,5	1,6	2,3
Gold Coast	5,300	8,800	7,300	16,000	2,400	39,800
%	7,3	7,6	7,4	5,9	4,1	6,4
Bight of Benin	23,600	40,000	35,300	65,700	8,600	173,200
~ ~	32,6	34,7	35,7	24,2	14,4	28,0
Bight of Biafra	7,500	13,000	9,100	20,400	2,500	52,500
%	10,4	11,3	9,2	7,5	4,2	8,5
Angola	25,300	47,500	38,800	129,000	38,800	279,400
%	34,9	41,2	39,3	47,5	65,1	45,2
Mozambique	_	_	_	8,700	1,100	9,800
% <sup>-</sup>	_	_	_	3,2	1,8	1,6
Unknown & other	2,300	_	800	5,200	1,300	9,600
%	3,2		8,0	1,9	2,2	1,6
Total	72,500	115,400	98,800	271,500	59,600	617,800
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

<sup>\*</sup> Figures and totals have been rounded.

Projected exports of that portions of the french and english slave trade having identifiable region of coastal origin Africa, Tableau 3: 1711-1810

Extrait de Curtin, The atlantic slave trade, table 66, p.221.

Coastal region	1711-20	1721-30	1731-40	1741-50	1751-60	1761-70	1 <b>7</b> 71-80	1781-90	1791-1800	1801-10	Total
Senegambia	30,900*	22,500	26,200	25,000	22,500	21,400	17,700	20,300	4,400	800	191,700
$reve{w}$	16,5	10,0	8,2	7,4	7,6	5,5	6,0	3,4	1,1	0,3	5,8
Sierra Leone	5,900	15,000	14,900	18,400	9,900	5,300	3,700	17,700	12,200	9,600	112,600
%	3,2	6,7	4,7	5,4	3,4	1,4	1,3	3,0	3,2	3,6	3,4
Windward Coast	30,600	47,600	55,200	65,300	29,800	67,600	49,700	24,400	14,700	11,200	396,100
%	16,4	21,2	17,3	19,3	10,1	17,4	16,9	4,1	3,8	4,2	12,1
Gold Coast	44,000	54,200	65,200	67,000	41,800	52,400	38,700	59,900	29,400	22,100	474,700
%	23,5	24,2	20,5	19,8	14,2	13,5	13,2	10,1	7,7	8,3	14,4
Bight of Benin	72,500	48,400	59,400	30,900	35,600	48,400	41,400	120,400	15,100	5,300	477,400
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	38,8	21,6	18,6	9,1	12,1	12,5	14,1	20,3	3,9	2,0	14,5
Bight of Biafra	_	4,500	45,100	71,300	100,700	139,300	100,000	114,800	137,600	110,400	823,700
<b>ັ</b> %	_	2,0	14,2	21,1	34,1	35,9	34,0	19,4	35,9	41,5	25,1
Central and		,	,				,	•	•	•	,
Southeast Africa	3,200	32,000	52,500	60,200	54,600	53,200	42,900	234,400	170,400	106,700	810,100
%	1,7	14,3	16,5	17,8	18,5	13,7	14,6	39,6	44,4	40,1	24,7
Total	187,000	224,200	318,500	338,100	295,000	387,700	294,000	591,800	383,800	266,000	3,286,100
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Figures and totals have been rounded. Sources: Tables 43, 49 (through the 1740's), and 60 (1751-1810) leaving aside category of "other" or "unknown".

Tableau 4: Slave Exports from Senegambia, 1711-1810

(based on aggregate estimates of the French and English slave trades derived from shipping data and assigned to coastal regions following a variety of samples)

Extrait de Curtin, Senegambia in the era..., table 4,3, p.164

Dates	French exports	British exports	Total
1711-20	10,300	20,600	30,900
1721-30	13,400	9,100	22,500
1731-40	12,300	13,900	26,200
1 <b>74</b> 1- <b>5</b> 0	7,700	17,300	25,000
1751-60	6,300	16,200	22,500
1761-70	2,300	11,800	14,100
1771-80	4,000	8,100	12,100
1 <b>7</b> 81-90	17,400	2,900	20,300
1791-1800	3,400	2,800	6,200
1801-1810	500	1,500	2,000
Total	77,600	104,200	181,800

Sources: Curtin, The Atlantic Slave Trade, pp.221, 170, 180; Anstey, "The Volume and Profitability of the Atlantic Slave Trade 1761-1810" (unpublished mss). The French export figure for 1801-10 modified in the light of slave export during the Peace of Amiens, in statement covering the years X and XI, ANF, C6 20. Note: For the decades 1761-70 and 1771-80, British-carried exports include most exports from both the Gambia and the Senegal, and French-carried exports are those by way of Gorée only.

Tableau 5: French slaving departures in the eighteenth century

Extrait de Stein, « Measuring... », table 1, p.518.

	1713-44	1748-55	1763-77	1783-92/3	Total
Nantes	482	218	359	387	1 446
Bordeaux	45	46	117	253	461
La Rochelle	133	54	96	125	408
Le Havre	17	31	130	167	345
Saint-Malo	<b>5</b> 6	42	75	25	198
Lorient	115	4	-	19	138
Honfleur	8	2	44	72	126
Marseille	13	1	18	80	112
others	16	6	25	4	51
	885	404	864	1 132	3 285

**Tableau 6:** Slaves exported from Africa on french ships Extrait de Stein, « Measuring.... », table 2, p.519.

Years	Ships	Average tonnage	Average number slaves/ton	Total
1713-44	885	167	1,93	285 244
1748-55	404	177	1,82	130 145
1763-77	864	179	2,03	313 952
1783-92/3	1 132	?	?	
		3	63 slaves/ship =	410 916
				1 140 257

Tableau 7: Regional origins of slaves in the eighteenth-century Atlantic trade (000's) (Dutch, British, French and Portuguese) Extrait de Lovejoy, « The volume.... », table 5, p.485.

Region	1701-10	1711-20	1721-30	1731-40	1741-50	1751-60	1761-70	1771-80	1781-90	1791-1800	Totals
Senegambia	18,4	30,9	22,5	26,2	25,0 40,4	22,5	14,4	12,4	22,1	7,0	201,3
Sierra Leone Gold Coast	17,4 25,0	20,6 46,6	22,5 72,7	33,3 85,6	49,4 91,4	45,2 66,3	108,1 63,4	82,2 56,0	47,2 93,7	58,0 76,7	483,9 677,4
Bight of Benin Bight of Biafra	161,3 10,0	169,3 10,0	160,3 4,5	154,8 45,1	109,9 71,3	98,7 100,7	102,7 126,3	90,7 127,3	1 <i>5</i> 9,8 133,8	71,1 185,4	1,278,6 814,4
West-central Africa	80,1	72,0	115,5	177,3	189,2	195,6	220,2	211,4	431,1	365,3	2,057,7
Totals	312,2	349,4	398,0	522,3	536,2	529,0	635,0	580,0	887,7	763,5	5,513,3

Sources: for all figures in the period 1711-1800 for West African regions; see Philip D. Curtin, "Measuring the Atlantic slave trade", in S. L. Engerman and E.D. Genovese, eds., Race and Slavery in the Western Hemisphere: Quantitative Studies (Princeton, 1975), 112; for Central African figures, 1711-1800: Herbert S. Klein, The Middle Passage: Comparative Studies in the Atlantic Slave Trade (Princeton, 1978), 27; a regional breakdown for the decade 1701-10 is not available but has been reconstructed on the basis of the following sources: Johannes Postma, "The origin of African slaves: the Dutch activities on the Guinea Coast, 1675-1795", in Engerman and Genovese, Race and Slavery, 42, 49; Philip D. Curtin, The Atlantic Slave Trade: A Census (Madison, 1969), 207; Kwame Yeboa Daaku, Trade and Politics on the Gold Coast, 1600-1720 (Oxford, 1970), 46; Patrick Manning. "The slave trade in the Bight of Benin, 1640-1890", in Henry Gemery and Jan S. Hogendorn, eds., The Uncommon Market: Essays in the Economic History of the Atlantic Slave Trade (New York, 1979), 117; and K. G. Davies, The Royal African Company (London, 1957), 226. A figure of 10,0 has also been assigned to the Bight of Biafra, on the assumption that the trade was on the order of 1,000 slaves per year in this decade. Curtin has no estimate for this period, and it is likely that his estimate for the 1720's is low; see David Northrup, Trade Without Rulers, Precolonial Economic Development in South-Eastern Nigeria (Oxford, 1978), 54, although the figures used here are considerably more conservative than those suggested by Northrup. Following the analysis of Adam Jones and Marion Johnson, "Slaves from the Windward Coast", Journal of African History, XXI, 1 (1980), 17-34, the slaves previously attributed to the Windward Coast have been reassigned to the Sierra Leone and Guinea coast for British exports and to the Slave Coast for French exports. There is room for considerable error in this assessment, since some slaves did come from the Western Ivory Coast and Liberia, in the case of the British, and some of the French trade probably included purchases on the Gold Coast and in the Bight of Biafra. Nonetheless, the majority of slaves in both cases almost certainly came from the areas to which they have been assigned. Hopefully the forthcoming work of Jones and Johnson will help clarify this matter. Curtin's figures for 1761-80 ("Measuring", 112) include the revisions of Roger Anstey, "The volume and profitability of the British slave trade, 1761-1807", in Engerman and Genovese, Race and Slavery, 13; and Postma, "Origin of African Slaves", 42-9. I have also used Anstey, "The slave trade of the Continental powers", Economic History Review, XXX, 2 (1977), 261. For 1781-90 I have accepted J. E. Inikori's tabulation of the number of British ships involved in the slave trade but have employed a slave/ship ratio from Anstey and assigned these slaves to different regions following Curtin's formula, as discussed in the text. For the 1790s I have substituted the total for the British trade derived by Seymour Drescher, Econocide: British Slavery in the Era of Abolition (Pittsburgh, 1977), 28, following Anstey's distributional formula.

Tableau 8: Estimated total slave exports from the west coast of Africa 1700-1809, by decades ('000s) Extrait de David Richardson, "Slave exports ... p. 13, tableau 4

	Portuguese											
Decade	British	French	Angola	Mina	Dutch	American	Danish	Total				
1700-9	150.0	30.0	70.0	86.0	24.0	-	-	360.0				
1710-19	201.0	<b>52</b> .0	59.0	67.0	24.0	-	_	403.0				
1720-9	<b>2</b> 69.0	77.0	73.0	63.0	33.0	2.0	-	517.0				
1730-9	276.0	93.0	116.0	49.0	48.0	150.0	4.0	601.0				
1740-9	195.0	129.0	119.0	39.0	55.0	9.0	5.0	551.0				
1750-9	251.0	93.0	131.0	34.0	51.0	17.0	5.0	<i>5</i> 82.0				
1760-9	391.0	130.0	131.0	36.0	63.0	28.0	4.0	783.0				
1770-9	340.0	152.0	131.0	30.0	40.0	18.0	7.0	718.0				
1780-9	349.0	224.0	154.0	33.0	10.0	12.0	15.0	797.0				
1790-9	417.0	67.0	168.0	53.0	4.0	44.0	8.0	761.0				
1800-9	281.0	5.0	188.0	73.0	-	63.0	3.0	613.0				
Total	3,120.0	1,052.0	1,340.0	563.0	352.0	208.0	51.0	6,686.0				

Sources: for the British, French and American figures see Tables 1, 2, and 3. For Portuguese exports from Mina, I relied on Patrick Manning, 'The slave trade in the Bight of Benin, 1640-1890', in Henry A. Gemery and Jan S. Hogendorn (eds), The Uncommon Market: Essays in the Economic History of the Atlantic Slave Trade (New York, 1979), 136-8. Manning in turn relied on Pierre Verger, Flux et reflux de la traite des nègres entre le Golfe du Bénin et Bahia de Todos os Santos du 17e et 18e siècles (The Hague, 1968), 653-4, 666. As Verger's title suggests, his figures relate unly to imports into Bahia rather than Brazil as a whole. The figures used here are therefore lower (by 7.5 per cent) than those used by Curtin (Census, 207) and based on Mauricio Goulart, Escriavidao Africana no Brazil (Sao Paulo, 1950), 209-17. For Portuguese exports from Angola, which included Luanda and Benguela, I used Curtin's figures (Census, 207) for 1701-10, Herbert Klein's figures (The Middle Passage (Princeton, 1978), 27) for 1711-60, and Joseph Miller's figures ('Legal Portuguese slaving from Angola, Some preliminary indications of volume and direction, 1760-1830', Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer, LXII (1975), 161) the Portuguese from Ambriz, Cabinde and the River Congo. They are also slightly lower than Klein's figures for the same period. None of the Portuguese sources used includes slaves shipped from Bissau and Cacheu on the northern Guinea coast; these were apparently relatively small, but not insignificant (Curtin, Census, 208; Klein, Middle Passage, 44; Walter Rodney, A History of the Upper Guinea Coast 1545-1800 (Oxford, 1970), 240-8). For Dutch exports I have used Johannes Postma, 'The origin of African slaves: the Dutch activities on the Guinea Coast, 1675-1795', Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer, LXII (1975), 201; cf. Lovejoy, 'Sysnthesis', which used projection of Danish exports made by Anstey ('Continental powers', 267) for the period 1761-1800. It should be noted that no allowance is made in this table for slave shipments from Africa by vessels owned in the British Caribbean colonies. Due to rounding some of lthe totals in this table differ slightly from those suggested in the original sources and from those presented in Table 5 to 7 below.

From David Richardson, "Slave exports from West and West-Central Africa, 1700-1810...", JAH 30 (1989): 10

Tableau 9: The regional distribution of British slave exports from the west coast of Africa, 1700-1807, by decades Extrait de David Richardson, "Slave exports ... p. 13, tableau 5

Decade	Senegambia	Sierra-Leone	Gold Coast	Bight of Benin	Bight of Biafra	West-Central Africa
1700-9	18,150	33,900	27,600	17,550	19,350	33,600
	(12.1)	(22.6)	(18.4)	(11.7)	(12.9)	(22.4)
1710-19	29,150	5,230	35,180	20,900	44,820	65,730
	(14.5)	(2.6)	(17.5)	(10.4)	(22.3)	(32.7)
1720-9	39,00	6,990	47,080	27,980	59,990	87,960
	(14.5)	(2.6)	(17.5)	(10.4)	(22.3)	(32.7)
1730-9	39,880	7,150	48,130	28,600	61,330	<b>89,93</b> 0
	(14.5)	(2.6)	(17.5)	(10.4)	(22.3)	(32.7)
1740-9	18,680	7,200	43,200	15,180	75,880	34,240
	(9.6)	(3.7)	(22.2)	(7.8)	(39.0)	(17.6)
1750-9	16,590	47,250	27,900	18,350	104,050	36,190
	(6.6)	(18.8)	(11.1)	(7.3)	(41.4)	(14.4)
1760-9	16,430	125,590	32,860	35,600	134,980	45,780
	(4.2)	(32.1)	(8.4)	(9.1)	(34.5)	(11.7)
1770-9	10,190	103,580	27,850	34,300	151,120	12,230
	(3.0)	(30.5)	(8.2)	(10.1)	(44.5)	(3.6)
1780-9	350	53,100	31,090	25,500	211,000	25,150
	(0.1)	(15.2)	(8.9)	(7.3)	(60.4)	(7.2)
1790-9	2,920	50,850	57,520	7,090	170,070	128,390
	(0.7)	(12.2)	(13.8)	(1.7)	(40.8)	(30.8)
1800-7	2,250	42,970	30,050	2,250	123,000	80,320
	(0.8)	(15.3)	(10.7)	(0.8)	(43.8)	(28.6)
Totals	193,590	483,810	408,460	233,300	1,155,590	(20.5)
	(6.2)	(15.5)	(13.1)	(7.5)	(37.1)	(20.5)

Note: figures in brackets refer to percentage shares of exports. *Source*: Richardson, 'Volume and distribution'.

Tableau 10: The regional distribution of French slave exports from the west coast of Africa, 1700-1799, by decades<sup>a</sup> Extrait de David Richardson, "Slave exports... p. 14, tableau 6

Decade	Senegambia	Sierra-Leone	Gold Coast	Bight of Benin	Bight of Biafra	West-Central Africa
1700-9 <sup>b</sup>	4,080	660	-	18,840	3,780	2,610
	(13.6)	(2.2)		(62.8)	(12.6)	(8.7)
1710-19	7,110	1,150	-	32,840	6,590	3,550
	(13.6)	(2.2)		(62.8)	(12.6)	(8.7)
1720-9	12,860	1,460	390	48,200	· · · · -	14,090
	(16.7)	(1.9)	(0.5)	(62.6)		(18.3)
1730-9	12,330	2,500	8,340	46,540	930	22,060
	(13.3)	(2.7)	(9.0)	(50.2)	(1.0)	(23.8)
1740-9	13,320	6,080	20,560	40,600	910	47,970
	(10.3)	(4.7)	(15.9)	(31.4)	(0.7)	(37.1)
17 <b>5</b> 0-9	7,840	5,780	3,360	31,260	2,050	42,920
	(8.4)	(6.2)	(3.6)	(33.5)	(2.2)	(46.0)
1760-9	1,820	12,600	9,090	24,160	7,660	74,690
	(1.4)	(9.7)	(7.0)	(18.6)	(5.9)	(57.5)
1770-9	8,210	2,890	6,540	43,350	9,280	81,980
	(5.4)	(1.9)	(4.3)	(28.5)	(6.1)	(53.9)
1780-9	11,890	12,340	14,140	<b>54</b> ,980	14,360	116,460
	(5.3)	(5.5)	(6.3)	(24,5)	(6.4)	(51.9)
1790-9	4,400	3,270	2,730	10,470	11,670	34,080
	(6.6)	(4.9)	(4.1)	(15.7)	(17.5)	(51.1)
Totals	83,860	48,730	65,150	351,240	57,230	441,410
	(8.0)	(4.7)	(6.2)	(33.5)	(5.5)	(42.1)

Note: figures in brackets refer to percentage shares of exports.

Sources: Mettas, Répertoire, ed. Daget, vol. I and 2.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> No attemps was made to apportion slaves in 1800-9. All estimates are based on reccord shipments of slaves; where the loading of a ship is not given, I assumed i loaded the average number of slaves loaded in smae region and decade. Slaves whose origins are unrecorded have been distributed on the basis of the overall regional pattern of exports in the appropriate decade.

b The distribution pattern in this decade is assumed to have been the same as that in the following decade.

Tableau 11: The regional distribution of slave exports from the West coast of Africa by all carries, 1700-1809, by decades Extrait de David Richardson, "Slave exports... p. 17, tableau.

Decade	Senegambia	Sierra-Leone	Gold Coast	Bight of Benin	Bight of Biafra	West-Central Africa
1700-9	22,230	34,560	31,650	138,590	23,130	109,780
	(6.2)	(9.6)	(8.8)	(38.5)	(6.4)	(30.5)
1710-19	36,260	6,380	37,540	138,690	51,410	132,590
	(9.0)	(1.6)	(9.3)	(34.4)	(12.8)	(32.9)
1720-9	52,530	9,120	65,110	150,280	59,990	179,620
	(10.2)	(1.8)	(12.6)	(29.1)	(11.6)	(34.8)
1730-9	57,210	29,470	74,460	135,220	62,260	240,890
	(9.5)	(4.9)	(12.4)	(22.6)	(10.4)	(40.2)
1740-9	35,000	43,350	83,620	97,830	76,700	214,470
	(6.4)	(7.9)	(15.2)	(17.8)	(13.9)	(38.9)
1 <b>75</b> 0-9	30,100	83,860	52,780	86,620	106,100	222,430
	(5.2)	(14.4)	(9.1)	(14.9)	(18.2)	(38.2)
1760-9	27,590	178,360	69,650	98,390	142,640	266,570
	(3.5)	(22.8)	(8.9)	(12.6)	(18.2)	(34.0)
1770-9	24,400	132,220	54,370	111,550	160,400	234,880
	(3.4)	(18.4)	(7.6)	(15.5)	(22.3)	(32.7)
1780-9	15,240	74,190	57,650	121,080	225,360	300,340
	(1.9)	(9.3)	(7.3)	(15.3)	(28.4)	(37.8)
1790-9	18,320	70,510	73,960	74,600	181,740	340,110
	(2.4)	(9.3)	(9.7)	(9.8)	(23.9)	(44.8)
1800-9	18,000	63,970	44,150	75,750	123,000	280,900
	(3.0)	(10.6)	(7.3)	(12.5)	(20.3)	(46.4)
Totals	336,880	725,990	644,940	1,228,600	1,212,820	2,522,580
	(5.0)	(10.9)	(9.7)	(18.4)	(18.2)	(37.8)

Note: figures in brackets refer to percentage shares of exports.

Sources: for Portuguese, Dutch and Danish exports, see the sources referred to in Table 4; for British and French exports, see Tables 5 and 6; for North American exports, see text. It should be noted that no account is taken here of the small Portuguese exports from northern Guinea.

Tableau 12: Estimation du total des noirs exportés par la traite française au 18e siècle, par ports et par décennies Extrait de Becker, « Note.... », tableau 13, p.33.

E = esclaves ; N = navires

		Nantes	La Rochelle	e Le Havre	Bordeaux	Saint-Malo	Lorient	Honfleur	Marseille	Dunkerque	Rochefort	Vannes	autres	total
1707-9	E	4519	_	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-	4519
	N	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
1710-9	Ε	32028	4575	4237	-	2062	744	1607	335	910	859	-	1841	49198
	N	116	17	20	-	9	2	6	1	4	2	-	8	185
1720-9	E	31223	4940	2337	948	6854	20421	-	1025	733	-	-	246	68727
	N	109	17	13	3	26	62	-	2	3	-	-	2	237
1730-9	$\mathbf{E}$	48267	17930	1162	3416	1714	13612	-	1122	315	-	2066	865	90469
	N	140	<i>5</i> 7	5	12	6	37	-	4	2	-	6	7	276
1740-9	E	<i>5</i> 8782	24443	1611	13689	8776	9436	321	321	576	-	483	1687	120125
	N	184	81	7	44	23	24	1	1	2	-	2	5	374
1707-49	E	174819	51888	9347	18053	19406	44213	1928	2803	2534	859	2549	4639	333038
	N	559	172	45	59	64	125	7	8	11	2	8	12	1082
1750-9	E	52158	11682	6967	8123	9797	578	607	303	911	-	723	481	92330
	N	160	33	22	30	30	2	2	1	4	_	4	2	<b>29</b> 0
1760-9	$\mathbf{E}$	54809	6320	16985	11814	16303	702	9732	1919	3715	-	295	701	123295
	N	179	22	45	48	47	3	29	6	14	-	1	2	396
1770-9	E	54376	24789	29079	20986	15753	1461	3243	3241	1657	832	-	367	155784
	N	155	64	83	62	39	5	15	9	7	2	-	3	444
1780-9	Ε	72481	38516	45480	42386	8374	4460	11652	10256	1720	1873	-	2524	239722
	N	225	97	136	139	20	12	40	39	6	10	-	9	733
1790-3	Е	26035	5420	11907	13192	2714	1330	5852	4376	544	797	-	230	72397
	N	91	17	46	48	10	5	26	16	2	4	-	1	266
1 <b>75</b> 0-	Ε	259859	86727	110418	96501	52941	8531	31086	20095	8547	3502	1018	4303	683528
1793	N	810	233	332	327	146	27	112	71	33	16	5	17	2129
	E												+444	+444
	N												1	1
1707-	E	434678	138615	119765	114554	72347	52744	33014	22898	11081	4361	3567	9386	1017010
	N	1369	405	377	386	210	152	119	79	44	18	13	40	3212
%		42,7	13,6	11,8	11,3	7,1	5,2	3,2	2,3	1,1	0,4	0,4	0,9	100,0

Tableau 13,1 : Récapitulatif de la traite française en Sénégambie au 18e siècle

Extrait de Becker, « Les effets démographiques.... », tableau II, 2.

Années	Nombre	%	Navires	Moyenne/navire	Navires sans chiffres	Total navires
	Noirs e	xportés				
1700/9	971	1,6	5	194,2	1	6
1710/9	8173	13,2	36	227,0	1	37
1720/9	9114	14,8	37	246,3	5	42
1730/9	10906	17,7	31	351,8	2	33
1740/9	7437	12,0	18	413,2	4	22
1750/9	7170	11,6	18	398,3	4	22
1760/9	2069	3,3	16	129,3	2	18
1770/9	3257	5,3	26	125,3	14	40
1780/9	10041	16,2	75	133,9	16	91
1790/9	2654	4,3	22	120,6	7	29
18 <sup>e</sup> siècle	61792	100	284	217,6	56	340

Tableau 13,2 : Récapitulatif par ports et par décennies (selon Mettas)

Extrait de Becker, « Les effets démographiques.... », tableau II, 3.

	décennies		·		<i>6</i> 1	. •						
Port		1700/9	1710/9	1720/9	1730/9	1740/9	1750/9	1760/9	1770/9	1780/9	1790/9	Total
Bordeau	ıx	-	-	-	-	-	-	5/644	5/464	18/1702	5/598	33/3408
Brest		-	-	=.	-	-	-	=	1/188	-	-	1/188
Dunker	que	-	-	-	-	-	-	1/96	-	_	-	1/96
Gorée	_	-	3/399	-	-	-	-	-	-	~	-	3/399
Honfle	ır	-	6/1607	-	-	-	-	2/472	-	2/331	1/94	11/2504
La Roc	helle	-	3/659	-	-	1/220	1/576	_	2/384	9/1659	1/41	17/3539
Le Hav	re	-	15/2934	10/1660	1/77	-	-	-	5/577	13/2515	7/1180	51/8943
Lorient		-	-	25/7310	-	14/6067	4/1428	1/80	-	-	-	73/25378
"					29/10493							
Marseil	le	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1/40	1/40
Nantes		-	5/1908	-	-	3/11 <b>5</b> 0	11/4481	5/503	10/1136	15/2252	4/526	53/11956
Rochef	ort	-	-	-	-	-	-	-	-	3/259	1/72	4/331
Saint-N	<b>Ial</b> o	-	-	1/100	-	-	-	-	1/346	-	1/103	3/549
Total	<u>Navires</u>	<u>-</u>	32	36	30	18	16	14	24	60	21	251
	Noirs	-	7507	9070	10570	7437	6485	1795	3095	8718	2654	57331
Moyen	ne Noirs/na	vire -	234,6	251,9	352,3	413,2	405,3	128,2	129,0	145,3	126,4	228,4
Navire	s sans chiffr	es 1	1	1	1	2	2	2	12	19	8	49

Tableau 13, 3 : Récapitulatif de la traite française par ports (selon Mettas) Extrait de Becker, « Les effets démographiques.... », tableau II, 4.

Port	Noirs exportés	Navires	Moyenne par navire	Navires sans chiffres	Total Navires	Pourcent Noirs exportés	age du port expéditions négrières
Bayonne	_	-	-	1	1	_	0,3
Bordeaux	3408	33	103,3	10	43	5,9	14,3
Brest	188	1	188	-	1	0,3	0,3
Dunkerque	96	1	96	1	2	0,2	0,7
Gorée	<b>399</b>	3	133	-	3	0,7	1,0
Honfleur	2504	11	227,6	3	14	4,4	4,7
La Rochelle	3 <i>5</i> 39	17	208,2	1	18	6,2	6,0
Le Havre	8943	51	175,4	17	68	15,6	22,7
Lorient	25378	73	347,6	2	75	44,3	25,0
Marseille	40	1	40	-	1	0,1	0,3
Nantes	119 <b>5</b> 6	53	225,6	10	63	20,8	21,0
Rochefort	331	4	82,8	1	5	0,6	1,7
Saint-Malo	549	3	183	3	6	0,9	2,0
Total	57331	251	228,4	49	300	100,0	100,0

Tableau 14: La traite française au 18<sup>e</sup> siècle: répartitions par âge et sexe (selon Mettas) Extrait de Becker, « Les effets démographiques.... », tableau II, 5.

# a) Â ge

Ports	Hommes	Femmes	Garçons	Total	Filles	Nourrissons	Total enfants	Total
Bordeaux	252	209	1 032		78	-	180	641
Gorée	19	77	12		12	7	31	127
Honfleur	864	577	67	127	57	_	251	1 692
La Rochelle	135	67	49		40	-	89	291
Le Havre	2 475	1 449	494	40	224	42	800	4 724
Lorient	4 493	1 247	390	<i>5</i> 6	172	31	649	6 389
Nantes	795	538	159	201	92	-	452	1 785
Total	9 033	4 164	1 273	424	675	80	2 452	15 649
Nombre		13 197					2 452	15 649
%		84,3					15,7	100

<sup>\*</sup> NB: pour 3 navires partis du Havre, Femmes et Filles sont confondues. Les proportions sont donc légèrement modifiées si l'on ne tient pas compte de ces trois navires

## b) Sexe

U) Sexe	Masculin	Nombre	%	Féminin	Nombre	%	Total
Bordeaux		354	55,2		287	44,8	641
Gorée		31	25,8		89	74,2	120
Honfleur		931	59,5		634	40,5	1 565
La Rochelle		184	63,2		107	36,8	291
Le Havre		2 969	64,0		1 673	36,0	4 642
Lorient		4 883	77,5		1 419	22,5	6 302
Nantes		954	60,2		630	39,8	1 584
Total		10 306	68,0		4 839	32,0	15 145

# C) Nombre et pourcentage par âge et sexe (Totalisation, compte non tenu des 3 navires du Havre)

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Nombre	8 677	3 931	1 175	675	14 458
Pourcentage	60,0	27,2	8,1	4,7	100,0

Tableau 15: La mortalité sur les navires négriers français selon Mettas. Répartition par ports et par décennies des Noirs embarqués et des morts lors de la traversée (Noirs Embarqués / Noirs Morts)

Extrait de Becker, « Les effets démographiques.... », tableau II, 6.

Ports Années	Bordeaux <u>Embarqués</u> Morts	Gorée <u>Embarqués</u> Morts	Honfleur Embarqués Morts	La Rochelle Embarqués Morts	Le Havre Embarqués Morts	Lorient <u>Embarqués</u> Morts	Nantes <u>Embarqués</u> Morts	Rochefort Embarqués Morts		Total <u>Embarqués</u> Morts	Pourcentage
1700-9	_	_	_	_	_		_				_
1710-9		256/25	1401/45	160/0	1107/363	_	1401/289	_	_	4325/722	16,7 %
1720-9	_	250/25	1401/45	-	1360/54	6600/694	1101/209	_	100/1	8060/749	9,3 %
1730-9	_	_	_	_	-	9695/933	_	-	-	9695/933	9,6 %
1740-9	-	_	_	220/30	_	4815/459	600/67	-	-	5635/556	9,9 %
1750-9	-	-	-	-	-	1508/358	4081/135	-	-	5589/493	8,8 %
1760-9	422/118	-	472/138	-	-	-	116/13	-	-	810/207	25,6 %
1770-9	-	-	_	331/40	<i>5</i> 09/87	-	551/62	-	346/35	1737/224	12,9 %
1780-9	985/423	-	229/135	897/215	1895/151	-	1285/114	143/6	-	5434/1043	19,2 %
1790-9	-	-	-	-	278/6	-	200/98	-	-	478/104	21,8 %
Total	1407/541	256/25	2102/318	1608/285	5149/661	22618/2444	8234/778	143/5	446/36	41963/5093	12,1 %
%	38,5	9,8	15,1	17,7	12,8	10,8	9,4	3,5	8,1	12,1	
Pourcentages											
	Bordeaux	Gorée	Honfleur	La Rochelle	La Havre	Lorient	Nantes	Rochefort	Saint-Malo	Total	
1700-9	-	-	_	-	_	-	_	_	-	-	
1710-9	-	9,8	3,2	0	32,8	-	20,6	_	-	16,7	
1720-9	-	-	-	-	4,0	10,5	-	-	1,0	9,3	
1730-9	-	-	-	-	-	9,6	-	-	-	9,6	
1740-9	-	-	-	13,6	-	9,5	11,2	-	-	9,9	
1750-9	-	-	-	-	_	23,7	3,3	-	-	8,8	
1760-9	28,0	-	29,2	-	-	-	11,2	-	-	25,6	
1 <i>7</i> 70-9	-	-	-	12,1	17,1	-	11,3	-	10,1	12,9	
1780-9	42,9	-	59,0	24,0	8,0	-	8,9	3,5	-	19,2	
1990-9	-	-	-	-	2,2	~	49,0	-	-	21,8	
	38,5	9,8	15,1	17,7	12,8	10,8	9,4	3,5	8,1	12,0	

Tableau 16 : La part de la Sénégambie dans la traite française du 18° siècle, nombre et pourcentages d'esclaves par décennies,

décennie	Sénégambie	traite française	% traite Sénégambie		
	18e siècle	18e siècle	traite française 18e		
	nombre d'	esclaves exportés	•		
1700/1709	1165	4519	25,78		
1710/1719	8400	49198	17,07		
1720/1729	10345	68727	15,05		
1730/1739	11610	90469	12,83		
1740/1749	9090	120125	7,57		
1750/1759	8763	92330	9,49		
1760/1769	2328	123295	1,89		
1770/1779	5011	155784	3,21		
1780/1789	12183	239722	5,08		
1790/1799	3498	72397	4,83		
Total 18e siècle	72393	1017010	7,12		

Tableau 17 : La traite au cours du XVIIIe siècle en Sénégambie

Extrait de BECKER Charles & Victor MARTIN — 1974 — « Mémoire inédit de Doumet (1769) publié et commenté par ... Le Kayor et les pays voisins au cours de la seconde moitié du 18e siècle ». Bulletin de l'IFAN, B, 36, 1:75.

# Zone de traite

Année	Saint-Louis	- 1		m . 1	Ga	ambie	Total	
	Fleuve Galam F	Gorée Petit-Côte	Saloum	Total Partiel	Français	Anglais		
1750-58	(a)			1 500-2 000		400	1 200 1 300	
1750-58	(b)			800-900				
1753	(c)			500				
1762	(d) 2 550			450		?		
v. 1766	(e)		800				15 000	
1769	<b>(f)</b>	60-300						
1773	(g)	200			300	plus de 300		
1775	(h) 8 000							
v. 1775	(i) 2 800	300	200			3 000	6 300	
1776	(j)	300	100-200		800-900	plus de 800		
1776	(k)	250-300			800	plus de 800		
v. 1777	(l) 2 400					2 000		
v. 1780	(m) (u)						3 000	
v. 1780	(n)					1 740		
1782	(o)			4 000		1 000	5 000	
1783	(p)	200-220					- de 2 000	
v. 1783	(r) 1 300-1	500		4-500				
v. 1783	<b>(8)</b>			1 200-1 500		?		
1784	(t)			2 500-3 000		1 000	3 500-4 000	
av. 1779	(u)						3 000	
1784	(u)			1 071		?		
1784	(v)	600						
1786	(w) 2 200	300	1 800		700	3 000	8 000	
av. 1789	(x)			1 200-1 500		?		
av. 1794	(y) 1 000-1	200			:	2 000-3 000		
1784-99	(z) 1 500							

<sup>(\*)</sup> Dans cette colonne figurent les chiffres globaux fournis par certains auteurs pour un ensemble de points de traite, qui sont reliés par des tirets sur notre tableau. Ainsi le chiffre (b) correspond à la traite sur le fleuve Sénégal, à Gorée et sur la Petite-Côte, sur le Saloum et la traite française sur la Gambie.

De même, le chiffre qui apparaît au milieu des deux colonnes « Gambie » (traite française et traite anglaise) correspond au total des deux traites sur ce fleuve.

Tableau 18: Chiffres sur la traite des captifs au Kayor et au Baol au XVIIIe siècle Extrait de C. Becker, « Kayor et Baol, royaumes sénégalais et traite des esclaves au XVIIIe siècle », RFHOM, 226/227, LXII: 279-281

	WW 71 1 1111	biooio,	10 110111, 22	, IIIII	, _0	•			
Année	avec	Dette Damel	avec Damel	Dette Damel	avec Teeñ	Dette Teeñ	Environs de St-Lous	Environs de Gorée	Références
Période	Damel	(a)	-Teeñ	-Teeñ (a)		(a)	(b)	(c)	(d)
fin 17e début 18e			500 en 1 a 2-300 par						Labat, t. IV, p. 232 Ibid.
1701			321 en 12	jours					Arch. dép. LA. C 739, 29.6.1702
1704							50 ?	300 ?	Arch. dép. LA. C 740, 1704
1705							50 ?	100-150 ?	Arch. nat., C6 3, 14.9.1705
1706			56 +						Arch. nat., C6 3 et Bibl. nat., n.a.f. 9339
1716				110 +					Arch. nat., C6 6, 6.6.1720
1718			366						Arch. nat., C6 14 (s.d.)
oct. 1719				80					Arch. nat., C6 5, 3.10.1719
déc. 1719				62					Arch. nat., C6 5 et 6
1720		31				31			Arch. nat., C6 6, 26.8.1720
août					8 +				Arch. nat., C6 6, id.
sept. 1720					41 +	10 +			Arch. nat., C6 6, 28.3.1721
déc. 1720	70 +	44 +			49 +	70 +			Arch. nat., C6 6, id.
fin 1720					53 +				Arch. nat., C6 6, id.
mai 1721	81 +	41 +			22 +	18 +			Arch. nat., C6 7, 3.5.1722 (traite avec les Anglais)
déut 1722									Arch. nat., C6 7, 26.3.1722
mars 1722	70 +	24							Arch. nat., C6 7, 16.7.1722
mai 1722					95 +	28 +			Arch. nat., C6 7, 3.5.1722
mars 1722	Damel env	oie des escl	laves en Garr	ıbie					Arch. nat., C6 7, 3.5.1722
août 1722	62 +								Arch. nat., C6 7, 27.8.1722
sept. 1722	49 +	43			55 +				Arch. nat., C6 7, 28.12.1722
1722	300 ?				300 ?				Arch. nat., C6 7, 1.6.1722
1723	500-600 ca	aptifs possil	bles par an a	vec Damel et	Teeñ				Arch. nat., C6 7, 27.4.1723
juil. 1723	40 +								Arch. nat., C6 7, 18.8.1723
1723	traite de 1'	723 avec Da	amel et Teeñ	très inférieure	e aux prévi	sions			Arch. nat., C6 7, 18.12.1723
mars 1724	pas d'escla	ives traités o	depuis six mo	ois avec Dame	el et Teeñ				Arch. nat., C6 8, 28.3.1724
mai 1724					48 +				Arch. nat., C6 8, 25.5.1724
juin 1724	19 +								Arch. nat., C6 8, 18.6.1724
1725							50 ?	150 ?	Arch. nat., C6 9, 21.7.1725
1725	difficulté c	le la lutte c	ontre le comi	merce illicite	des captifs				Arch. nat., C6 9, 18.6.1725
janv. 1726		170			_				Arch. nat., C6 29, 26.1.1726
juil. 1726		107			40 +	41			Arch. nat., C6 10, 7.7.1726
janv. 1731	16 +								Arch. nat., C6 10, 6.9.1731
août 1732	4 +	(une cen	itaine de capt	ifs promis pa	r Damel)				Arch. nat., C6 10, 23.8.1732
juil. 1733			•	•			40 +		Arch. nat, C6 10, 12.7.1733
1736-1737								135(1 an)	Arch. nat., C6 11, 31.5.1737

1737	Damel-Teeñ n'a rien traité de l'an et	convoque les Anglais				Arch. nat., C6 11, 20.5.1737
juin 1737	30 +	convoque les Anglais				Arch. nat., C6 11, 4.7.1737
juil. 1737	38 +					Arch. nat., C6 11, 2.8.1737
1737-1738	Damel-Teeñ n'a vendu que 95-100 es	eclaves en 1 an aux Franc	naic			Arch. nat., C6 11, 4.7.1738
1737-1738	Baillet-Teeli ii a veilda que 35-100 e	sciaves on I am aux I rang		n 220-250 par a	n	Arch. nat., C6 27 bis, p.91 (Pruneau de Pommegorge)
1738-1741	Gorée a fourni plus de 300 esclaves	nendant 2 ans	150 pai ai	1 220-250 par a	***	Arch. nat., C6 12, 30.7.1741
1741	Gorée a fourni son chiffre habituel d					Arch. nat., C6 12, 30.7.1741
1741		aux Anglais à Portudal)				Arch. nat., C6 13, 29.7.1751
	50 +	aux Aligiais a Foltudai)				·
juin 1741	42 +					Arch. nat., C6 13, 30.6.1751
début 1752						Arch. nat., C6 13, 24.2.1752
début 1753		s aux Anglais)	17			Arch. nat, C6 14, 10.2.1753
janvjuin 1753		s vendus aux Français da				Arch. nat., C6 14, 20.6.1753
	ce serait le plus gros chiffre réalisé p			3		
oct. 1753	100 esclaves traités à Gorée, après un	ne guerre entre Kayor et	Sine			Arch. nat., C6 14, 25.10.1753
1753				500		Arch. nat., C6 14, 25.10.1753
juil. 1753/juil.				540		Arch. nat., C6 14, 11.7.1754
1754	plus de 500 esclaves vendus par Dan	nel-Teeñ après une guerre				Arch. nat., C6 27bis (Pruneau de Pommegorge)
janvjuil.1754			400	350		Arch. nat., C6 14, 11.7.1754
1754	Nombreux réfugiés du Kayor vendus	par Brak à Saint-Louis				Arch. nat., C6 14, 3.6.1754
1754-1755			600	500		Arch. nat., C6 14, 31.7.1755
1756	Très fortes traites suite aux guerres e	ntre Kayor et Baol				Arch. nat., C6 14, 16.10.1756
1757-1758	Buurba Birayamb, devenu roi du Kay	or, refuse de vendre des e	esclaves, au	ı nom de l'islan	า	
	et n'achète pas d'alcool					P.R.O, C.O. 267/12, 31.3.1758
1763 et suiv.	60 par an			250 par an		Arch. nat., S.O.M., D.F.C., Gorée 80 (Doumet)
-	300 possibles avec Damel			-		Id.
1765	130-150 ?	300-400 ?				Arch. nat., C6 23, mémoire s.d.
v. 1765	100-150 par an					P.R.O., C.O. 388/52, 17.2.1765
1766	•	100 ?				Arch. nat., C6 15. mémoire s.d.(v. 1766)
1774		80 + (enlevés par les .	Anglais)			Arch. nat., C6 17, 24.7.1774
1775et suiv.		( F	,	2 à 300 par ai	n	Arch. nat., C6 29, (Le Brasseur)
1775	Nombreux esclaves vendus à Saint-I	ouis les Maures ont fait	8000 capt		-	2.4 (2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.
1	en moins de six mois, dont beaucoup		. 0000 сар	one branc		Arch. nat., C6 18 (État 1788 ?)
1776	on mone do sin more, dont codacoup	do roragios da raijor		300 ?		Arch. nat., S.O.M., D.F.C., Gorée 97 (Le Brasseur)
1776	170-200 avec Damel-1	Ceen possibles		500.		Arch. nat., S.O.M., D.F.C., Gorée 100 (Le Brasseur)
1778	50-80 ?	50-80 ?				Arch. dép. LA. C 739
v. 1778		30-80 ?				•
v. 1778 v. 1784	100 par an		5 à 600 m			Arch. nat., C6 17, 5.3.1778
		120.2	5 à 600 pa	ai aii		Arch. nat., S.O.M., D.F.C. Sénégal 82, 2.8.1784
1784		120 ?		600	200	Arch. nat., S.O.M., D.F.C., Sénégal 80, 18.11.1783
1786	250.0	250.0		600	300	Golberry, t. II, p. 27 et 205
1787	250 ?	250 ?				Arch. nat., C6 19, 24.1.1787

N.B. Les chiffres des diverses colonnes du tableau concernent les traites respectives avec Damel, Damel-Teeñ et Teeñ, ainsi que les dettes respectives de ces divers souverains. Les trois colonnes « Dette » (a) donnent des chiffres concernant l'endettement des souverains respectifs. En effet le système commercial consistait à accorder parfois des prêts de marchandises équivalents à la valeur d'un certain nombre de captifs, prêts que les souverains s'engageaient à rembourser avec des captifs. les chiffres de ces colonnes

### La Sénégambie dans la traite atlantique du 18e siècle, Tableaux

indiquent donc le nombre de captifs à livrer par les divers rois, en échange des marchandises prêtées par les traitants. Le nombre seul indique le total de la dette d'un souverain, alors qu'un nombre suivi du signe + signifie une dette contractée au cours d'une traite.

Les chiffres des deux dernières colonnes, (b) Environs de Saint-Louis, et (c) Environs de Gorée, concernent les traites effectuées aux environs de Saint-Louis, avec le Walo, le Kayor et le Fouta (b), et aux environs de Gorée, avec le Kayor, le Baol et le Sine (c).

Le signe +, suivant le nombre d'esclaves traités avec un souverain, indique que les captifs ont été fournis au cours d'une seule traite. Les signe ? suivant un chiffre signale qu'il s'agit d'estimations ou de possibilité de traite avec un ou plusieurs souverains.

Le système de références (d) a été simplifié, mais permet de retrouver les textes cités. Les documents mentionnés ici seront utilisés et présentés en détail dans un prochain article sur le Kayor et le Baol au XVIIIe siècle, avec les références plus complètes. Pour les abréviations :

Arch. nat., C6 = Archives nationales, documents des cartons de la série Colonies C6.

Bibl. nat., n. a.f. = Bibliothèque nationale, Département des Manuscrits, nouvelles acquisitions françaises.

Arch. nat., S.O.m. = Archives nationales, section Outre-mer; D.F.C. = Dépôt des Fortifications des Colonies.

Arch. dép. L.-A. = Archives départementales de la Loire-Atlantique.

P.R.O, C.O. = Public Record Office, Colonial Office (Documents communiqués par M.B. Barry).

Labat = Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, Paris, Cavelier, 1728.

Golberry = Fragmens d'un voyage en Afrique, fait pendant les années 1785, 1786 et 1787..., Paris, an X (1802).

# La traite des esclaves au Kayor et au Baol selon les sources écrites

(Extrait de BECKER Charles & Victor MARTIN — 1975 — « Kayor et Baol : Royaumes sénégalais et traite des esclaves au 18° siècle ». Revue française d'Histoire d'Outre-Mer 62 : 270-300. Paru en anglais in J.E. INIKORI (ed.), Forced Migration : The Impact of the Export Slave Trade on African Societies : 100-125. London, Hutchinson University Library, 1982).

Les documents d'archives rendent compte de façon assez imparfaite du phénomène de la traite des nègres au Kayor et au Baol, et de ses conséquences internes. Ils permettent d'avancer certains chiffres et de repérer les interventions européennes dans la politique de ces royaumes. Ils font également entrevoir des effets socio-politiques provoqués par les rapports commerciaux. Le produit principal recherché par les Européens au Kayor et au Baol a été le « bois d'ébène », c'est-à-dire les captifs. Néanmoins la dépendance des comptoirs à l'égards de ces pays voisins, pour l'approvisionnement en vivres, bois et eau, a été réelle et a influé sur les conditions de la traite des esclaves. Les souverains ont souvent profité de cet atout que procurait la proximité des établissements étrangers : en cessant de fournir les biens de première nécessité, les rois ont cherché à imposer leurs volontés aux traitants et à s'assurer une position de force dans les transactions commerciales. Toutefois, ces ruptures décidées à tour de rôle par l'un ou l'autre des partenaires ont toujours été temporaires et n'ont pas empêché l'échange des esclaves contre les fusils et l'alcool.

# Données numériques

Les sources écrites sont fort lacunaires pour le Kayor et le Baol. Il est possible de fournir des chiffres assez précis quant à l'ensemble des captifs embarqués à Saint-Louis et à Gorée <sup>1</sup>, mais il s'avère beaucoup plus difficile de déterminer leur provenance et l'apport exact de chaque royaume concerné.

Le tableau suivant propose une récapitulation des données concernant le Kayor et le Baol. On note que :

- Les chiffres sont très incomplets pour certaines périodes ;
- Ils correspondent souvent à des traites effectuées en un seul jour ou en une seule traite;
- Il s'agit parfois de chiffres globaux concernant également un ou deux royaumes voisins, ou d'estimations portant sur des zones;
- Ce sont des chiffres officiels et français pour la plupart : le trafic avec les interlopes et les traitants anglais n'apparaît pratiquement pas, bien que son existence soit signalée à plusieurs reprises.

Plusieurs remarques peuvent être suggérées à propos de ce tableau.

- 1) Une moyenne établie à partir des chiffres mentionnés permet d'estimer à 200-300 le nombre des esclaves vendus par an, aux traitants français, par les chefs du Kayor et du Baol. Cependant les traites les plus fortes ont rapporté plus de 500 captifs aux Français, en une seule année. On note également un certain nombre d'interruption des ventes de Noirs, dont les causes étaient, d'après les sources écrites, les guerres livrées par les souverains.
- 2) D'après les indications françaises, on peut supposer que le commerce anglais a réussi à détourner des esclaves, soit par l'intermédiaire des interlopes envoyés à Portudal (comptoir principal du Baol), soit aux établissements anglais de Gambie, ou de Saint-Louis pendant l'occupation britannique (entre 1758 et 1779).
- 3) Un commerce illicite des esclaves, signalé par un document de 1725, a existé. Il n'est pratiquement pas possible de chiffrer l'importance de ce trafic qui n'a peut-être pas été réprimé avec vigueur en raison des complicités unissant les capitaines et les agents des compagnies françaises.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les travaux de J. Mettas, sur les mouvements des navires négriers français à la côte d'Afrique, donneront un éclairage exact sur la question du nombre des esclaves embarqués à Saint-Louis et Gorée par les Français. Des chiffres sur la traite sénégambienne au XVIIIe siècle sont donné, dans notre commentaire d'un mémoire de Doumet, « Mémoire inédit de Doumet », publié et commenté par C. Becker et V. Martin, B.I.F.A.N., t. XXXVI (1974), sér. B, n°1, n.64, p. 68-83.

- 4) L'achat et la revente des esclaves au Kayor et au Baol, par les mulâtres et métis, est un phénomène qui échappe presque entièrement à la quantification. Les commerçants locaux pratiquaient l'achat des captifs à l'intérieur des terres ou aux comptoirs mêmes, et revendaient ensuite une bonne partie des esclaves aux Compagnies. Les Anglais ont encouragé ce système de traite plus que les Français; ils ont cherché à s'entourer de véritables courtiers pour favoriser le trafic avec les royaumes sénégambies <sup>1</sup>. Un certain nombre de Noirs achetés et vendus par les mulâtres provenait sans doute du Kayor et du Baol.
- 5) Au cours de la première moitié du XVIIIe siècle, les traitants français ont accepté, souvent à contre-coeur, l'endettement des rois du Kayor et du Baol, qui empruntaient des marchandises à rembourser en esclaves. Ces prêts ont eu une réelle importance jusqu'au milieu du siècle. Pour plusieurs traites, les documents distinguent esclaves « remboursés », esclaves « traités » et esclaves « prêtés » : le nombre de ces derniers a excédé le nombre des esclaves effectivement livrés au cours de certaines ventes, et le remboursement partiel était parfois conditionné par l'octroi d'avances plus importantes. Par ailleurs, l'endettement des souverains était considéré comme héréditaires par les commerçants français : au décès de Latsukabé en 1720, sa dette est partagée entre ses deux successeurs. Plusieurs rois ont contesté cette imputation des dettes de leurs prédécesseurs et arrêté temporairement le commerce de ce fait.
- 6) Bien que l'origine exacte des esclaves ne soit pas toujours mentionnée, il apparaît cependant que les captifs traités représentaient :
- des prises lors de guerres civiles ;
- des prises lors de guerres avec les royaumes voisins ;
- des prises au cours de razzias contre des provinces insoumises ou, surtout, dans les pays peuplés par les Serer;
- des captifs vendus au cours de certaines périodes de famine.

Il semble que de nombreux captifs, pris au cours des guerres et des razzias, n'ont pas été vendus et ont été intégrés dans la société du pays vainqueur; d'autres ont été vendus aux Européens immédiatement après leur capture, ou peu après. Les rapports spécifiques des traitants avec le Kayor et le Baol, dus à la nécessité du ravitaillement des comptoirs, ont entraîné de fréquentes ruptures de traite et ont contribué au renforcement numérique des captifs dans la société wolof <sup>2</sup>

(pages 277-283).

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le « Mémoire inédit de Doument », op. cit. n.9, p.43, et n.75, p. 85. Néanmoins les Français ont également cherché à utiliser des courtiers. Ainsi les « Observations sur l'Isle de Gorée », données par Rocheblave à son successeur Boniface en 1772, soulignent qu'on a besoin des habitants de Gorée « pour aller chercher les captifs comme des lévriers » et pour éviter que les Maures n'aillent les livrer aux Anglais à Saint-Louis; Arch. nat., Col., C6 16.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. la 3e partie de cet article. Des inventaires détaillés, que nous avons déjà réalisés sur plus d'une centaine de villages du Kayor et du Baol et qui sont confirmés par les sondages effectués dans la plupart des autres localités, manifestent d'une manière absolument indiscutable l'importance des captifs dans la société rurale de ces deux pays.

# La population de Gorée en 1758

Extrait des Mémoires d'Adanson sur le Sénégal et l'île de Gorée, présentés et publiés par Charles Becker et Victor Martin (Bulletin de l'IFAN, B, 42, 4: 738-741).

Mulât	resses	Mulâtres	Négresses	Nègres	Captifs	Total de chake case
1. Marie Térèse, mulâtresse âgée de 34 ans sa case de maçonnerie en plate- forme à balustrade à l'italienne, atenant le jardin de la Compagnie - ses enfants	1					
- autres Enfants retirés chez elle	1 1 (sic)	1 1 (sic)				
Isabele Morin, 22 ans Mina Morin, 8 ans Térèse Duma, 18 ans - 20 captifs y compris 5 à Isabele Morin, quelques uns à Térèse Duma;	1 1 1					
et quelques libres sous da protection  2. Charlote Mulâtresse agée					20	28
de 50 ans morte en 1759 Sa mère négresse agée de 65 ans sa case est en massonerie et tenue par Anjélike sa fille - ses enfants Anjélike 27 ans, Louis Kabass			1			
mulâtre son mari, maître de barke âgé de 40 ans	1	1				
a 6 enfants, 4 de Kabass de 8 à 10 an 2 filles et 2 gars 2 de Durose de 4 ans, 1 fille et 1 gars Pierre Goupi, 18 ans	2	2 1 1				
Ane Ausenak, 14 ans Michele Jaket, 10 ans - 16 captifs y compris ceux d'Anjélike, 16 ans	1				16	28
3. Kati Louett, mulâtresse âgée de 45 ans	1					
sa case est en massonerie - 2 garçons de 17 à 18 ans - ses captifs au nombre de 10	2				10	13
	13	9	1	-	46	69
4. Penda Kassano mulâtresse âgée de 45 ans sa case est en massonerie	1					
- sa grand-mère négresse âgée de 75 a sa mère, id. 48 ans - ses enfants	ns		1			
Pierre Kassano âgé de 18 ans il passe comme aide-chirugien 1 fille de 14 ans	1	1				
Pikar 6 ans - 10 captifs		1			10	16

5. Ane Toutt, soeur de Marie-Térèse mulâtresse, 27 ans sa case est de paille ses enfants sont : Ober 7 ans Gabar Kuro 5 ans une fille 4 ans ses captifs au nombre de 8	1	1 1			8	12
6. Ane Basse mulâtresse âgée de 50 ans sa case est en paille ses enfants sont	1					
Fara Goupi âgé de 19 ans 2 filles Boutin de 10 et 13 ans 8 captifs	2	1			8	12
7. Caterine Bode, mulâtresse 50 ans sa case est en paille ses enfants sont	1					
Marie Ane Porket 18 ans 2 fransiero garçons 15 à 16 ans	1	2				
2 Pepin 1 garçon et 1 fille, 5 à 8 ans 15 captifs y compris 8 à Marie Ane	1	1			15	21
8. Grasia, négresse âgée de 35 ans sa case est en massonerie sans enfants			1			
12 captifs					12	13
9. Kati Kémé négresse âgée de 40 ans sa case est en paille Mariane Bouriak sa soeur mulâtresse 35 ans	1		1			
Isabelle Morin sa fille chez Marie Térès une autre fille mulâtresse, 18 ans 6 captifs	1				6	9
10. Etienne Dufour mulatre, maître de Barke âgé de 45 ans sa case est en paille		1			4	-
Il a 4 captifs					•	5
	25	18	5	-	109	157
11. Louis Kémé, nègre parent du Damel Roi du Kaior, et de l'Empereur du Bourba ouolof, bon crétien brave homme, qui a été blessé dans le dernier combat contre les Angla maçon de son métier fin et habile âgé	is,					
de 38 ans sa case de massonerie à 1				1		
étage de 3 pièces sa femme négresse âgée de 27 ans ses enfants			1			
2 filles de 11 à 13 ans			2	_		
2 garçons de 12 à 14 ans 6 captifs				2	6	12

12. Ouali nègre, frère de Louis Kemé, cuisinier de son métier, habile et honête homme âgé de 36 ans				1		
sa case est en paille sa femme négresse âgée de 30 ans			1			
ses enfants sont:						
2 filles dont 1 de 21 ans mariée						
au Roi Damel			2			
1 garçon de 15 ans				1		11
6 captifs					6	11
13. Fatma Nègre, gardien						
des captifs âgé de 50 ans				1		
ses femmes sont 2 à 3 nègresses						
tantôt plus tantôt moins, à						
l'usage de pais qui est mahométan			3			
ses enfants sont			_			
2 filles de 19 à 20 ans			2		- 10	
ses captifs au nombre de 10					10	16
Nègres intrus et refugiés sur						
l'île sous la protection des habitants						
ci-dessus, hommes, femmes ou enfant	S					
au nombre de 30						30
		40				
Total	25	18	16	6	131	226

# Les plans de Gorée de Michel Adanson

par Charles Becker (Notes Africaines 173, janvier 1982 (pages 14-18)

Dans un récent numéro du Bulletin de l'IFAN, nous avons publié des Mémoires d'Adanson sur le Sénégal et l'île de Gorée (t. 42, sér. B, n°4, p. 722-779). En note 7, p. 770, nous avons signalé l'existence de plans de Gorée qui se trouvent dans le carton des manuscrits d'Adanson, et dont certains devaient servir d'illustration à ces Mémoires, nous présentons ici ces documents en renvoyant à l'introduction et aux commentaires des Mémoires, où sont fournies diverses précisions sur les travaux scientifiques d'Adanson.

Rappelons seulement que la Bibliothèque du Muséum de Paris conserve un carton de manuscrits dus au naturaliste ou collectés par lui, que toutes les pièces se trouvent sur microfilm aux Archives du Sénégal·à Dakar, et que beaucoup de documents — presque inconnus des chercheurs — font partie de cet ensemble dont l'intérêt est indiscutable.

Dix-sept plans de l'île de Gorée figurent en particulier dans ce carton. Il s'agit de plans, de croquis plus ou moins détaillés, de propositions en vue des fortifications, et surtout de projets d'aménagement de l'île. Ces esquisses sont dues à Adanson lui-même et à Andriot, ingénieur qui séjourna à Gorée de 1755 à 1758 et qui y effectua des observations scientifiques pour Adanson dont il fut un proche collaborateur. Au terme du séjour d'Adanson au Sénégal (1749-1754), Andriot poursuivit la collecte de renseignements à Saint-Louis d'abord, puis à Gorée. il rentra sans doute en France après la prise de Gorée par les Anglais le 29 décembre 1758, avec des notes qu'il communiqua à Adanson.

Il semble que la plupart des plans aient été réalisés après la prise de Gorée en 1758, et qu'ils aient été pour la plupart dressés et proposés aux autorités lors de la reprise de possession française en 1763, pour servir à l'aménagement de l'île. Cependant la documentation utilisée à ce moment probablement des levés effectués auparavant sur place et déjà consignés par écrit - date sans doute de l'époque où les deux auteurs ont séjourné sur place.

Les croquis sont inégalement élaborés. on trouve quelques tentatives de cartographie des contours de l'île dont les positions géographiques et les dimensions exactes ont été déterminées par Adanson. On relève aussi des représentations de l'état de Gorée en 1758, enfin et surtout des projets pour l'urbanisation, la distribution des terrains et des concessions : les propositions tiennent en général compte de la nécessité d'assurer la défense de l'île, et tracent ainsi les fortifications prévues, les lieux de casernement et les points d'implantations des canons.

Une étude approfondie de l'ensemble de ces plans reste à faire par un historien de Gorée. Il serait nécessaire de les comparer aux autres cartes conservées dans les divers dépôts français, en particulier dans le Dépôt des Fortifications des Colonies (Archives de France, Section Outre-Mer), et dans les ouvrages publiés aux XVIIIe et XIXe siècles, pour constater quelle suite a été réservée aux suggestions d'Adanson et d'Andriot. On peut néanmoins signaler dès à présent que les plans de la fin du XVIIIe siècle manifestent que certaines propositions ont été retenues.

Nous avons reproduit ici trois plans.

Le premier représente l'état de l'île de Gorée en 1758, lors de la prise de Gorée par les Anglais. Ce plan es général : il est sans doute moins précis qu'un autre plan, non retrouvé, qui devait accompagner le recensement de Gorée figurant dans les Mémoires d'Adanson et donnait le détail des concessions avec leurs propriétaires.

Le deuxième est un « Plan pour la distribution du terrain » qui est dû à Andriot. Il comporte un projet architectural pour les bâtiments du gouvernement, ainsi qu'une vue de profil de Gorée, avec le fort et le gouvernement prévu.

Le troisième est une reprise du plan précédent par Adanson, qui change l'emplacement des bâtiments de la montagne, modifie un peu les fortifications et la disposition des parcelles. Adanson précise que ce serait un « bon plan d'après celui de M. Andriot ». La vue de profil est assez précise et montre en particulier la nouvelle place suggérée pour le Gouvernement et le Fort Saint-François vers le nord de l'île.

# La traite au cours du XVIIIe siècle en Sénégambie

Extrait de BECKER Charles & Victor MARTIN — 1974 — « Mémoire inédit de Doumet (1769) publié et commenté par ... Le Kayor et les pays voisins au cours de la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle ». **B. IFAN, B, 36**, 1: 25-92. (Adaptation de la note 64: pages 68 à 83).

Comme la plupart des auteurs du XVIIIe siècle, Doumet cite les esclaves en premier lieu lorsqu'il énumère les « marchandises » d'exportation. Ce fait mérite explication. En effet, ainsi que nous l'avons souligné dès l'introduction, l'importance de la traite négrière en Sénégambie a trop souvent été sous-estimée, sinon délibérément oubliée. L'histoire des royaumes sénégambiens au cours de ce siècle, avec ses guerres, ses troubles intérieurs incessants et la misère du paysannat, ne se comprend que dans le contexte de la traite des esclaves, ainsi que l'a admirablement montré B.

Barry en annalysant le cas du Waalo.

L'étude d'A. Delcourt est centrée sur l'histoire et le commerce de la vallée du Sénégal, entre 1713 et 1763. Elle accrédite l'idée que la gomme représentait une marchandise d'exportation plus importante que les esclaves; elle conclut que « la traite de la gomme était, de toutes les traites sénégalaises, la plus fructueuse » (ouvr. cit., p. 357). Or cette étude de Delcourt ne s'occupe pas du commerce de la Petite-Côte, de la Gambie et de la Casamance où, de toute évidence, les esclaves constituaient de loin la partie la plus importante des exportations. Si pour le cas du fleuve Sénégal, la valeur de la gomme traitée a pu excéder en certaines années celle des captifs, par contre, dans les autres établissements français de Sénégambie, les esclaves étaient

incontestablement le premier produit d'exportation en valeur.

Analysant la période 1758-1809, L. Jore est assez imprécis. Dans un paragraphe consacré aux exportations de Saint-Louis, il affirme clairement que « le produit principal exporté par Saint-Louis était la gomme » (ouvr. cit., p. 343); il donne à l'appui les chiffres de Golberry pour souligner l'importance de la gomme et se sert d'un texte de Lamiral pour dire que « quelques esclaves » seulement étaient traités sur le fleuve et représentaient un produit mineur (ibid., p. 345). Néanmoins, dans le paragraphe suivant, qui traite des comptoirs du sud, Jore cite plusieurs chiffres concernant Saint-Louis (Adanson, 1 500-2 000 captifs; Raynal, 1 200-1 500; Golberry, 2 000) qui contredisent l'affirmation antérieure. Pour la Gambie, aucun chiffre n'est avancé. Cependant, malgré l'importance des chiffres de Saint-Louis et sans tenir compte des chiffres pourtant nombreux sur la traite en Gambie, Jore n'hésite pas à dire, à propos de l'activité négrière, que « ce fut surtout au sud de la Gambie qu'elle ent lieu et non au Sénégal » (ibid. p. 346)

fut surtout au sud de la Gambie qu'elle eut lieu et non au Sénégal » (ibid., p. 346).

La thèse de la prépondérance de la gomme dans les exportations sénégambiennes a déjà été soutenue au début de ce siècle par Prosper Cultru (Les origines de l'Afrique occidentale. Histoire du Sénégal du XVe siècle à 1870, Paris, Larose, 1910). L'embarras de cet auteur est manifeste; lorsqu'il cite les chiffres des exportations prévues et des profits escomptés par un mémoire de 1723, il est bien obligé d'admettre que « on peut se rendre compte que c'est le trafic des esclaves qui en constitue, de beaucoup, la plu forte partie. Une autre au moins pouvait être considérablement développée c'est le trafic de la gomme » (ibid., p. 202-203), De même, les comptes de la Compagnie des Indes entre 1726 et 1730 mériteraient un commentaire semblable. Cependant, plus loin dans le texte, Cultru n'hésite pas à affirmer de façon catégorique que « La traite de la gomme a toujours été la plus importante de celles qui se faisaient dans nos comptoirs d'Afrique occidentale » (ibid. p. 245). Comme on le remarque, la contradiction est flagrante.

d'Afrique occidentale ». (ibid., p. 245). Comme on le remarque, la contradiction est flagrante. Nous affirmons ici la prépondérance des esclaves dans le commerce d'exportation de la Sénégambie. Nous présentons à cet effet un ensemble de documents qui obligent à cette conclusion. Malgré les lacunes qui demeurent dans la documentation sur le XVIIIe siècle, les pièces ici produites indiquent avec évidence que le commerce sénégambien était intéressé en premier lieu à la traite des esclaves.

Les chiffres que nous donnerons ont été trouvés en partie au cours de nos propres recherches (archives, bibliothèques); les autres se trouvent mentionnés dans les études contemporaines que nous signalerons.

## I. Les documents de la premier moitié du XVIIIe siècle

Cette période a été étudiée par Delcourt qui cite très peu de chiffres sur la traite des esclaves et ne donne pas de tableaux comparatifs sur les valeurs respectives de la gomme et des captifs traités sur le Sénégal. Néanmoins, ces tableaux existent puisque Cultru en donnait déjà deux dans son ouvrage de 1910. Or ils insistent sur la primauté du trafic négrier, ainsi que le souligne très fortement. A. Ly dans sa recension de l'ouvrage de Delcourt: A propos d'un événement: La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763, de M. Delcourt (Bull. Ifan, 1952, n°4, p. 1560-1580).

La question du commerce sénégambien a été abordée récemment par L. Sainville: Histoire du Sénégal depuis l'arrivée des Européens jusqu'à 1850, d'après les documents des archives françaises. Première partie: 1348-1758, C.R.D.S., Saint-Louis, 1972). La partie consacrée à la première moitié du XVIIIe siècle nous a fourni un certain nombre de documents. Nous ne citerons que sous quelques réserves (multiples coquilles) le texte de cet auteur.

L'auteur défend dans le troisième chapitre (Le développement du mouvement commercial et les relations avec les peuples ou les États africains, 1716-1763) la thèse de la prépondérance de la traite des esclaves sur celle de la gomme (passim). C'est pourquoi nous comprenons assez mal

que celui-ci écrive au cours de son texte :

« Toutes les recherches que nous avons consacrées à notre étude, nous forcent à convenir qu'en dépit de la volonté officielle, la destinée des établissements français au Sénégal proprement dit, c'est-à-dire en Sénégambie, n'a point du tout uniquement dépendu de la seule traite des esclaves. Celle-ci n'a constitué au cours des siècles qu'une partie de leur activité, et l'on verra que pendant de longues périodes de leur histoire le commerce de la gomme a occupé la première place dans leur existence » (p.27).

Il sera nécessaire de compléter les données sur cette période cherchant dans les archives en particulier dans les cartons du fonds ancien des Colonies C6 (Archives de France), les pièces qui précisent la part respective des esclaves et de la gomme au cours de ce demi-siècle.

Selon un document de l'année 1717, qui se trouve cité de façon erronée dans l'ouvrage de L. Sainville (ouvr. cit., p. 67 où est mentionnée la « gratification accordée par le Roi, le XIIIe juin 1717 à la nouvelle Compagnie du Sénégal et Costes d'Afrique »), la Compagnie a fait passer 2 635 esclaves de la concession du Sénégal aux Iles, au cours de la période du 17 avril 1714 au 27 août 1716: 322 en 1714, 1 227 en 1715 et 1086 en 1716.

A. Ly et L. Sainville produisent une lettre de Brüe, du 13 février 1716 (AF, C6, 5), d'après laquelle, à partir de juille 1715 et en six mois et demi, 1 190 captifs ont été expédiés à l'île de Saint-Domingue par cinq navires; deux autres navires étaient attendus en février pour transporter leur cargaison. Brüe signale qu'il faut ajouter à ce chiffre les esclaves achetés par les interlopes et ceux qui sont achetés en Gambie et dans les rivières du Sud par les Anglais et les Portugais. Ainsi il écrit : « nous sommes toujours traversez par des Interlopes qui fourragent un commerce qui devroit être seul pour la Compagnie, hors en Gambie et au Bissaux où elle doit le faire concurrement avec les Anglois et les Portugais ». Bien qu'elle ne propose pas de chiffre pour la traite des Interlopes, la notation de Brüe est importante. Elle invite à ne pas négliger ce trafic illicite - complémentaire de celui des Compagnies - dont l'importance numérique est très difficle à évaluer. En tout cas, la lettre de Brüe indique que la traite négrière s'est accrue sensiblement vers 1715 (A. Ly, art. cit., p. 1568; L. Sainville, ouvr. cit., p. 67).

Un document de 1718 (AF, C6, 5), à propos du paiement de la prime sur les Nègres, note que la Compagnie a envoyé 1 151 esclaves aux lles entre le 2 février 1717 et le 22 février 1718 (selon L.

Sainville, ouvr. cit., p. 67).

Un document comparatif de 1723, intitué Mémoire sur le commerce du Sénégal, se trouve dans la série du D.F.C. (Sénégal, pièce 18). Il se trouve cité de façon erronée par L. Sainville (ouvr. cit., p. 73 et 79: le prix d'achat du morphil est chiffré à 28 800 livres et non à 28 000; le profit sur le morphil est évalué à 31 200 livres et non à 312 000; de même il n'est pas question dans le document d'un total des profits de 2 094 000, mais bien de 1 813 000 livres). C'est probablement la même pièce qui est citée par P. Cultru, avec sa côte aux Archives de France (AF. C6, 7), et dont il extrait le tableau des profits escomptés au Sénégal (ouvr. cit., p. 202). Ce mémoire donne un tableau qui détaille la « Traite par année comme que l'on peut faire au Sénégal avec une estimation des profits résultants du prix d'achat au Sénégal a celui de la vente en France » et que nous résumons dans le tableau suivant.

Qualité des marchandises	Prix d'achat au Sénégal (livres)	Prix de la vente en Fance (livres)	Profits (livres)
8 000 qx de gomme 2 000 Nègres pièce d'Inde 400 qx de morphil 1 000 qx de cire 10 000 cuirs en poil	48 000 240 000 28 800 64 000 5 000	280 000 1 600 000 60 000 200 000 35 000	232 000 1 360 000 31 200 136 000
50 marcs d'or	25 600	50 000	30 000 24 400
Total	411 400	2 225 000	1 813 600
Déduction frais de personnel Déduction frais de transport, etc			- 200 000 - <b>42</b> 0 000
			1 193 600

Citant ces chiffres, Cultru est bien obligé de reconnaître la prépondérance des esclaves dans le commerce d'exportation, mais insiste dans son commentaire sur les possibilités de la traite de la gomme. Bien qu'il s'agisse de prévisions, on doit reconnaître que la traite des Noirs était considérée comme la traite la plus fructueuse au Sénégal.

Cultru fournit une autre pièce précieuse, à savoir le compte-courant entre Compagnie des Indes et département du Sénégal entre octobre 1726 et octobre 1730, qui fait apparaître la place des esclaves dans le commerce du Sénégal. Au cours de cette période, les prévisions de 1723 n'ont pas été atteintes, mais néanmoins la part des esclaves a été largement supérieure à celle de toutes les autres marchandises réunies. Ainsi la vente de 700 esclaves introduits à Saint-Domingue a produit : 319 600 livres, alors que le produit total de la vente des marchandises reçues du Sénégal en ces quatre années a représenté 476 389 livres, 19 sous, 4 deniers. Dans ces comptes, le poste des captifs s'élevait donc aux 2/3 du total (Cultru, ouvr. cit., p. 204). A juste titre, A. Ly commente « La Compagnie est fortement engagée dans le trafic négrier » (art. cit., p. 1569). Il serait intéressant de savoir pourquoi le nombre des captifs traités au cours de ces quatre années a été si faible, beaucoup plus faible qu'au cours de la décade suivante en tout cas.

Des chiffres approximatifs sur la traire sénégambienne sont fournis par Labat, au long des cinq volumes de la Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale. Cependant ils sont difficiles à interpréter, car Labat est imprécis quant à la date correspondant aux différentes données. Néanmoins ils confirment la prépondérance de la traite des esclaves au Sénégal. Si les chiffres exacts manquent pour le pays des Maures, le Fouta sénégalais et le Haut-Sénégal, par contre, ceux des autres pays sont assez éloquent. Ainsi à Gorée, la traite avec le roi du Kayor procurait 200 à 300 captifs, mais en une année exceptionnelle, le nombre s'est élevé à 500 (ouvr. cit., t. IV, p. 232). Joal en donnait annuellement près de 200 (t. IV, p. 243). Le Saloum pourrait en fournir 7 à 800 si on ouvrait un comptoir à Kahone (t. IV, p. 248). La Gambie fournissait beaucoup de captifs; elle en a livré 3 600 de janvier à juin 1699 (t. IV, p. 298); la France en tirait annuellement 4, 5 ou 600s (t. V, p. 323), en plus de la traite anglaise. Ainsi, selon Labat, la traite annuelle française des captifs pour les comptoirs de Gorée, Joal et Gambie atteignait entre 800 et 1 100 pièces d'Inde, auxquels il faut ajouter le chiffre de Saint-Louis et du fleuve Sénégal. Les chiffres donnés par Labat pour la traite de la gomme nse sont pas assez précis pour permettre une estimation valable (t. I, p. 197, 300 et ss, 246-250).

Pour les années 1732-1740, A. Delcourt cite un « État des noirs chargés au Sénégal », par année et par bateau, et donne le montant des captifs au Sénégal et leur prix de vente aux Iles (AF, C6, 12, dans A. Delcourt, ouvr. cit., p. 398-400). On peut résumer les données de ce document par le tableau suivant :

Année	Noirs chargés au Sénégal	Montant des noirs au Sénégal (livres, sols)	Montant des ventes aux lles (livres, sols)
1732	1 039	335 600	544 340
1733	1 124	449 600	732 810
1734	833	333 200	562 324
1735	684	273 600	545 515
1736	670	230 611,4	448 355
1737	1 207	402 025,14	935 505
1738	869	284 102,5	711 110
1739	1 195	397 775	967 790,14
1740	1 152	384 050	868 725
Total	8 773	3 161 171,3	6 3 1 6 4 7 4 1 4
			- 3 161 171,3
	vente des Noirs aux îles frais d'armement et transport	- 1 398 105,3	3 155 303,11
Deductions des i	mais d'armement et d'ansport	- 1 576 105,5	
Bénéfice net			1 <i>75</i> 7 198,8

Signalons une erreur dans ce tableau fourni par Delcourt: le total du montant des Noirs au Sénégal s'élève, d'après les chiffres annuels, à 3 090 564 livres, 6 sols, et non à 3 161 171,3 sols.

Le texte de ce document, tel qu'il est donné par Delcourt, ne note pas la valeur des autres marchandises exportées au cours de la même époque, mais laisse toutefois supposer que les plus

gros bénéfices ont été réalisés sur la vente des esclaves qui était considérée comme le plus important produit. Comme le remarque A. Ly, dans ce tableau (Delcourt, ouvr. cit., p. 388-400) « n'apparait nulle part que le commerce de la gomme draîne un pactole dans les caisses de la Compagnie. Loin de là... » A. Ly, art. cit., p. 1570)

Une pièce de 1734, intitulée « Règlement concernant la concession du Sénégal », (AF, C6, 11, cité par Sainville, ouvr. cit., p. 83) contient un tableau comparatif des différentes traites qui prouve la primauté des esclaves, mais aussi le caractère partiel des chiffres annuels avancés par le précédent « État des Noirs chargés au Sénégal ». Selon ce texte, les diverses traites devaient fournir:

10 000 quintaux de gomme	, soit	22 505 livres
1 450 esclaves	, soit	114 511 livres
100 marcs d'or	, soit	21 229 livres
200 quintaux de cire	, soit	6 292 livres
97.5 quintaux de morphil	, soit	4 080 livres

Un état des dépenses de la concession du Sénégal, du 1er juin 1738 au 31 mai 1740, (AF, C6, 12, cité par Sainville, ouvr. cit., p. 84) contredit également les chiffres de « l'État des Noirs » pour ces années. En effet, en deux ans, 2 961 Noirs ont été traités ; achetés à 293 livres, ils étaient revendus pour 850 livree environ aux Iles, soit pour un total approximatif de 2 500 000 livres. Au cours de la même période, la vente de la gomme n'a rapporté que 1 580 407 livres.

Une pièce importante, due à Pruneau de Pommegorge, qui nous a été signalée pa G. Thilmans, confirme que les chiffres du tableau décennal de Delcourt sont bien en deça de la réalité. Il s'agit d'un manuscrit daté de 1752, mais qui fournit des précisions sur la traite sénégambienne vers 1735-1740 (AF, C6 27 bis). Un état du commerce du Sénégal fournit les chiffres suivants pour les établissements du Sénégal, y compris le fort Jacques en Gambie : en 1736, 1985 esclaves traités, en 1737, 1995, en 1738, 2353, en 1739, 2207. Pour ces quatre années les chiffres du tableau donné par Delcourt ne sont que de 670, 1207, 869 et 1195; ce sont probablement des données partielles que Pruneau a complétées.

Pruneau signale également que la traite du fleuve rapportait en année ordinaire 1 400 à 1 500 captifs, mais pouvait monter jusqu'à 1 600-1 700. A Gorée on traitait de 220 à 250 esclaves, mais

Pruneau lui-même y a acheté au délà de 300 pendant deux années consécutives.

Dans sa description de la Nigritie (Paris, Maradan, 1789), Pruneau ne donne que quelques chiffres partiels: 200 à 300 captifs annuels à Gorée (p. 102), avec un maximum de 500 captifs achetés en un seul jour à Damel (p. 102-103), 200 captifs sur la Gambie où la traite anglaise était beaucoup plus importante (p. 127).

Un mémoire sur le commerce de la concession du Sénégal, de 1745 (AF, c6, 12, cité par Sainville, ouvr. cit., p. 85) donne des chiffres annuels approximatifs: 150 esclaves sont traités à Saint-Louis, 250 à Gorée, 1 000 à 1 600 à Galam, alors que la vente est suspendue sur la Gambie qui en procurait 500 à 600 par an. Selon ce document, la quantité de gomme traitée s'élevait à 1 100 milliers.

Plusieurs documents signalent l'accroissement de la traite des gommes jusqu'en 1746, où elle atteint 1 300 tonneaux, soit 2 600 000 livres (AF, C6, 14, Mémoires sur le consession du Sénégal de 1762, qui donne les chiffres officiels de la Compagnie et se trouve cité par Cultru, ouvr. cit., p. 249; C6, 14, Extraits au commerce de la gomme, cité par Sainville, ouvr. cit., p. 86, qui donne le chiffre maximum de 1 350 tonneaux et signale que la plus grande partie de la traite de 1 746 fut détruite dans les mauvais magasins de la Compagnie, ce qui entraîna, dès l'année suivante, une diminution de moitié dans les achats de gomme; en 1750 on ne traita que 200 tonneaux de gomme et, en 1757, le chiffre était à peine remonté à 500 tonneaux).

Comme le montre A. Ly, l'importance accordée par la Compagnie des Inges à la gomme au cours de la première moitié du XVIIIe siècle vient du fait que le monopole du trafic négrier lui échappait en fait :

« Entre 1720 et 1760, s'est déroulée une « guerre de la gomme ». Soit mais cette guerre se présente comme un épiphénomène. Elle tend à instituer un monopole - celui de la gomme - en remplacement d'un autre monopole - le monopole négrier - tombé pour des raisons tenant à l'organisation de la Compagnie et, davantage, aux caractère du marché sénégalais et au rapport de forces créé au début du siècle dans le commerce colonial et qui, dans la période étudiée par

M. Delcourt, est déjà en faveur de l'armement particulier (tenant du libéralisme négrier) sur le plan national et sur le plan internation ». (art. cit., p. 1572-1573).

Il apparaît toutefois évident, à partir des documents ici présentés - que nous compléterons ultérieurement - que la traite des esclaves a tenu, tout au long de ces 50 années, une place importante dans les opérations de la Compagnie. les esclaves ont, en tout cas, été largement en tête des exportations françaises à la côte de Sénégambie.

# II. Les documents de la seconde moitié du XVIIIe siècle

Pour cette période, nous avons recueilli un bon nombre de renseignements dans les pièces du D.F.C. et dans les ouvrages assez nombreux de l'époque. Tantot ces documents fournissent des chiffres précis sur les captifs achetés au Sénégal, tantot ils donnent des estimations et des prévisions

Rappelons, d'abord le contexte sénégambien pendant ce demi-siècle. Possessions françaises jusqu'en 1758, Saint-Louis et Gorée tombent entre les mains des Anglais à cette date. Gorée sera restituée, avec ses dépendances, à la France en 1763, alors que Saint-Louis sera conservée par l'Angleterre jusqu'en 1779. A cette date, Gorée est reprise pour quatre ans par les Anglais jusqu'en 1783. Saint-Louis et Gorée appartiendront à la France jusqu'au début du XIXe siècle, malgré une attaque de Gorée par les Anglais en 1796. Par ailleurs, le commerce du Sénégal a été troublé par suite de la guerre d'indépendance de l'Amérique (1775-1783) et de la Révolution française qui aboutit à une suppression provisoire de l'esclavage, en 1794, et provoqua, de manière générale, une chute, brutale du commerce colonial.

Golberry donne une description générale du commerce des esclaves et y résume en particulier les aléas de cette traite au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il souligne ainsi que le commerce français des captifs a commencé à partir de 1665 et a connu des développements considérables au XVIIIe siècle. Il a été un peu moins important pendant la guerre d'indépendance de l'Amérique, mais, à la paix de 1783, il a repris « avec une insatiable ardeur ». Citant les chiffres généraux pour la côte d'Afrique, Golberry précise :

« Entre 1765 et 1785, l'exportation des individus, débités par les comptoirs européens répandus sur ces côtes, a été estimée à soixante mille captifs par an et les exportations de 1786 et de 1787 se montèrent à plus de soixante et dix mille têtes de noirs pour chacune de ces deux années... Un rapport fait sur la traite des captifs en 1790 par le conseil privé du roi d'Angleterre et ensuite par la chambre des communes, nous apprit que pendnat les années 1787, 1788 et 1789, les Européens avaient exporté d'Afrique, près de quatre vingt mille nègres par an ». (ouvr. cit., t. II, p. 332-334). Les chiffres fournis ci-dessous, au sujet de la traite sénégambienne pendant la seconde moitié du XVIIIe, montrent assurément que l'analyse générale de Golberry vaut pour le cas particulier du Sénégal. Par ailleurs, si l'on en croit les chiffres avancés par Golberry: 8 000 captifs traités en 1786 dans la Sénégambie, sur un total européen de 70 000 pour toute la côte d'Afrique, on est obligé de constater que la traite sénégambienne était loin d'être négligeable et représentait plus de 10% du total.

Le tableau ci-dessous donne les indications sur la traite des esclaves, de 1750 à 1799, sur la côte de Sénégambie. Les chiffres de la traite casamançaise n'apparaissent presque jamais dans les documents et sont intégrés au chiffre global réalisé par les « comptoirs du Sud », c'est pourquoi nous nous limitons à la traite entre les fleuves Sénégal et Gambie.

a) AF, F3, 60, Code historique du Sénégal de Moreau de Saint-Mery qui cite un mémoire de 1758 sur le commerce du Sénégal. Selon ce document, les dix comptoirs français - dont neuf se trouvent en Sénégambie (Saint-Louis, Podor, Galam et Farbana sur le Sénégal; Gorée; Rufisque, Sali et Joal sur la Petite-Côte; Albréda sur la Gambie; seul le comptoir de Bissao se trouve au sud) - procuraient par an 1 500 à 2 000 esclaves, avant 1758. Les autres produits d'exportation étaient: 150 à 300 marcs d'or, 12 000 à 30 000 quintaux de gomme soit 600 à 1 800 tonneaux, 120 à 300 quintaux de morphil; le produit des reventes de la Compagnie oscillait entre 4 et 7 millions, la moyenne se situatnt à 5 millions et demi par an.

Il est curieux que le « Mémoire d'Adanson », de 1763, cité par Cultru (ouvr. cit., p. 249) donne des chiffres identiques, sauf pour la gomme dont la quantité aurait varié entre 12 000 et 15 000 quintaux seulement. Le même mémoire d'Adanson (AF, C6, 15) est mentionné par Sainville (ouvr. cit., p. 87), avec les chiffres du texte de Moreau de Saint-Mery. Cependant les chiffres de la gomme semblent trop forts. En effet, comme on l'a relevé plus haut,

les exportations de gomme ont connu une chute après 1746; selon le document de 1757 précité

(Extraits relatifs au commerce de la gomme, AF, C6, 14), 200 tonneaux de gomme seulement ont été traités par les Français en 1750, et en 1757, la traite de cette marchandise a été portée à 500 tonneaux, soit 10 000 quintaux.

Une autre pièce, dont les données assez imprécises ne figurent pas dans notre tableau, renseigne également sur la période précédant la prise de Saint-Louis par les Anglais en 1758. C'est un mémoire anonyme et non daté, rédigé, par une personne qui passa plusieurs années au Sénégal et en revint en 1758 (AF, C6, 15, selon Sainville, ouvr. cit., p. 87). Selon ce texte, les trois zones de traite du Fleuve auraient respectivement rapporté:

## Zone de traite

Année	Saint-Louis				G	ambie	Total
	, Fleuve	Gorée	Saloum	Total			
	Galam	Petit-Côte		Partiel	Français	Anglais	
1750-58	(a)			1 500-2 000		400	1 200 1 300
1750-58	(b)			800-900			
1753	(c)			500			
1762	(d) 2 550			<b>45</b> 0		?	
v. 1766	(e)		800				15 000
1769	<b>(f)</b>	60-300					
1773	(g)	200			300	plus de 300	
1775	(h) 8 000						
v. 1775	(i) 2 800	300	200			3 000	6 300
1776	(j)	300	100-200		800-900	plus de 800	
1776	(k)	250-300			800	plus de 800	
v. 1777	(1) 2 400					2 000	
v. 1780	(m) (u)						3 000
v. 1780	(n)					1 740	
1782	(o)			4 000		1 000	5 000
1783	(p)	200-220					- de 2 000
v. 1783		-1 500		4-500			
v. 1783	(8)			1 200-1 500		?	
1784	(t)			2 500-3 000		1 000	3 500-4 000
av. 1779	(u)						3 000
1784	(u)			1 071		?	
1784	(v)	600					
1786	(w) 2 200	300	1 800		700	3 000	8 000
av. 1789	( <b>x</b> )			1 200-1 500		?	
av. 1794	(y) 1 000-	-1 200				2 000-3 000	
1784-99	(z) 1 500						

- (\*) Dans cette colonne figurent les chiffres globaux fournis par certains auteurs pour un ensemble de points de traite, qui sont reliés par des tirets sur notre tableau. Ainsi le chiffre (b) correspond à la traite sur le fleuve Sénégal, à Gorée et sur la Petite-Côte, sur le Saloum et la traite française sur la Gambie.
- De même, le chiffre qui apparaît au milieu des deux colonnes « Gambie » (traite française et traite anglaise) correspond au total des deux traites sur ce fleuve.
- Sénégal Saint-Louis: 800 quintaux de gomme, vendus pour 1 440 000 livres, 300 captifs pour 400 livres pièce (soit 120 000 livres, sans doute en prix d'achat), 50 marcs d'or à 80 livres, soit 40 000 livres. Le total de cette traite aurait atteint une valeur de 1 878 750 livres.
- Podor: 36 000 livres de Nègres (90 esclaves?), 20 000 livres d'or, 16 750 livres en morphil, tabac et mil.
- Galam: 1 500 000 francs de Nègres (francs ou livres?) et 56 000 francs de poudre d'or.

Ces chiffres, que nous citons sous réserve d'une vérification à partir du document original (les chiffres de Galam sont-ils en francs ou en livres? n'y a-t-il pas de chiffres pour les autres escales du fleuve, pour l'escale du désert en particulier? Les sommes représentent-elles des prix d'achat ou de vente?), permettraient de conclure que les esclaves constituaient le produit principal de la traite sur le fleuve et que le fort contingent de captifs amenés de Galam dépassait en valeur la gomme traitée dans les Bas- et Moyen-Sénégal où les esclaves achetés étaient assez peu nombreux.

- b) AFOM, D.F.C., Sénégal, 44. Mémoire du 3 juin 1761, qui plaide pour une mise en valeur agricole du Sénégal. L'auteur anonyme minimise les chiffres de la traite des esclaves pour les besoins de sa démonstration; selon lui, la Compagnie des Indes n'aurait traité par an que 8 à 900 captifs du Sénégal, alors que les Anglais en tiraient 400 de la Gambie. Tous les chiffres cités précédemment sont opposés aux données de ce texte concernant le nombre des esclaves traités en Sénégambie avant 1758.
- c) AF, C6, 14, Lettre du Conseil supérieur du Sénégal à la Compagnie, du 20 juin 1753 (citée par B. Barry, ouvr. cit., p. 195). Selon ce document, le seul Damel a vendu 400 esclaves en 1753. AF, C6, 14, 25 novembre 1753 (cité par B. Barry, ibid., p. 196). Ce texte précise qu'en novembre 1753, « le manque de vivres a empêché le sieur Ansseno de traiter plus de 100 captifs qui lui ont été présentés par les rois du Cayor et du Sin qui sont en guerre ».

Ainsi la traite a fourni au moins 500 captifs qui ont été achetés à Gorée, à Saint-Louis et à la Petite-Côte, auprès des rois du Sine et du Kayor. Manquent les captifs traités par les souverains du Walo, du Dyolof, du Fouta, du Baol et du Saloum, ainsi que ceux de Galam et de la Gambie. Il importe de remarquer ici que des guerres incessants ont déchiré la Sénégambie au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'âpre compétition pour le pouvoir à l'intérieur des pays et les innombrables conflits entre les divers royaumes - événements dont la tradition orale se fait l'écho et que les sources écrites confirment amplement - ne s'expliquent que dans le contexte de la traite négrière. Nous aurons à le souligner dans notre prochaine étude sur les rois du Kayor et du Baol au XVIIIe siècle.

On sait qu'en 1753, année où 500 captifs furent vendus par les deux seuls rois du Kayor et du Baol, la guerre civile déchirait le Kayor et que les esclaves vendus représentaient des prises de guerre. Un mémoire d'Estoupan de la Brue, du 3 juin 1754, montre qu'à la suite des guerres et d'une famine généralisée, le nombre des captifs traités a été considérable :

« Nous avons traité à Gorée beaucoup plus de captifs que nous n'avions lieu d'espérer et

beaucoup plus même qu'on en a jamais traité dans le bas de la concession ».

De nombreux réfugiés affluèrent dans le Walo dont le souverain « s'est saisi de tous ces misérables et nous les a vendus » (AF, C6, 14, document communiqué par B. Barry).

Les guerres se poursuivirent jusqu'à l'époque de Doumet, dont le mémoire parle de plusieurs batailles où le Damel fut opposé à des prétendant et des rois voisins. Elles continuèrent par la suite. Il semble en tout cas évident que les royaumes du Walo, du Kayor, du Baol, du Dyolof et du sine ont fourni au moins 500 captifs par an. Il faut ajouter à ce chiffre celui de la traite avec les Maures, en Galam et sur le Moyen-Sénégal, sur la Gambie.

d) AF, F3, 62. Mémoire concernant la concession générale du Sénégal, de 1762. Ce document estime les possibilités des divers points de traite : Gorée et la Gambie pourraient fournir 450 captifs, le comptoir de Podor, 450 île de Bilbas (N. B., d'après les anciennes cartes, le comptoir de Bilbas se situait aux environs du village actuel de Thilogne), 350, embouchure de la Falémé, 1300, Falémé, 600, soit en tout 3 000 esclaves.

Dans ce même document, la gomme est mentionnée comme exportation secondaire, tout comme l'or de Galam et de Bambouk.

- e) AFOM, Sénégal et Dépendances, IV, 24 a. Ce dossier contient une pièce intitulée « Renseignements sur les nouvelles découvertes faites en Afrique et sur les moyens les plus convenables pour y faire la traire des Nègres » qui daterait de 1766 environ. Pour l'ensemble des Dépendances de Gorée, l'auteur propose un chiffre de 15 000 esclaves qui pourraient être traités. Ce chiffre, très élevé, ne distingue pas la traite sénégambienne et celle effectuée dans les rivières du Sud. A ce moment, le comptoir de Saint-Louis achetait peu d'esclaves, car les guerres étaient moins nombreuses. Par contre, le roi du Saloum « peut fournir annuellement au moins 800 captifs »; sont « défaut de probité le fait redouter des Européens, lorsqu'ils traitent avec lui et le met dans le cas d'avoir très souvent la guerre avec ses voisins Quelque formidables que soient les armées des rois voisins de celui de Salum, celui-ci remporte communément la victoire. Plus à portée que les autres pour voir les Européens, il a pris d'eux les connaissances dans l'art de la guerre. Chaque année des exploits lui procurent une prodigieuse quantité de captifs ». Notons que le roi du Saloum traitait surtout sur la Gambie. L'utilisation de ce document reste délicate, car nous ne savons pas la date exacte de sa rédaction, qui pourrait être postérieure à 1766.
- j) AFOM, D.F.C., Gorée, 80. Ce sont les chiffres du mémoire de Doumet ici publié, qui insiste sur les difficultés de la traite après la reprise de Gorée. Ces données concernent uniquement le comptoir de Gorée et ceux de la Petite-Côte.

g) AS, 5 D 1, pièce 7. Extrait des Mémoires de Doumet, de 1773. Les comptoirs de Gorée et de la Petite-Côte fourniraient par an 200 esclaves. Sur la Gambie, « on peut traiter 300 captifs par an. Il a été de tous les temps défendu aux vaisseaux français de dépasser le fort anglais : les Captifs viennent du haut de la rivière... Les Anglais la remontent, traitent avant nous, et ne laissent venir au comptoir français que ce qu'ils ne veulent pas. Mais souvent la mauvaise qualité de leurs marchandises oblige les marchands de captifs à descendre jusqu'à notre comptoir ; a lors la traite est abondante ». Le chiffre réalisé par les Anglais sur la Gambie était évidemment plus fort que celui des Français ; les raisons de la supériorité du trafic anglais sont avouées dans le mémoire ici édité : les tarifs anglais étaient doubles de ceux qui étaient pratiqués par les Français, et les Anglais s'appuyaient sur les commerçants locaux implantés à l'intérieur (cf. note 75). Si Gorée ne traitait que 10 esclaves par an (AS, 5 D 1, 7), c'est parce que le roi du Kayor vendait tous ses captifs aux Anglais sur le fleuve Sénégal.

Citons enfin la formule lapidaire qui inaugure, dans ce document, la description du commerce de Gorée et Dépendances : « Le commerce de Gorée et ses dépendances est en Captifs seulement ».

h) AF, C 6, 18. Remarques. État en aperçu des esclaves que peuvent retirer les nations de l'Europe à la Côte occidentale d'Afrique, date présumée: 1783 (cité par B. Barry, ouvr. cit., p. 123 et p. 209-210). Selon ce document, 8 000 esclaves ont été effectivement traités par les Anglais et leur gouverneur O'Hara à Saint-Louis:

« Jusqu'en 1775, les Maures n'ont fait que peu de captifs qui ont toujours été employés à leurs lougans ou culture de leurs terres. MM. O'Hara et Le Brasseur leur ayant fait connaître qu'il étoit de leur intérêt de les vendre, ils ont à plusieurs reprises fait les plus grands ravages dans différents royaumes, notamment dans celui de Brac (N. B., le Walo) où ils ont fait plus de 8 000 captifs en moins de six mois; on vendait un esclave pour un pagne dans les rues du Sénégal. Ce qui les a déterminés à faire cette incursion, ce sont des avances en fusils et toiles bleues que leur ont fait les Anglais ».

Un document contemporain de ces événements, également produit par B. Barry (ouvr. cit., p. 210), souligne que les Français étaient fort intéressés et attendaient des Maures qu'ils leur fournissent une bonne partie de leurs prises de guerre (AF, C 6, 17, Gorée, Mémoire du 9 avril 1777). En cas de guerre des Maures contre le Kayor « les Français auraient plus de 3 000 captifs à acheter en moins de deux ans et les Anglais deux fois davantage ». Par ailleurs ce même texte confirme les ravages terribles que venaient de faire les Maures dans le Walo et l'importance de la vente d'esclaves qui s'en suivit.

i) AFOM, D. F. C., Gorée, pièce 96. État des Esclaves que peuvent retirer de la Côte occidentale d'Afrique les Nations de l'Europe (date escomptée: 1775). Cet état détaille les prévisions pour l'ensemble des comptoirs côtiers. Ainsi en Sénégambie, la traite des esclaves pourrait s'élever, sans tenir compte de la Casamance, à 6 300:

Pays des Arabes au nord du Sénégal	400
Incursion des Maures	400
Sénégal et Dépendances	2 000
Gorée et Dépendances	300
Rivière de Saloum, disputée aux Anglais	200
Rivière de Gambie, où les Anglais nous tolèrent	3 000
Casamance à Bissagots	300

Le total escompté par ce mémoire était de 81 700 captifs pour toute la côte occidentale et par année.

- j) AFOM, D. F. C., Gorée, pièce 97. Extrait du Mémoire de M. Brasseur relativement à Gorée, de 1776. Ce document évalue uniquement les possibilités de la traite française et ne parle pas de celle des Anglais. Selon Le Brasseur, les comptoirs de Joal, Portudal, Rufisque et Dakar peuvent fournir 300 captifs, celui d'Albréda, 8 à 900 dont certains sont rachetés aux Anglais. La rivière du Saloum pourrait procurer 80 à 100 et même 200 captifs, si on y ouvrait un comptoir. Ce document fournit par ailleurs des détails intéressants sur les méthodes de vente et les arrangements qui intervenaient entre les traitants.
- k) AFOM, D. F. C., Gorée, pièce 100. Réponses de M. Le Brasseur aux questions sur nos possessions d'Afrique (1776). La même pièce se trouve aux Archives du Sénégal (5 D 1, pièce 11). Ce document donne à peu près les mêmes chiffres que la pièce précédente du même auteur. Gorée est susceptible de donner 250 à 300 captifs, dont une centaine à Portudal, 80 à 100 à Joal et le reste à Rufisque. En 1775, précise Le Brasseur, 800 esclaves ont été achetés ou rachetés aux

Anglais par les Français, sur la Gambie. Les Anglais en ont traité beaucoup plus sur ce fleuve et, dans tout le Sénégal et Dépendances, leur traite aurait été dix fois supérieure à la traite française.

- l) AFOM, D. F. C., Sénégal, pièce 49. Mémoire sur la concession du Sénégal..., vers 1777. Ce mémoire présente un projet d'attaque de Saint-Louis et précise au sujet du commerce du fleuve que « la concession du Sénégal produit annuellement 2 400 Noirs, deux millions de gomme, du morphil, de la cire, et 150 à 200 L. d'or, ce qui forme un objet de plus de cinq millions ». Sur la Gambie « les Anglais font un commerce annuel d'environ 2 000 esclaves, beaucoup de cire, Morphil et or ce qui forme un objet d'environ... Millions ». Nous avons trouvé une copie du même document à Dakar (AS, 5 D 1, pièce 12). Une autre copie se trouve aux Archives de France (AF, C 6, 17, cité par L. Sainville, ouvr. cit., p. 77).
- m) AFOM, D. F. C., Sénégal, 58. Mémoire du Roi pour servir d'instruction au Sr Commandant du Sénégal (1780), qui se trouve également aux Archives du Sénégal (5 D 1, pièce 16) et dans les Instructions de Schefer (ouvr. cit., t. I, p. 87-88). Ce mémoire, adressée à M. Dumontet, note que la traite peut s'élever à 3 000 esclaves par an :
- « On assure que la traite totale (française) dans les dépendances du Sénégal peut s'élever jusqu'à 3 000 (captifs), l'activité anglaise ne l'a cependant portée dans l'étendue désignée sous le nom de Sénégambie qu'au même nombre à peu près et la rivière de Gambie seule fournit ordinairement au moins la moitié ».

A ce chiffre de la traite française escomptée, il convient d'ajouter le nombre des captifs achetés par les Anglais sur la Gambie, qui devait être assez important.

- Le même document précise que le pays de Galam pouvait procurer le plus grand nombre d'esclaves aux Français. Il souligne, comme Doumet, que les Anglais pratiquaient des tarifs doubles de ceux des Français (80 à 100 barres contre 40).
- n) AFOM, D. F. C., Côtes d'Afrique, 34. Mémoire non daté (vers 1780). Cette pièce indique que la traite totale des quatre comptoirs de Gambie (Fort Saint-James, Gereges, Guiaor, Interlopes) s'est élevée à 1 740 captifs.
- o) AFOM, D. F. C., Sénégal, 67. Mémoire sur le commerce de la Coste de Guinée, de décembre 1782. Ce document anonyme estime qu'il est possible de traiter au moins 4 000 captifs par an, alors que les Anglais tirent 1 000 esclaves de la Gambie. Les esclaves apparaissent comme le principal produit d'exportation du commerce de la côte; la gomme ne jouait un rôle important que sur le Sénégal.
- p) AFOM, D. F. C., Sénégal, 80 et Schefer, Instructions... (ouvr. cit., t. I, p. 122-124). Mémoire du Roy pour servir d'instruction au Sr De Repentigny, 18 novembre 1783. Ce mémoire ne signale que les possibilités de traite des comptoirs de Joal (80 à 100 captifs) et de Portudal (120). Il ne mentionne pas de chiffres pour le Sénégal et la Gambie; pour la Casamance et les rivières du Sud jusqu'à Sierra Leone, il indique le nombre de 2 à 3 000 esclaves qui pourraient être retirés annuellement.
- q) AFOM, D. F. C., Sénégal, 69 et AS, 5 D 1, pièce 19. Mémoire sur le commerce du Sénégal février 1783. Ce document anonyme, plaidant pour la gomme, estime que cette marchandise procure le profit essentiel et que « la production de la gomme est la seule production du Sénégal vraiment intéressante ». Selon l'auteur la quantité des esclaves peut-être portée à 2 000, mais « pour obtenir cette quantité d'esclaves, il faut que les Européens entretiennent la guerre entre les Maures et les Nègres, et cette guerre ne peut exister qu'au détriment du travail pour la gomme et pour le produit des mines ».

Néanmoins les appréciations des divers produits du commerce et de leur valeur respective sont imprécises dans ce document. Celui-ci souligne que la gomme fournit moins d'un million sur un total de 3 millions, l'ivoire, 40 à 50 000. La valeur des esclaves et de la poudre d'or n'est pas estimée; les captifs représentaient sans doute un poste aussi important que la gomme.

r) AFOM, D. F. C., Sénégal, 82. Côtes d'Afrique. Traite des Noires par M. De La Jaille, 2 juin 1784. Selon cet auteur, on ne traite pas plus de 5 à 600 Noirs par an à Saint-Louis, où les captifs étaient achetés de seconde main; mais le pays des bambaras et la traite en Galam rapportaient 8 à 900 esclaves. Avant la guerre d'Indépendance (1775-1783), « Gorée, la rivière de Bursalum et le comptoir d'Albreda fournissaient de quatre à cinq cent esclaves; ce nombre diminuera, si les magasins de l'établissement qu'on propose sur la Rivière de Falémé sont toujours assez bien pourvus pour fixer les chaînes qui se rendent en Gambie ». On envisage ainsi de détourner vers le fleuve Sénégal et Saint-Louis les captifs nombreux que les Anglais traitaient sur la Gambie. Par

l'accroissement considérable de la traite négrière, proposé par Lajaille, on cherchait à faire du Sénégal un axe très important du trafic des esclaves. Il est clair que les projets commerciaux de Lajaille pour la vallée du Sénégal différaient des vues de l'auteur anonyme du mémoire précédent qui optait pour l'exploitation prioritaire de la gomme. Néanmoins les chiffres précis pour 1783 pourraient permettre de connaître la situation réelle et de savoir si la traite de la gomme a été effectivement supérieure en valeur à celle des esclaves en cette année.

- s) AFOM, D. F. C., Sénégal, 78. Observations sur le Mémoire tendant à prouver que le commerce du Sénégal ne peut se soutenir qu'autant qu'il sera accordé exclusivement à une Compagnie (date présumée: 1783). Selon l'auteur de ce document, les deux objets principaux du commerce sont la gomme (12 à 15 000 milliers) et les esclaves (1 200 à 1 500); le morphil et les poudres et paillettes d'or représentent des produits mineurs. L'auteur fait observer que le chiffre des captifs pourrait être porté à 3 000 par an. Il ne donne pas d'indications sur la traite anglaise.
- t) AFOM, D. F. C., Sénégal, 85. Mémoire sur le commerce des côtes d'Afrique, de 1784. Ce texte insiste sur la mauvaise organisation du commerce. Il note qu'on aurait pu vendre au moins 2 500 à 3 000 esclaves au Sénégal, Gorée, Joal, Albréda et dans la rivière de Gambie. Sur ce dernier fleuve, les Anglais seuls ont traité 1 000 captifs.
- u) P. Labarthe, Voyage au Sénégal, pendant les années 1784 et 1785, d'après les Mémoires de Lajaille..., Paris, Labarthe, an-X-1802. Labarthe reprend, pour estimer les possibilité de traite, les chiffres des Instructions de 1780, à savoir 3 000 esclaves pour toute la Sénégambie. Avant 1779, les Anglais atteignaient ce total et achetaient la moitié des captifs sur la Gambie (comparer note m; Labarthe cite textuellement les Instructions). Par ailleurs, Labarthe affirme qu'en 1784, la traite du Sénégal n'a fourni que 1071 esclaves aux Français. Cependant il assure que la traite était de 1 500 par an et n'atteignait pas le chiffre escompté de 3 000. Il donne un détail des possibilités de chaque point de traite, qui correspond exactement à celui du mémoire de 1762 précité (AF, F 3, 62; note d) (ouvr. cit., p. 97, et note 18, p. 204).

L'achat des 1071 captifs, à 650 livres pièce, au Sénégal a coûté 696 150 livres (ibid., p. 100). La revente des captifs aux Iles a rapporté 1 285 00 L (argent de France) ou 1 713 333 L (argent des Iles) (ibid., p. 100).

Labarthe donne un tableau général fort intéressant, des exportations de gommes entre 1784 et 1799, où il apparaît qu'en 1784 le poids de la gomme exportée n'atteignait que 693 000 livres.

v) AFOM, D.F.C., Sénégal, 86, Suite au Mémoire sur le commerce présenté en 1784 à M. le Maréchal de Castries par M. de la Jaille, du 18 juillet 1785. Lajaille note dans ce mémoire qu'en décembre 1784, il y avait plus de 600 captifs à Gorée, mais n'indique pas leur provenance exacte. Il est possible que certains d'entre eux aient été achetés sur la Gambie et dans les rivières du Sud, auquel cas, le chiffre de 600 ne s'appliquerait pas aux seuls comptoirs de la Petite-Côte dépendant de Gorée.

Signalons que le gouverneur Repentigny signa, avec les rois de plusieurs pays séné-gambiens, des traités commerciaux et politiques, au début de l'année 1785 (Sine: 25 mars; Saloum: 8 février; Fouta: 31 mars; Baol: 15 mai). Dans le Baol et le Saloum, l'avantage recherché par ces traités était d'abord l'augmentation du nombre des captifs traités. Ce but fut atteint, si l'on en croit Golberry quand il évoque la traite en 1786.

w) Golberry donne en effet de nombreuses précisions sur les activités commerciales au cours de l'année 1786. Il fut le collaborateur de Repentigny et accompagna celui-ci dans le Saloum pour conclure le traité du 8 février 1785, qui devait permettre de traiter les captifs amenés par les Manding sur le Saloum, grâce à la création d'un comptoir sur l'île de Coyon en face de la capitale Kahone. En fait ce comptoir ne fut jamais ouvert, bien que le commerce du Saloum ait été florissant en 1786.

Voici le tableau détaillé que propose Golberry pour les diverses zones de traite. Il est d'ailleurs malheureux que de nombreux auteurs ne citent de Golberry que les chiffres du fleuve Sénégal, omettant les autres données qui montrent que les captifs constituaient la partie essentielle de la traite sénégambienne, en 1786.

Le nombre total des esclaves traités par les Français et les Anglais se serait élevé à 8 000.

Commentant ces chiffres par zone de traite, Golberry envisage une augmentation considérable. Le trafic sur le Fleuve pourrait être porté à 14 600 000 F, dont 7 200 000 pour 6 000 esclaves, 4 000 000 de gomme (t. II, p. 50-51). A Gorée, le nombre des captifs pourrait atteindre 1 200; sur le Saloum, les chiffres globaux resteraient les mêmes, mais la part française augmenterait considérablement, au détriment des Anglais (t. II, p. 206 et 208-210).

Ajoutons enfin que la Casamance fournissait certainement un contingent des 3 000 captifs achetés

en 1786 entre le cap Sainte-Marie et le cap Verga, au sud de la Gambie (t. II, p. 232). Le chiffre de Golberry, au sujet de la gomme, ne concorde pas avec le poids indiqué par le tableau de Labarthe précité qui estime l'exportation de ce produit à 358 000 livres en 1786.

## 1) Fleuve Sénégal (t. II, p. 27):

Détail de ce commerce		Évaluations (en francs)
La traite ordinaire entre l'embouche et Podor donna	600 captifs	
Captifs traités en Galam pendant les deux premiers mois de l'année par les courtiers de la compagnie	200	
La flotille de Galam en ramena	850	
Captifs laissés sur place faute de marchandises	550	
Total des captifs traités dans le fleuve Sénégal	2 200	2 640 000
Quantité de gomme traitée aux escales du Désert, du Coq, de Podor et à Arguin	1 500 milliers	3 000 000
On traite neuf mille gros d'or		90 000
Morphil, cire, peaux, subsistances, coton, indigo		130 000
Total		5 860 000

2) Gorée a fourni la même année 300 captifs évalués à 360 000 F, des produits de subsistance pour 200 000 F et des marchandises d'exportation pour 60 000 F (t. II, p. 205).

## 3) Le Saloum a procuré:

aux Anglais: 1 200 captifs, pour 1 400 000 F; cire, peaux, bois, etc., pour 200 00 F, soit au total 1 640 000 F de marchandises;

aux Français: 600 captifs, pour 720 000 F; cire, peaux et morphil, pour 60 000 F, soit au total 780 000 F de marchandises (t. II, p. 207).

# 4) La Gambie a livré:

aux Anglais: 3 000 captifs, pour 3 600 000 F; 50 000 F de morphil, 30 000 gros d'or, pour 300 000 F; cire, peaux, etc., pour 500 000, soit au total de 4 450 000 F;

aux Français: 700 captifs, pour 840 000 F; 1 000 F de morphil, 400 gros d'or, pour 4 000 F; cire, peaux, etc., pour 600 F, soit au total 845 600 F de marchandises (t. II, p. 209-210).

L'ensemble de la traite sénégambienne aurait donc atteint en 1786 le chiffre de 14 195 000 F, dont 9 600 000 en esclaves, 3 000 000 en gomme et le reste - 1 595 600 F - en marchandises diverses.

Si les chiffres de Golberry sont exacts, on constate que les établissements français de Sénégambie ont traité pour un total de 8 105 600 F de marchandises qui se répartissent ainsi :

Captifs: 4 560 000 F
Gomme: 3 000 000 F
Or: 94 000 F
Divers: 451 00 F

x) Durand, qui fut directeur de la Compagnie du Sénégal de 1785 à 1786, mais ne publia son ouvrage qu'en 1802, donne des chiffres qui concernent la période où il résida à Saint-Louis. Cependant ses données manquent de précisions, et l'on a l'impression que ses estimations valent pour le début du XIXe siècle (date de parution de l'ouvrage). Il avance à deux reprises le chiffre de 1 200 à 1 500 esclaves chaque année dans la concession du Sénégal (t. II, p. 115 et 328). Durand estime que la traite de la gomme pourrait être supérieure à celle des Noirs sur le Sénégal, et qu'elle pourrait permettre un bénéfice de 3 000 000 de livres (t. II, p. 116). Selon Durand, le commerce de la Gambie serait moins brillant qu'avant (avant 1785 ou avant 1802 ?). La traite

annuelle des captifs s'élèverait à peine à 1000 pièces par an, achetés à 450 F l'unité. les renseignements de Durand restent donc très vagues. S'ils sont valables pour 1785-1786, ils sont erronés, car Durand signale lui-même qu'en 1786, un de ses commis, Rubault, acheta en Galam plus de 1000 esclaves (t. II, p. 341). Les chiffres de Golberry paraissent plus conformes à la réalité.

- y) Pelletan (Mémoire sur la Colonie française du Sénégal, Paris, Vve Panckoucke, an IX, 1801) estime qu'avant la suppression de l'esclavage (en 1794), on traitait 1 000 à 1 200 captifs sur le Sénégal (p. 21 et 2 000-3 000 sur la Gambie (p. 34).
- z) Un document de 1802, publié par J. Montheilhet: Un plan de colonisation du Sénégal en 1802, Annuaire et mémoires du C. E. H. S. A. O. F., 1916, p. 130 et ss., (Bulletin de L'IFAN, t. XXXVI, série B.) et 1917, p. 513 et ss.), dont l'auteur anonyme est sans doute Pierre François Page (cf. H. Froidevaux, Un plan de colonisation agricole du Sénégal en 1802. Notes critiques, Revue d'Histoire des Colonies, 1919, 2e semestre, p. 177-194), donne une description générale du commerce du Sénégal entre 1784 et 1799. Selon Page, qui fut l'auteur d'un important Traité d'Économie politique et de Commerce des colonies (Paris, Brochot, 2 tomes, 1801 et 1802), le bilan du commerce annuel du Sénégal, se présentait comme suit, au cours des 15 dernières années du XVIIIe siècle:
- « Le Sénégal fournissait 70 125 livres de gommes qui coûtaient 493 587 F et produisaient 1 767 812 F à leur arrivée en France. Il fournissait 1 500 nègres qui coûtaient sur les lieux 1 200 000 F au commerce libre, à raison, de 800 F chacun. Si elle les vendait aux Antilles, elle en obtenait une somme de 2 184 00 F, sur le pied de 1 456 F, terme moyen du prix du nègre dans nos colonies. 21 000 F d'or et de morphil donnaient 68 670 F.
  Ainsi 924 087 F produisaient à la Compagnie 3 036 482 F ou 277% sur les opérations

Ainsi 924 087 F produisaient à la Compagnie 3 036 482 F ou 277% sur les opérations immédiates de France au Sénégal, sans compter les bénéfices du commerce de circuit sur les Antilles, lorsque cette Compagnie y portait ses Nègres. Si de ce produit nous déduisons 302 161 F représentant les dépenses du gouvernement et les frais

Si de ce produit nous déduisons 302 161 F représentant les dépenses du gouvernement et les frais d'administration que la Compagnie avait pris à sa charge, nous trouvons un bénéfice net de 196% » (art. cit., 1916, p. 183).

Avec B. Barry, qui cite ce bilan, on est en droit de conclure :

« Ce tableau montre nettement la prépondérance du commerce des esclaves, venant pour la plupart de Galam, et dont le nombre pouvait atteindre parfois 3 000, peut-être en raison de la concurrence des Anglais qui détournèrent une grande partie de la gomme vers Portendik » (B. Barry, ouvr. cit., p. 225).

Malgré l'interdiction de la traite des esclaves en 1794, celle-ci persiste jusqu'à la fin du siècle et fut rétablie officiellement en 1802. Mais les Anglais occupaient déjà Gorée à cette date, et Saint-Louis devait être prise en 1807 par les Anglais qui abolirent en cette année la traite des esclaves. Néanmoins, comme le montre M. Guèye, au cours de toute la première moitié du XIXe siècle la traite clandestine exista en Sénégambie et la répression de la traite négrière fut un problème épineux (M. Guèye, ouvr. cit., p. 48-70). La réorganisation de l'économie et du commerce, les essais de colonisation agricole et l'utilisation des anciens captifs, « engagés à temps » avant de trouver leur liberté définitive, manifestèrent la persistance du système esclavagiste dans un contexte économique nouveau - ce malgré l'idéologie humanitaire qui présida aux entreprises coloniales de cette époque (M. Guèye, ouvr. cit., p. 71-99; B. Barry, ouvr. cit., p. 253-256, qui insiste sur l'importance de la traite clandestine après la suppression officielle).

L'état très provisoire du problème de la traite des esclaves au XVIIIe siècle, que nous venons de faire, permet la conclusion suivante.

Il ressort de l'ensemble des documents du XVIIIe siècle que la traite des esclaves a été presque toujours la principale activité commerciale en Sénégambie. les pièces qui comparent la traite des captifs et celle de la gomme montrent que la première constituait le poste le plus important des exportations dans cette région. Les conséquences du trafic négrier ont été désastreuses pour tous les royaumes sénégambiens, ainsi que le montre l'histoire de ceux-ci; les historiens des « établissements français au Sénégal » oublient de le souligner. A certains moments, les effets de cette traite ont été si catastrophe dans les états sénégalais que des famines se déclaraient; on voit même des agents français se plaindre des difficultés d'approvisionnement de leurs établissements, à la suite des pénuries consécutives aux guerres et aux pillages de l'intérieur (cf. Doumet). Il est vrai qu'une grande partie des captifs traités en Sénégambie n'étaient pas originaires de cette

Il est vrai qu'une grande partie des captifs traités en Sénégambie n'étaient pas originaires de cette région, mais étaient amenés de l'intérieur de l'Afrique et de l'actuel Mali en particulier, qui pouvaient fournir plus de la moitié des esclaves traités. Il n'empêche qu'à l'intérieur même de la Sénégambie la traite a bien existé, au nord de la Gambie comme au sud et qu'elle y a eu, comme ailleurs, des conséquences politiques, sociales et économiques catastrophiques.

Les appréciations exactes du commerce sénégambien au cours du XVIIIe siècle restent difficiles. A partir des documents que nous avons cités - et qui sont souvent des documents officiels des différentes Compagnies françaises - il est possible de confirmer fortement la prépondérance des esclaves dans le commerce d'exportation. Il importerait de poursuivre beaucoup plus loins que nous ne l'avons fait ici la recherche dans les archives - nationales et départementales - pour obtenir des chiffres plus précis, et pour mesurer également la place des « interlope » qui n'est pas évoquée par les textes ici présentés.

Tout comme les Anglais, les Français ont activement participé à l'exploitation esclavagiste de la Sénégambie, et ont ainsi contribué à créer le climat socio-politique dont le mémoire de Doumet se fait l'écho. Les plans de colonisation agricole du Sénégal, qui ont été proposés, dès la fin du XVIIe siècle et au long du XVIIIe, et qui envisageaient une diminution de la traite dans cette zone, sont demeurés à l'état de projet et n'ont pas empêché la poursuite de la traite des esclaves. La part respective qu'ont prise à ce commerce les deux nations européennes a pu varier au cours du

XVIIIe siècle, selon les circonstances politico-militaires en grande partie.

Néanmoins il apparaît assuré que la « traite des nègres » était pour l'une et pour l'autre l'activité principale et la plus lucrative. La gomme a certes occupé une place importante, sur la côte mauritanienne et la vallée du Sénégal, où sa valeur commerciale pouvait parfois dépasser celle des esclaves. Mais, à partir de cette réalité évidente, il ne saurait se déduire que la traite des gommes a représenté au XVIIIe siècle le produit premier des exportations de Sénégambie et la source de profits essentielle. Au contraire, comme le montrent les documents produits, le « bois d'ébène » a bien été au centre du commerce sénégambien.

# Gorée, île-mémoire

Paris, Unesco, 1985, pages 23-26.

## Extrait de l'ouvrage édité par l'Unesco (Françoise Descamps)

Ainsi la Sénégambie fut la première région de l'Afrique au sud du Sahara à participer activement à la colonisation des îles de l'Atlantique. Selon certaines estimations, elle fournit au moins le tiers des esclaves exportés avant 1600. Par le Sénégal, le Saloum, la Gambie et la Casamance, les négriers pénétraient loin dans les terres pour inciter les populations à leur vendre la marchandise humaine. L'archipel du Cap-Vert fut mis en valeur grâce à cette main-d'œuvre servile. On estime que, jusqu'au début du XVIIe siècle, il reçut de 500 à 1 000 esclaves par an dont la plupart étaient exportés à partir de Gorée.

La Sénégambie fut bientôt remplacée, dans son rôle de principale pourvoyeuse de main-d'oeuvre pour les plantations d'outre-mer, par la Côte des Esclaves (le Gabon et l'Angola actuels), qui, au XVIIe et au XVIIIe siècle, « fournissait » le Brésil et les Antilles. Mais Gorée demeura le port actif où l'on regroupait les esclaves, où on les marquait et d'où on les embarquait pour les Amériques. Les intermédiaires se rendaient dans les différentes factoreries, précédés par des émissaires qui engageaient les chefs de l'intérieur ou les commerçants locaux à prendre la direction des escales où se déroulaient les transactions. Les embarcations à destination des escales étaient chargées de sel, de « Guinée » ou toiles bleues, de serge, de tabac, d'eau-de-vie, de corail, de fusils, de poudre, de balles, de verroterie. A chaque point de traite, il fallait s'arrêter, attendre, négocier. Une fois le prix convenu, les vendeurs faisaient venir les esclaves un à un. Le chirurgien ou l'acheteur examinait leur musculature, « la ligne des jambes, la longueur des bras, le nombre et la blancheur de leurs dents ». Pour s'assurer que les captifs ne cachaient aucune infirmité, on les faisait courir, sauter et parler. On les obligeait à mouvoir toutes leurs articulations. Rien n'échappait à la vigilance du traitant.

Le transport des esclaves jusqu'au comptoir de Gorée était toujours précédé d'une importante opération de tri au cours de laquelle les esclaves étaient groupés par nations. Si l'on en croit Pruneau de Pommegorge, ils étaient mis aux fers dès qu'on les achetait. « Le collard est une chaîne de fer de cinq à six pieds de long. On tient à un des bouts un collier de fer plat qui s'ajuste autour du col. Il se goupille de manière que les captifs ne peuvent l'ouvrir sans outil ». Mais, pour ne pas le laisser se morfondre dans l'inactivité, on faisait travailler les esclaves durant leur séjour à Gorée. En effet, bien qu'enchaînés, ils pouvaient marcher et se servir de leurs bras.

Tous les jours on les conduisait au travail sous la surveillance de plusieurs interprètes. Leur travail consistait à casser des roches destinées à la construction, à les transporter en un lieu déterminé, « à lever des terres, à rouler des barriques d'eau, à décharger les canots et les chaloupes ».

Les femmes étaient employées à la préparation des repas, les enfants au service de la domesticité. Les esclaves de ces deux catégories n'étaient presque jamais enchaînés. Le soir, tous les captifs étaient entassés dans les captiveries des compagnies ou dans celles des particuliers. Ils n'y recevaient que peu d'air et presque pas de lumière. Le lendemain, ils reprenaient le chemin du chantier. les captifs réfractaires aux corvées étaient enfermés derrière de solides barreaux verrouillés. Ils restaient là dans l'humidité et l'obscurité jusqu'au jour de leur embarquement où on leur apposait sur l'épaule la marque au fer rouge des initiales de la compagnie.

Ainsi, toujours enchaînés, soumis sans cesse à des traitements inhumains, les captifs menaient dans le comptoir de Gorée une existence particulièrement douloureuse, tout moyen de s'évader leur était enlevé en raison des précautions que prenaient les agents des compagnies, des négociants ou des traitants locaux. Pourtant, malgré cette vigilante surveillance, il arrivait parfois que leur intolérable condition les incitât à se dresser contre leurs maîtres et à essayer de recouvrer la liberté à la faveur d'une révolte mûrement préparée. Il semble d'ailleurs que les instigateurs des révoltes aient toujours appartenu aux ethnies wolof, haalpularen et seereer, dont les membres ne furent jamais appréciés comme esclaves par les négriers. Pour ces peuples, comme, du reste, pour tous les autres, la servitude était le suprême avilissement. Ils refusaient de supporter le déshonneur qui s'attachait à l'esclavage. On comprend dès lors la terrible violence des révoltes serviles. Et la cruauté des agents de la compagnie était à la mesure du péril couru.

En octobre 1724, une grave révolte d'esclaves éclata à Gorée vers 4 heures de l'après-midi. Les captifs révoltés étaient au nombre de cinquante-cinq. Ils surprirent le gardien Gaspard et le frappèrent de plusieurs coups de couteau. Aux cris de la victime, les agents de la compagnie volèrent à son secours ; ils le trouvèrent tout ensanglanté. Les captifs étaient armés de morceaux de bois, de couteaux et de deux haches. Pour les forcer à déposer leurs armes, les agents tirèrent sur eux à bout portant. Il y eut deux morts et douze blessés. les autre mutins trouvèrent alors

refuge dans la captiverie. Comme ils refusaient de se rendre, on condamna la porte jusqu'au lendemain et on leur fit comprendre que, s'ils ne mettaient pas immédiatement fin à leur rébellion, ils seraient brûlés vifs dans la captiverie. Ils décidèrent de se soumettre et l'on prit immédiatement des sanctions contre ceux que l'on considérait comme les meneurs. Deux d'entre eux furent fusillés séance tenante. Un troisième fut étendu sur deux pièces de bois et « coupé en quatre parties devant ses camarades ahuris ».

Cette cruauté ne mit pas fin aux révoltes. En 1755, une autre tentative de soulèvement eut lieu à Gorée. Elle était le fait de prisonniers de guerre vendus par le roi du Sine, En effet, une guerre avait opposé ce souverain à celui du Bawol. Battu, le roi du Sine décida de prendre sa revanche. Pendant la nuit, alors que les vainqueurs festoyaient et savouraient les joies de leur victoire, les

guerriers du Sine les surprirent.

Certains généraux du Bawol tels que le fara Kaba furent tués. Cinq cents autres combattants furent faits prisonniers. On les vendit immédiatement à Gorée. Il ne fallait plus leur donner l'occasion de

tenter un retour offensif contre le Sine.

Une fois à Gorée, les captifs décidèrent de se soulever, avec l'espoir de rentrer dans leur patrie. Selon le plan qu'ils avaient établi, un tiers d'entre eux devait, en revenant à la captiverie, le soir, se jeter sur le corps de garde, s'emparer des armes posées sur les rateliers et tuer « les douze soldats de garde qui ne s'y seraient pas attendus ». Le second tiers devait, au même moment, entrer dans le fort pour occuper le magasin aux fusils, la salle d'armes et la poudrière. Le dernier tiers était chargé de massacrer les Blancs qui s'y trouvaient afin que rien ne pût s'opposer à leur projet, « que, maîtres du fort et de l'île, ils puissent tous s'armer chacun d'un fusil à poudre, de balles, emporter les marchandises les plus fines, les plus précieuses et de moindre volume et enfin descendre au bord de la mer, s'embarquer dans les chaloupes et... passer de suite à la grande terre ».

Ce projet ne connut même pas un début d'exécution. En effet, un enfant, qui avait surpris la conversation des conjurés, alerta le commandant de Gorée. Celui-ci les fit rassembler dans la cour du fort et demanda aux deux chefs de la conjuration s'il était vrai qu'ils avaient pris la décision de massacrer la population européenne de Gorée. Ils répondirent par l'affirmative tout en soulignant que ce n'était pas par haine des Blancs qu'ils avaient élaboré leur plan, mais tout simplement pour que personne ne fût en mesure de s'opposer à leur fuite. Ils ajoutèrent qu'il avaient honte de n'être pas morts les armes à la main. Puisque leur tentative avait avorté, ils ne demandaient qu'à être tués car la mort était préférable à l'esclavage. Cette franchise ne leur fut d'aucune utilité. Sur avis du conseil de la direction de la compagnie, les deux meneurs furent « canonnés sous les yeux de leurs compagnons terrifiés ». Les autres furent embarqués sur un vaisseau de la Rochelle commandé par le capitaine Avillon.

Ces exemples parmi tant d'autres montrent à l'évidence que les Africains destinés au Nouveau Monde n'acceptèrent jamais avec résignation la lamentable condition qu'on leur imposait. Sans doute les révoltes étaient-elles espacées, mais elles traduisaient la répulsion que la servitude inspirait aux peuples qui en étaient victimes. Ce combat commencé sur le continent devait se poursuivre en Amérique, où les esclaves marrons, par leur détermination à briser leurs fers, contribuèrent activement à l'abolition de la traite et de l'esclavage au début du XIXe siècle.

Selon certains historiens, le nombre des esclaves africains transportés hors d'Afrique noire vers différentes contrées et vers le Nouveau Monde du Xe au XIXe siècle aurait oscillé entre 15 et 30 millions de personnes. A cela, il faudrait ajouter le nombre des victimes du processus de capture et de traite, mais il est difficile de l'évaluer. Le déficit global de population pour le continent africain aurait été de 200 millions d'individus <sup>1</sup>, chiffre énorme qui explique en grande partie le marasme économique et démographique des sociétés africaines. Si l'on ignore la proportion exacte des captifs qui ont transité par Gorée, il est aisé de comprendre que le seul nom de l'île ait longtemps été synonyme de terreur et d'amertume. Il faut donc empêcher qu'elle ne disparaisse, car elle est l'héritière d'une histoire commune à tous les peuples noirs et porte par conséquent la marque de leur dignité bafouée, de leurs souffrances physiques et morales, mais aussi et surtout de leurs espérances jamais vaincues et de la vitalité qui leur a permis, après plusieurs siècles de pillage, de rapt, de vol, de viol et de rapines, de conserver leur identité essentielle. La présence de Gorée rend un hommage perpétuel à une figure de l'Africain que rien n'a pu détruire. Même si les Africains ont accepté de pardonner toutes les souffrances que la traite leur a fait subir, ils ne doivent pas pour autant oublier l'humiliation endurée et cesser d'entendre les cris douloureux de ceux que l'on embarquait pour l'Amérique et d'autres contrées lointaines.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La traite négrière du XVe au XIXe siècle, Paris, Unesco, 1979. (Histoire générale de l'Afrique. Études et documents, 2).

# Guide de Gorée

## Raymond Mauny

Dakar, IFAN, 1954, Initiations Africaines VII (pages 11-29)

## Histoire

# Les origines - Période portugaise (1444-1595)

Si Dakar date d'hier, de 1857 exactement, Gorée a déjà derrière elle des fastes historiques plusieurs fois centenaires.

Quoi qu'en aient dit d'excellents auteurs, la preuve reste encore à faire que les Anciens aient connu nos rivages et probablement ni Hannon, ni Polybe, ni d'autres ne sont venus sur nos côtes, à cause des difficultés pratiquement insurmontables du voyage de retour du Sénégal au Maroc, les vents et courants étant contraires pendant toute l'année pour des navires ne possédant que la voile « fortune », n'ayant pas de gouvernail, dépourvus de boussoles, de cartes et de toutes les commodités mises à la disposition des navigateurs entre la fin de l'Empire romain et celle du moyen âge.

Il faut également rejeter dans le domaine des légendes, les voyages qu'auraient effectués à partir du milieu du XIVe siècle les Dieppois jusque dans le Golfe de Guinée, selon les écrits suspects de Villault de Bellefond (1669), l'agent de Colbert, qui voulait pour des fins politiques, établir la priorité des marins français sur ces côtes.

Les vrais découvreurs de Gorée sont les Portugais, plus exactement Dinis Dias qui, le premier, en 1444, doubla le Cap Vert et aborda dans l'île.

Voici comment Azurara raconte le fait dans sa fameuse Cronica dos feitos de Guiné écrite entre 1450 et 1460: « Dinis Dias... poursuivant encore son voyage, doubla un grand cap auquel il donna le nom de Cap Vert. Et il dit qu'il y avait beaucoup de gens mais nous n'avons pas trouvé par écrit de quelle manière la caravelle rencontra ces gens, s'ils les virent sur terre ou sur leurs barques, pêchant... Ils débarquèrent sur une île où ils trouvèrent beaucoup de chèvres et d'oiseaux dont ils s'approvisionnèrent largement; et aussi ils y trouvèrent beaucoup de choses tout à fait différentes de celles de notre pays ».

L'île citée par le chroniqueur doit être Gorée et non les îles de la Madeleine, où l'abordage est difficile

Les avantages de Gorée, entre autres ceux de fournir un bon ancrage à l'abri des surprises toujours possibles sur la terre ferme, un abordage facile et la présence de la petite fontaine, joints à la proximité du continent où on pouvait se procurer les « rafraîchissements » nécessaires, furent immédiatement compris des Portugais, qui avaient le monopole du commerce et de la navigation sur ces côtes qu'ils avaient été les premiers à parcourir.

Au cours des premières décades suivant la découverte, malgré des démêlés avec les habitants de la presqu'île et surtout avec son chef Besegichi ou Berzeguiche (nom sous lequel devait être connue Gorée, avec des variantes, jusqu'au XVIIe siècle, le nom ouolof étant Ber), les Portugais s'installent provisoirement à Gorée. Mais la seule construction qu'ils devaient y édifier fut une « église de pierre sans ciment, couverte de paille » qui fut élevée en 1482 par les maçons qui allaient sous la conduite de Diogo d'Azembuja construire dans l'actuelle Gold Coast le fort de la Mine (Elmina moderne). « Dans cette église, ajoute V. Fernandes, sont enterrés beaucoup de Chrétiens morts pendant la traite sur cette côte et on venait les enterrer dans cette île par amour de cette église ». Il appelle Gorée « ilha de Palma ».

Au cours de cette période portugaise, une bonne partie des grands découvreurs de la côte africaine: Nuno Tristao, Pero de Sintra, Soeiro da Costa, Ca da Mosta, Joao de Santarem, Fernando Po, Lopo Gonzalves, Diogo Cao, Barthélémy Dias, Vasco de Gama et même ceux de l'Amérique (Christophe Colom a voyagé dans le Golfe de Guinée avant 1492) ont dû, à un moment ou un autre de leurs voyages, descendre dans l'île ou mouiller dans l'anse. Il dut en être de même pour des savants comme Martin Behaim, des écrivains comme Camoëns et des religieux comme St. François Xavier.

Cette période portugaise se termina peu après 1580, date à laquelle le Portugal fut réuni à l'Espagne. Le Portugal était épuisé par l'effort fourni depuis le début du XVe siècle et la majeure partie de sa flotte avait péri avec l'invincible Armada (1588): sa décadence allait laisser le champ libre aux autres nations.

## Période hollandaise (1597-1677)

Malgré la bonne garde montée par les portugais sur toutes les côtes de Guinée, les Français trafiquaient à Gorée et ailleurs dès la première moitié du XVIe siècle. Ils furent suivis par des concurrents appartenant à d'autres nations, en particulier les Anglais après 1553 et les Hollandais après 1595.

Les corsaires dieppois entre autres se distinguèrent particulièrement, attirés par les énormes profits à faire sur la côte de Malaguette (l'actuel Liberia) et la Côte de l'Or (Gold Coast). C'est à cette époque, surtout entre 1564 et le début du XVIIe siècle, qu'il faut rapporter les faits relatés à leur sujet par Villault de Bellefond (qui les reportait à tort de deux siècles en arrière).

Gorée n'est toujours qu'un point de relâche, avec peut-être quelques cases où vivent les intermédiaires.

Les Anglais trafiquent officiellement sur la côte à partir de 1588, date à laquelle la Reine Elisabeth délivre une patente à des marchands pour aller commercer « à la rivière Sénégal, à la ville de Bisequiache ou Barzaquiche située près du Cap Vert, sur la côte à Rufisco-Viejo ou Rufisque, à Palmerin, à Portudale, à Joala et à Gambia ».

Mais l'île allait surtout attirer les Hollandais, qui s'étaient libérés de la tutelle espagnole pendant les dernières années du XVIe siècle. Pieter de Marees, dont on connaît la « Description et récit historial du riche royaume d'or de Gunea » visite l'île dès 1601; Peter Van den Broeck, qui y mouille le 15 janvier 1606, y trouve en rade 2 navires hollandais, 3 français et 5 anglais.

Les hollandais fondent en 1602 la Compagnie hollandaise des Indes. En 1617, ils achètent Gorée au chef du Cap Vert, Biram. Ils construisirent ensuite deux forts, l'un le fort d'Orange, sur la partie élevée de l'île et le second, le fort de Nassau, sur la partie basse, pour commander l'anse. Ce dernier était le plus important et comprenait plusieurs magasins pour mettre les marchandises et des logements pour les soldats et les employés de la Compagnie. Ils appelèrent leur nouvelle possession Goeree, du nom d'une île de la Zélande.

Gorée eut à cette époque le rôle de port d'escale pour les navires hollandais se dirigeant vers la Côte de l'Or et les Indes occidentales et orientales d'où avaient été évincés peu à peu les Portugais. La même raison les amena à s'installer au Cap de Bonne-Espérance.

Gorée fut enlevée, en 1663, par les Anglais commandés par le capitaine Holmes, mais le 24 octobre 1664 l'île était reprise par l'amiral hollandais Ruyter, qui, après la reddition, fit débarquer, à l'embouchure de la Gambie, les 60 soldats anglais, les employés et le Gouverneur Abercromby.

Ruyter laissa comme garnison environ 150 hommes sous les gouvernement de Jean Cellarius, qui fit aussitôt réparer les batteries, le fort de Nassau et surélever le fort d'Orange.

Le Portugais Coelho (1669) nous apprend que la garnison comprenait de 80 à 100 hommes, et que le fort d'en bas servait aussi de factorerie centrale pour tous les établissements secondaires que les Hollandais possédaient sur la côte. Les produits échangés à Gorée étaient entre autres l'ivoire et la cire du pays contre le fer et les produits manufacturés de Hollande.

Fin octobre 1677, au cours de la guerre entre la France et la Hollande, L'Amiral d'Estrées, en route pour les Antilles avec une importante escadre, s'empara de Gorée. Les Marquis de Grancey avec un corps de débarquement de quelque 450 hommes s'était d'abord attaqué au fort de Nassau. Les Hollandais se retirèrent dans le fort d'Orange, sur la hauteur, mais le marquis mena l'assaut avec tant d'impétuosité qu'ils durent se rendre.

# Période franco-anglaise (1677-1817)

Ceci fait, d'Estrées brûla et rasa les forts, emportant toutes les choses de valeur, et fit voile pour Tobago le 9 nombre 1677; dès le 15 novembre, du Casse, agent de la Compagnie du Sénégal, arriva à Gorée et en prit possession. Le traité de Nimègue (1678) laissant à chacun des belligérants ses conquêtes, la Compagnie du Sénégal occupa Gorée et les autres établissements côtiers jusqu'en Gambie.

L'île reçut en 1682 la visite des astronomes français des Hayes, Varin et du Gloss, membres de l'Académie royale des Sciences de Paris, venus à observer un satellite de Jupiter.

La courbe est nommé directeur général en 1689; il ne semble pas qu'il ait pu changer les mauvaises pratiques de la Compagnie.

Le fort de Nassau fut reconstruit sur ses fondations précédentes sous le nom de fort St-François ou de Vermandois et des habitations furent élevées à l'abri de ses murs pour loger la garnisons et les employés de la Compagnie. A l'extérieur du fort on trouvait les cases des Européens et des laptots, Noirs libres employés au service de la Compagnie, une esclaverie, une forge et un abattoir. Le jardin actuel semble avoir été tracé dès le début de l'occupation par les Français. Le fort St-Michel fut construit à l'emplacement du fort d'Orange.

Les Français reprennent les traditions commerciales hollandaises sur la côte et l'île semble surtout avoir vécu à cette époque du trafic des esclaves, du troc avec la grande terre voisine et de la relâche des navires.

Puis la Compagnie d'Afrique vend sa concession (Gorée comptait alors 12 canons et une garnison de 35 hommes) et le 4 février 1693, l'amiral anglais James Booker s'empare de l'île, qui est reprise par le capitaine français Bernard en juillet de la même année. Mais entre temps, les Anglais avaient détruit les forts.

Le Directeur général de la Compagnie de Guinée, Chambonneau, s'y réinstalla : en 1695, l'île reçut la visite du capitaine de vaisseau de Gennes, qui y compta alors environ 100 Français et quelques familles de laptots. De Gennes alla raser le fort St-James de Gambie.

Mais, craignant à son tour de nouvelles représailles, les Français évacuèrent l'île pour s'installer à Saint-Louis et ce ne fut qu'après le traité de Ryswick, qui rétablissait le statu quo (1697),

qu'André Bruë la réoccupa.

On releva les forts détruits en 1693 et on arma le fort Saint-Michel (ou de la montagne) de 24 canons et celui de Saint-François (ou de l'anse) de 28 canons. Mais lorsque Bruë quitta l'île en 1723, le rapport de son successeur, du Bellay, nous apprend que la garnison de Gorée ne comprend que 16 soldats avec 52 canons. L'abbé Labat nous fait connaître cette période bien que l'on sache maintenant, grâce à Cultru, qu'il a attribué à Bruë une bonne partie de l'oeuvre de son prédécesseur La Courbe.

En 1749, le naturaliste Michel Adanson y séjourne quelque temps, poursuivant ses recherches. Il nous dit grand bien du directeur qui l'accueillit, M. de Saint-Jean, qui ne s'était pas borné à renforcer la défense, mais avait embelli l'île de plusieurs bâtiments, y avait fait creuser des puits,

planter des jardins potagers, etc...

La guerre reprit en 1755 avec l'Angleterre. Gorée ne comptait alors que 40 hommes de garnison. Le roi envoya, en 1758, 200 soldats de renfort ainsi que de l'artillerie. L'île dut néanmoins capituler en décembre 1758. L'Anglais Lindsay qui, à cette époque, y passa, nous en a laissé une assez bonne description et le récit de sa prise par ses compatriotes. Outre les Français peu nombreux, on comptait 300 Noirs libres groupés dans un quartier aux rues à anglais droits vers le Sud de l'île, dont Lindsay admire la propreté et la netteté. Le traité de paris de 1763 rendit Gorée à la France ainsi que les comptoirs de la Petite Côte mais les Anglais gardaient Saint-Louis et les établissements du fleuve.

Pour de multiples raisons que A. Delcourt (1952, p. 350) a fort bien indiquées, la nécessité de l'intervention du Gouvernement français s'imposait de plus en plus dans les affaires du Sénégal. Aussi le roi de France fut-il amené à nommer un gouverneur qui représenterait directement l'administration royale: 1763 est donc une date capitale pour l'histoire de l'île, qui va prendre un nouvel essor. Les constructions se multiplient.

La garnison fut portée à 2, puis 3 compagnies de 654 hommes; Le premier gouverneur, Poncet de la Rivière, arrive dès le 14 septembre 1763 et signe presque aussitôt avec le damel du Cayor un traité lui cédant une partie de la presqu'île du Cap Vert, mais qui ne fut pas suivi d'exécution. Pendant la guerre de l'Indépendance américaine (1778), le Duc de Lauzun fut nommé

Pendant la guerre de l'Indépendance américaine (1778), le Duc de Lauzun fut nommé gouverneur du Sénégal et dépendances. Une expédition placée sous les ordres du Marquis de Vaudreuil reprit, début 1779, Saint-Louis et tous les comptoirs cédés aux 1779. Il avait comme instructions de transporter les troupes de Gorée à Saint-Louis et de faire raser les fortifications de Gorée. Eyriès le remplaça.

La première épidémie de fièvre jaune éclata dans l'île en 1779, causant la mort de la moitié des habitants. On transporta les survivants en Guyane, on démantela les forts et les remparts et on évacua Gorée pour Saint-Louis. Les Anglais s'y réinstallèrent aussitôt. Houghton, qui devait plus

tard s'illustrer comme explorateur, fut alors commandant du fort.

Le traité de Versailles (1783) nous rendit Gorée, qui fut réoccupée le 25 mars 1784. Deux bons plans, levés l'un un 1784 et l'autre en 1786, se trouvant dans les ouvrages de J. B. Durand et Golberry, nous montrent l'aspect de l'île à cette époque. Mais les gouverneurs résidèrent désormais à Saint-Louis dont la défense était plus aisée à cause de la difficulté de franchir la barre. Gorée n'est plus une forteresse, mais un point de traite et de relâche.

Le plus célèbre de ces gouverneurs fut le Chevalier de Boufflers, auteur de poésie légères très appréciées, qui fut membre de l'Académie française. Il fut gouverneur du Sénégal en 1786 et 1787. Il n'avait accepté ce poste lointain, où il se considérait en exil, qu'afin de pouvoir rétablir sa fortune et épouser Mme de Sabran, avec laquelle il entretenait une spirituelle correspondance. Il fit de Gorée sa résidence favorite : il y résida une bonne partie de l'année 1787. Il dut alors habiter le « Gouvernement », petite construction portée sur les plans de la fin du XVIIIe siècle et qui fut détruire lors du bombardement de l'île par les Anglais en 1797... et peut-être aussi celle de sa « signare » Anne Pépin, si l'on en croit le Docteur Brunner. De Boufflers appréciait beaucoup Gorée, où il semble avoir été plus à son aise qu'à Saint-Louis. Son contemporain

Golberry nous apprend qu'en 1786 la population était de 1840 habitants environ, les esclaves en instance d'embarquement 200 et les propriétaires 116.

Le plan que Golberry nous laisse de Gorée, montre qu'en 1786 toute l'île pratiquement était bâtie, les Anglais ayant vendu des concessions sur les anciens remparts démantelés ou détruits en

C'est à un de ses subordonnés, Blanchot de Verly, ancien capitaine de chasseurs, homme intègre, que devait revenir l'amer privilège de gouverneur le Sénégal pendant les difficiles années qui allaient suivre.

En 1791, la « Compagnie Nouvelle du Sénégal et dépendances », qui payait toutes les dépenses des établissements du pays, est mise en liquidation par la Constituante. L'argent manque aussitôt à Blanchot. L'esclavage aboli par la Convention par décret du 4 février 1794, la principale richesse de Gorée disparaissait. La garnison de l'île était composée de 30 hommes qui ne percevaient pas régulièrement leur solde.

Les Anglais essayèrent de profiter de la situation et en 1793, Gorée subit une première attaque qu'elle repoussa. Il en alla de même en 1797: les 10 hommes de la garnison, aidés de la population civile, empêchèrent l'escadre britannique de prendre l'île.

Mais le 5 avril 1800, la population n'ayant pas cette fois soutenu la garnison, le lieutenant Guillemin dut capituler.

En 1802, la paix d'Amiens nous rendit Gorée. L'ile pouvait reprendre son ancienne importance, puisqu'une loi du 20 mai 1802 rétablissait l'esclavage et la traite des Noirs. Mais les Anglais se refusèrent à l'évacuer.

La guerre ayant recommencé avec l'Angleterre, le corsaire français Hugues, par un coup de main qui coûta cher en hommes, reprit Gorée le 18 janvier 1804. Peine inutile, car le 8 mars 1804, le chef de l'île, Montmayeur, se rendait au lieutenant Pickford.

Elle resta anglaise jusqu'à la fin de l'Empire. Notons qu'en 1807 la traite des Noirs fut abolie par les Anglais. Gorée a don vu cesser cette

année là l'infâme commerce qui fit sa prospérité antérieure.

L'article 8 du traité de Paris du 30 mai 1814 nous rendait le Sénégal. Le colonel Schmaltz qui en fut nommé gouverneur, quitta la rade d'Aix, le 17 juin 1816, avec les navires transportant le bataillon d'infanterie du Sénégal. Lui-même était à bord de la frégate La Méduse, qui fit naufrage sur le banc d'Arguin. Les survivants du fameux radeau et les passagers des autres navires arrivèrent en rade de Gorée mais le gouverneur anglais Brereton, alléguant qu'il n'avait pas reçu d'ordres de son gouvernement, refusa de les laisser débarquer et ne rendit l'île aux Français que le 15 février 1817.

# Période française (après 1817)

La traite des esclaves ayant été abolie par la loi du 15 avril 1818, Gorée n'avait plus sa principale source de revenus d'antan. Elle fut surtout à cette époque une place de commerce avec l'intérieur et aussi - juste retour des choses -, le port d'attache de la Station navale chargée de la répression du trafic des esclaves sur les côtes d'Afrique. L'escadre comprenait, en 1845, 26 unités dont plusieurs à vapeur. Gorée servit de base pour l'expansion vers le Sud : Guinée, Côte d'Ivoire, sous l'impulsion du Gouverneur du Sénégal Bouët-Willaumez (1843-1844).

Dès 1822, la Mère Javouhey fonde à Gorée une école de filles, exemple suivi en 1840 par les Frères de Ploërmel envoyés par Lamennais. En 1845, ce sont les Frères du Saint-Esprit qui débarquent; mais ils devaient s'en aller dès 1846 à Dakar même, fonder une mission à l'emplacement exact de l'actuelle mairie.

L'abolition de l'esclavage, promulguée pour l'ensemble des colonies françaises en 1848, se fit dans le calme à Gorée. Baudin, par arrêté du 1er décembre 1848, créa deux communes : Saint-Louis et Gorée.

Un décret du 1er novembre 1854 constitua la colonie nouvelle de Gorée et dépendances : le commandement et l'administration de Gorée et des établissements français situés au Sud de l'île, sont confiés à un commandant résidant à Gorée et placé sous les ordres supérieurs du commandant de la Division navale des côtes de l'Afrique Occidentale. La même année, Faidherbe prend en mains les destinées du Sénégal : ce fut le début de la politique de fermeté. Le capitaine de vaisseau Protêt est, par décision impériale du 30 janvier 1856, nommé commandant de la Division navale des côtes occidentales d'Afrique.

La navigation à vapeur, la suppression de l'esclavage et le développement commercial de l'Afrique, de l'Amérique du Sud et de l'Asie, à cette époque où le canal de Suez n'était pas encore percé, donnaient une importance accrue à Gorée : les navires passaient obligatoirement, au retour comme à l'aller, devant ce point le plus occidental du vieux monde qu'est le Cap Vert. Aussi les quelque 4 000 Goréens, étouffant sur leur île trop étroite, allaient essaimer sur la grande

terre: le 25 amis 1857, Protêt prend possession de Dakar. En 1859, les Français s'installent à Rusisque : les deux grandes rivales de Gorée qui, en un demi-siècle, allaient causer la décadence de l'île, étaient nées. Un décret du 26 février 1859, rendu sur la demande de Faidherbe, supprimait la colonie de Gorée et dépendances et la rattachait de nouveau au Sénégal.

Les hécatombes effroyables dues à la fièvre jaune (1803, 1837, 1859, 1866, 1878, 1891, 1900)

contribuèrent également au dépeuplement de l'île.

La municipalité de Gorée, englobant les premiers établissements de Dakar, est créée le 10 août

1872. L'île compte alors 3 243 habitants, dont une centaine d'Européens.

La décadence au profit de Dakar s'accentue rapidement : Gorée est rattachée à Saint-Louis après la suppression du poste de commandement supérieur; puis elle devint partie du cercle de Dakar. Le commerce était dès lors transféré à Dakar et Rusisque, desservies par la voie serrée depuis 1885. En 1887, Dakar est érigée en commune indépendante. En 1891, l'île ne compte plus que 2 068 habitants et malgré la présence à Gorée, de 1904 à 1907, du Gouverneur général Roume, 1 944 en 1918 et 998 en 1921. En 1929, la commune était supprimée et rattachée à Dakar.

Les derniers services à quitter l'île furent l'École William-Ponty (1936) et l'Imprimerie, qui

logeait dans l'ancien Gouvernement (1940).

Les 23, 24 et 25 septembre 1940. Gorée subit comme Dakar le bombardement de l'escadre anglaise appuyant les Forces Françaises Libres qui tentaient de prendre la capitale de l'A.O.F. Quelques obus destinés aux batteries du Castel causèrent des dommages dans la ville basse, en

particulier à l'Imprimerie. Depuis 1940, on assiste à un certain renouveau de Gorée, la crise du logement à Dakar tendant à en faire une banlieue de la grande ville. La Marine de 1940 à 1944, a consolidé bien des vieilles ruines et à établi à Gorée une Maison de repos. L'Institut Française d'Afrique Noire à installé récemment un laboratoire de Biologie marine, un Musée historique de l'A.O.F. et un Musée de la

Un arrêté du Gouverneur de la Circonscription en date du 15 novembre 1944 a classé l'île entière sur la liste des monuments naturels et des sites.

Que sera l'avenir de Gorée ? C'est formuler un truisme que de dire qu'il est lié à celui de Dakar. L'objectivité nous oblige à constater que dans la grande majorité des cas, les habitants de l'île préféreraient habiter la terre ferme. Bien peu ont leur travail à Gorée : il leur faut faire le trajet par chaloupe quatre fois par jour, ce qui n'est pas bien agréable, pas de distractions, pas de marché, pas d'école pour les grands.

L'électricité n'est fournie que quelques heures par jour par la Marine. Un câble sous-marin amenant le courant de Dakar a été posé mais il reste à assurer la distribution de l'électricité dans l'île: elle est prévue pour 1954 et ce sera une amélioration sensible de la vie des Goréens. Mais

l'eau douce continue à faire cruellement défaut.

Les travaux de la digue qui devait relier l'île à Dakar seront-ils repris un jour ? Gorée, devenue le faubourg le plus proche de la grande ville, perdrait de son charme ce jour-là, mais elle serait sauvée : les maisons qui tombent en ruines seraient réparées et les terrains vacants seraient rebâtis. Mais, pour le moment, il s'agit de préserver ce qui en vaut encore la peine. Il est difficile de dire quelle formule est la bonne, mais le but à atteindre est la sauvegarde des immeubles les plus intéressants qui, souvent, menacent ruine, sans que leur propriétaire puisse avancer les frais énormes de réparation? Les services publics, les maisons de commerce, ne pourraient-ils acquérir certains de ces immeubles et les réparer pour y loger leurs agents et aussi pour en faire des centres de repos pour les familles de l'intérieur pendant les mois les plus chauds de l'année?

L'A.O.F. est pauvre en sites historiques, ne l'oublions pas : il est d'autant plus nécessaire et

urgent de sauvegarder le peu que le passé nous a légué.

# Travaux et publications relatifs à la traite atlantique

## Charles Becker

## BECKER Charles & Victor MARTIN

« Mémoire inédit de Doumet (1769) publié et commenté par ... Le Kayor et les pays voisins au cours de la seconde moitié du 18e siècle ». B. IFAN, B, 36, 1 : 25-92. (Version multigraphiée, Kaolack, 1973 : 78 p. multigr.).

## BECKER Charles & Victor MARTIN

1975 « Kayor et Baol. Royaumes sénégalais et traite des esclaves au 18e siècle ». Revue française d'Histoire d'Outre-Mer, LXII, 226-227 : 270-300. Paru en langue anglaise sous le titre « Kayor and Baol : Senegalese kingdoms and the slave trade in the eighteenth century », dans INIKORI J.E. (ed.) (1982) - Forced migration. The impact of the export slave trade on African societies. London, Hutchinson University Library : 100-125. Version multigraphiée, publiée à Kaolack, s.d. (1974), : 31 p. multigr.

#### **BECKER Charles**

1975 Compte-rendu de MEILLASSOUX C. (éd.), L'esclavage en Afrique précoloniale. Psychopath. Afric., 11, 3: 409-415.

## BECKER Charles & Victor MARTIN

1976 Histoire sociale, économique, politique et religieuse du Kayor et du Baol (1695-1809). Recueil de documents historiques. Kaolack: 95 p. multigr.

#### **BECKER Charles**

1976 Compte-rendu de RENAULT F., Libération d'esclaves et nouvelle servitude. Psychopath. Afric., 12, 2 : 278-279.

## BECKER Charles & Victor MARTIN

1977 dans VAN-CHI - BONNARDEL Régine (éd.), Atlas National du Sénégal. Paris, IGN: 147 p. Planches:

- La Sénégambie au 18e siècle (: 54-55)
- Les royaumes et les "pays" vers le milieu du 19e siècle (: 60-61)

# BECKER Charles & Victor MARTIN

"Westellt historiques et politiques, mémoire inédit (1778) de J.A. LEBRASSEUR, présenté et publié par ... ». B, IFAN, B, 39, 1 : 81-132. Version multigraphiée sans notes parue en 1976, Kaolack : 30 p. multigr.

## BECKER Charles & Victor MARTIN

« Journal Historique et Suitte du Journal Historique (1729-1731). Documents inédits, présentés et publiés par ... ». B. IFAN, B, 39, 2 : 223-289. Version multigraphiée, sans notes, parue en 1976, Kaolack : 43 p. multigr.

## **BECKER Charles**

4 « La Sénégambie à l'époque de la traite des esclaves. A propos d'un ouvrage récent de Philip D. CURTIN: Economic Change in Senegambia in the era of the slave trade ». Rev. fr. Hist. Outre-Mer, LXIV, 235: 203-224.

## MARTIN Victor & Charles BECKER

1980 « Mémoires d'Adanson sur le Sénégal et l'île de Gorée ». B. IFAN, B, 42, 4 : 722-779. Version multigraphiée partielle publiée en 1979, Kaolack : 41 p. multigr.

#### **BECKER Charles**

1981 « Cartes inédites d'Adanson sur le Sénégal ». Notes Africaines, 172 : 93-100. (paru en 1985).

#### BECKER Charles

1982 Trois mémoires inédits sur le commerce du Sénégal (1762-1783), publiés et commentés par ... Kaolack : 48 p. multigr.

## **BECKER Charles**

1982 La période "précoloniale" ou la Sénégambie du 15e au 18e siècle. Kaolack: 23 p. multigr. (Communication au Colloque "L'histoire du Sénégal", Dakar, mai 1982).

#### BECKER Charles

1982 « Les plans de Gorée de Michel Adanson ». Notes Africaines, 173: 14-18.

## **BECKER Charles**

1982 Les conditions écologiques et la traite des esclaves en Sénégambie: "Climat", "Sécheresse", "Famines", "Épidémies" aux 17e et 18e siècle. Kaolack: 56 p. multigr. (Communication à la Table-ronde "Famines, sécheresses et État", tenue au Centre d'Études Africaines de Paris).

#### **BECKER Charles**

1983 Mémoire sur le commerce de la concession du Sénégal par J. Pruneau (1752), publié et commenté par .... Kaolack : 121 p. multigr.

#### BECKER Charles, MARTIN Victor & Yveline DIALLO

1983 Cartes historiques de la Vallée du Sénégal. Kaolack : 33 p.multigr. et 14 cartes des 17e, 18e et 19e siècles.

#### **BECKER Charles**

1985 « Notes sur les conditions écologiques en Sénégambie aux 17e et 18e siècles ». African Economic History, 14: 167-216.

## **BECKER Charles**

1985 « Les effets démographiques de la traite des esclaves en Sénégambie : Esquisse d'une histoire des peuplements du 17e à la fin du 19e siècle ». Dans Communications au Colloque International sur la Traite des Noirs, Nantes, tome 3 : 24 p.

## BECKER Charles

4 « Routiers anciens, cartographie et connaissance de la Vallée du Sénégal à l'époque de la traite atlantique ». Dans Communications au Colloque International sur la Traite des Noirs, Nantes, tome 3 : 12 p.

## **BECKER Charles**

1985 « Histoire de la Sénégambie du XVe au XVIIIe siècle : un bilan ». Cahiers d'Études Africaines, 98, 25, 2 : 213-242.

## **BECKER Charles**

1985 Mémoires anonymes sur le commerce du Sénégal (1778 et 1783). Kaolack : 11 p. multigr. (à paraître dans B.IFAN).

#### BECKER Charles

1984-1985 Compte-rendus des ouvrages de A. GAUTIER, A.JONES, F. TARDO-DINO. *Psychopath. Afric.*, XX, 2: 221-223, 223-225, 231-232.

## **BECKER Charles**

1984-1985 Compte-rendus des ouvrages de C.ESSNER, J.C.MILLER. Psychopath. Afric., XX, 3:338-342.

## **BECKER Charles**

« Conditions écologiques, crises de subsistance et histoire de la population à l'époque de la traite des esclaves en Sénégambie (17e-18e siècle) ». Revue Canadienne des Études Africaines, XX, 3: 357-376.

## **BECKER Charles**

w Note sur les chiffres de la traite atlantique française au XVIII<sup>e</sup> siècle ». Cahiers d'Études Africaines, 104, 26, 4: 633-679.

#### BECKER Charles

1986 « Les Mémoires de Michel Adanson (1763) ». Marseille, 141,142,143 : 98-117.

#### BECKER Charles

1986 Le témoignage de Joseph Pruneau de Pommegorge sur la traite au 18e siècle. Communication au colloque International sur le Tricentenaire du Code Noir. Dakar : 23 p. multigr.

#### **BECKER Charles**

Introduction au « Mémoire sur le commerce de la concession du Sénégal par Joseph Pruneau (1752) » et notes pour l'édition critique ( : 29 p. et 18 p.).

## BECKER Charles & Adam JONES

1987 « European Sources for Sub-Saharan Africa before 1900: Use and Abuse ». Journal des Africanistes, 56, 1:148-151.

#### **BECKER Charles**

« Réflexions sur les sources de l'histoire de la Sénégambie ». Paideuma, 33 : 147-163 (n° spécial intitulé European Sources for Sub-Saharan Africa before 1900 : Use and Abuse. (Version multigraphiée de 18 p. parue à Kaolack en 1987).

#### BECKER Charles

1987 La place de la Sénégambie dans la traite atlantique française du 18e siècle. Kaolack: 20 p. (Communication au 2eCongrès International de Démographie Historique de Paris).

#### **BECKER Charles**

1986-1987 « Les traites négrières et l'esclavage ». Psychopath. Afric., XXI, 2: 219-229.

#### **BECKER Charles**

1987 Compte-rendu de J.C.MILLER, Slavery. A Worldwide Bibliography. Cahiers d'Études Africaines, 105-106, 27, 1-2: 215-217.

# BECKER Charles

"« Les effets démographiques de la traite des esclaves en Sénégambie. Esquisse d'une histoire des peuplements du XVIII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ». Dans S. DAGET (éd.), De la traite à l'esclavage du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Nantes-Paris, CRHMA - SFHOM: 70-110.

# COLLIGNON René & Charles BECKER

1989 Santé et Population en Sénégambie des origines à 1960. Bibliographie annotée. Paris, INED: 9+554 p.

## MBODJ Mohamed & Charles BECKER

Historique des échanges commerciaux dans le Siin. Dakar, ORSTOM: 19 p., 2 cartes h. t. Dans A. LERICOLLAIS, P. MILLEVILLE & G. PONTIÉ et al., L'évolution des systèmes de production sereer (Sénégal). Dakar, ORSTOM: 624 p. (Rapport au Ministère de la Coopération).

### BECKER Charles

"
1993 « Introduction à la nouvelle édition » [: I-XV]. Dans GASTON-MARTIN, L'ère des négriers. Nantes au XVIIIe siècle. Paris, Karthala: XV-450 p. (version multigraphiée, Dakar, ORSTOM: 11 p.).

# BECKER Charles

1993 « Chronique scientifique. Exposition Les anneaux de la mémoire ». Politique Africaine, 52 : 163-167.

## BECKER Charles & Mohamed MBODJ

1994 « Perspectives historiques » [: 31-58]. Dans CHARBIT Yves, NDIAYE Salif (éds), La population du Sénégal. Dakar-Paris, DPS-CERPAA : VIII-618 p. (Version multigraphiée : Dakar, ORSTOM : 18 p multigr.).

## BECKER Charles

1994 Les populations du Nord et du Centre-Ouest du Sénégal (Fleuve Sénégal à la Gambie), d'après les sources écrites, du milieu du 15<sup>e</sup> au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Dakar, ORSTOM: 136 p.



**BECKER Charles** 

« À l'origine de la recherche scientifique au Sénégal : le projet encyclopédique de Michel Adanson »,
 « La découverte cartographique de la Sénégambie 18e siècle » et « La découverte cartographique de la Sénégambie 19e siècle - début du 20e siècle » [: 16-27]. À paraître in ORSTOM, 1944-1994. Cinquante annnées de recherche en coopération au Sénégal. Dakar, ORSTOM.

MCINTOSH-Keech Susan, BECKER Charles, GUEYE Ndeye Sokhna

"Tools for understanding transformation and continuity in senegambian society: 1500-1900 ». (draft,
 22 p. + tableau). A paraître dans Christopher. DeCorse (éd.), West Africa during the atlantic slave trade: archeological perspectives.